



Société anonyme au capital de 733 994,70 euros
88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
RCS Paris B 382 954 279

DOCUMENT DE REFERENCE 2011



En application de son Règlement Général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a enregistré le présent document de référence le 31 août 2012 sous le numéro R.12-040. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement de ce document, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 et de l'article 212-11 du Règlement Général de l'AMF, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de la Société MILLIMAGES et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels que présentés respectivement aux paragraphes 20.1, 20.2, et 20.6 du document de référence enregistré par l'AMF le 31 août 2011 sous le numéro R.11-053 (le « Document de Référence 2010 »)
- Les comptes consolidés et sociaux de la Société MILLIMAGES et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels que présentés respectivement aux paragraphes 20.1, 20.2, et 20.6.1 du document de référence enregistré par l'AMF le 7 décembre 2010 sous le numéro R.10-080 (le « Document de Référence 2009 »)
- L'examen de la situation financière et du résultat de la Société MILLIMAGES de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui figure au chapitre 9 du Document de Référence 2010.
- L'examen de la situation financière et du résultat de la Société MILLIMAGES de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui figure au chapitre 9 du Document de Référence 2009.
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées visés à l'article L.225-86 du code de commerce de l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui figure au paragraphe 19.1.1 du Document de Référence 2010 ;

- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées visés à l'article L.225-86 du code de commerce de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui figure au paragraphe 19.1.1 du Document de Référence 2009 ;

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de MILLIMAGES : 88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris ;
- sur le site internet de MILLIMAGES : www.millimages.com ;
- ainsi que sur le site de l'AMF : www.amf-france.org .

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	9
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	10
2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	10
2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	12
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	13
4. FACTEURS DE RISQUE	16
4.1. RISQUES DE LIQUIDITE	16
4.2. RISQUES DE MARCHE	20
4.3. RISQUES LIES AU POIDS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
4.4. RISQUES OPERATIONNELS	29
4.5. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION	33
4.6. RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES	35
4.7. RISQUES LIES AU PIRATAGE	37
4.8. RISQUES LIES A UNE SURABONDANCE DE L'OFFRE	38
4.9. RISQUES LIES AUX POLITIQUES DE SOUTIEN DE L'INDUSTRIE DU CINEMA ET A LEUR EVOLUTION	38
4.10. RISQUES JURIDIQUES	38
4.11. RISQUES LIES A LA CONTINUTE D'EXPLOITATION DU GROUPE	41
4.12. RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT	42
4.13. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE	42
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	43
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	43
5.2. INVESTISSEMENTS	47
6. APERCU DES ACTIVITES	50
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES	50
6.2. PRINCIPAUX MARCHES	53
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	67
6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES	68
6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE	69
7. ORGANIGRAMME	72
7.1. PERIMETRE DU GROUPE	72

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	75
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	75
8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	76
9.1. SITUATION FINANCIERE.....	76
9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION	81
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	82
10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	82
10.2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	83
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS	85
10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	85
10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	85
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	86
11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	86
11.2. BREVETS.....	86
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	87
12.1. PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2011 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	87
12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MILLIMAGES 90	
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	90
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	91
14.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	91
14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE	97
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	98
15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	98
15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES	102
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	102
16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS	102
16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE	102
16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION	103
16.4. CONTRÔLE INTERNE	103

17. SALARIES.....	117
17.1. NOMBRE DE SALARIES	117
17.2. PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS	117
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	118
18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	118
18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	122
18.3. DETENTION OU CONTROLE DE MILLIMAGES	122
18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	122
18.5. DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOSER UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE .	122
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	124
19.1. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	124
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	134
20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011	134
20.2. ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2011	176
20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010.....	195
20.4. ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010	195
20.5. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009.....	195
20.6. ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009	196
20.7. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008.....	196
20.8. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	196
20.9. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	196
20.10. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	201
20.11. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	201
20.12. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	201
20.13. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE 201	201
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	202
21.1. CAPITAL SOCIAL.....	202
21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	206
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	217
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	217
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	217
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	221

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document de référence, la société MILLIMAGES sera désignée par la « Société ». La Société et ses filiales seront désignées par le « Groupe ».

Les comptes sociaux et consolidés ont fait l'objet d'une remise en page pour les besoins du prospectus. Les comptes sociaux et consolidés non remis en page peuvent être consultés au siège de la Société.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Roch LENER, Président Directeur Général de MILLIMAGES, est la personne responsable du présent document de référence.

Roch LENER
MILLIMAGES
88 rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS
Téléphone: 01 53 53 52 52
Fax : 01 53 53 52 53

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient ni observations, ni réserves.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.2 aux états financiers consolidés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu. ».

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux au 31 décembre 2011 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée en note 3.2.3 de l'annexe aux comptes annuels et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu. ».

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.2 aux états financiers consolidés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu, notamment dans le contexte exceptionnel du financement en 2011 de la garantie de la Sofica Millifin. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux au 31 décembre 2010 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée en note 3.2.3 aux comptes annuels et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu, notamment dans le contexte exceptionnel du financement en 2011 de la garantie de la Sofica Millifin ».

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 figure au paragraphe 20.6.1 du Document de Référence 2009. Il contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.*
- la note 7 aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application anticipée par votre société des normes IFRS3 révisée et IAS27 amendée.*
- la note 7 et la note 7.19 aux états financiers qui exposent le changement d'estimation relatif à la distinction prévue par IAS1 entre les éléments courants et non courants dans le bilan».*

Fait à Paris, le 31 août 2012

Monsieur Roch LENER

Président Directeur Général de MILLIMAGES

1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Madame Clotilde CASAMITJANA, Directrice Financière de MILLIMAGES, est la personne responsable de l'information financière.

Clotilde CASAMITJANA
MILLIMAGES
88 rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS
Téléphone: 01 53 53 52 52
Fax : 01 53 53 52 53

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Société KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Représenté par Monsieur Eric LEFEBVRE
1, cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 2001 pour une durée de six exercices.

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Société CINE CONTROLE INTERNATIONAL
Représentée par Monsieur Yann CHAKER
10 boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1997 pour une durée de six exercices puis renouvelé le 24 juin 2003 pour une durée de six exercices.

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Frédéric QUELIN
1, cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Jean-Claude GRAINDORGE
19 rue Pasteur
95 880 Enghien Les Bains

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Groupe MILLIMAGES	2011					2010				
	CCI		KPMG		Total	CCI		KPMG		Total
	Mont.	%	Mont.	%		Mont.	%	Mont.	%	
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés										
Emetteur	40	49%	40	53%	80	45	46%	45	50%	90
Filiales intégrées globalement	31,8	39%	25	33%	56,8	31,8	33%	25	28%	56,8
Missions accessoires										
Emetteur	10	12%	10	13%	20	10	10%	10	11%	20
Filiales intégrées globalement	0	0%	0	0%	0	11	11%	10	11%	21
Sous-total	81,8	100%	75	100%	156,8	97,8	100%	90	100%	187,8
Autres prestations						0	0	0	0	0
Sous-total	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	81,8	100%	75	100%	156,8	97,8	100%	90	100%	187,8

2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Le mandat de la société BARBIER FRINAULT, co-commissaire aux comptes suppléant est venu à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 30 juin 2009.

Les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler son mandat, la société BARBIER FRINAULT n'ayant pas manifesté son souhait d'être renouvelée à ce poste.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ou de révocation de contrôleurs légaux

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Informations financières annuelles résumées – données consolidées - IFRS

Compte de résultat (en K€) *	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois*	31/12/2009 (publié) 12 mois
Chiffre d'affaires et subventions	13 917	14 297	21 984	29 569
<i>croissance du CA</i>	-2,66	-34,97%	-31,97%	-8,49%
Résultat opérationnel courant	-2 551	-5 305	-4 318	-3 871
<i>marge opérationnelle courante</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Résultat opérationnel	-2 422	-5 210	-4 507	-4 105
<i>marge opérationnelle</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Résultat des activités poursuivies	-2 667	-5 656	-5 245	-
Résultat des activités cédées	0	1 262	229	-
Résultat de la période	-2 667	-4 394	-5 016	-5 016
<i>marge nette</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

* Les données 2009 ont été retraitées des données Gédéon Programmes, reclassées dans la ligne Résultat des activités cédées

Bilan - actif (en K€)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Goodwill	2 770	2 770	4 195
Films et droits audiovisuels, prod. audiovisuelles	21 695	22 251	30 160
Autres immobilisations incorporelles	274	68	74
Immobilisations corporelles	177	171	976
Participations mises en équivalence	-	-	14
Actifs financiers	984	2 001	1 327
Créances clients et autres débiteurs	1 820	6 711	6 858
Actif non courant	27 720	33 972	43 605
Stocks et en-cours	508	438	1 063
Créances clients	9 518	8 347	13 349
Autres créances	16 965	20 075	20 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie	889	764	1 116
Actif courant	27 880	29 624	35 561
Total actif	55 600	63 596	79 166

Bilan - passif (en K€)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	-3 667	-1 076	-702
Emprunts et dettes financières	2 102	2 080	2 317
Autres passifs non courants	10 776	15 740	16 570
Provisions à long terme	2 550	1 976	1 960
Passifs d'impôt différé	-	-	145
Passif non courant	15 428	19 796	20 992
Emprunts et dettes financières	3 688	4 024	10 864
Provisions	-	-	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	40 151	40 853	48 012
Passif courant	43 839	44 877	58 876
Total des Passifs	59 267	64 673	79 868
Total des capitaux propres et du passif	55 600	63 596	79 166

Flux en K€	31/12/11 12 mois	31/12/10 12 mois	31/12/09 12 mois
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 054	17 328	15 018
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 141	-15 383	-10 533
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 369	-1 971	-5 023
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)	282	-26	-538
Trésorerie d'ouverture	567	593	1 131
Trésorerie de clôture	849	567	593

Au 31 juillet 2012, la trésorerie nette consolidée s'élève à 135 K€.

MILLIMAGES a réalisé une opération de réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») d'un montant de 2 960 445,29 euros en décembre 2010..

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 2 446 649 actions nouvelles au prix unitaire de 1,21 euros ; à raison d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) droits préférentiels de souscription (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).

Les actionnaires et cessionnaires de DPS ont souscrit à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de 1 660 555 actions, dont 987 663 actions pour KID MEDIA MANAGEMENT, représentant un taux de souscription à titre irréductible de 67,87% pour un montant total de 2 009 271,55 euros ;

Les actionnaires et cessionnaires de DPS ont souscrit à l'augmentation de capital à titre réductible à hauteur de 918 342 actions, dont 847 323 actions pour KID MEDIA MANAGEMENT, représentant un taux de souscription à titre réductible de 116,82% pour un montant total de 1 111 193,82 euros ;

La société KID MEDIA MANAGEMENT a libéré sa souscription, soit une somme de 2 111 337,47 euros, par compensation avec sa créance sur la Société. La différence, soit 849 107,82 euros correspond à l'apport en numéraire réalisé par l'ensemble des actionnaires.

MILLIMAGES a réalisé une opération d'augmentation de capital d'un montant de 1 223 324,50 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit des actionnaires en février 2012.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 4 893 298 actions nouvelles au prix unitaire de 0,25 euros ; à raison de deux (2) actions nouvelles pour un (1) DPS (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).

Les actionnaires et cessionnaires de DPS ont souscrit à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de 4 537 336 actions, dont 3 489 814 actions pour KID MEDIA MANAGEMENT, représentant un taux de souscription à titre irréductible de 92,73% pour un montant total de 1 134 334 euros ;

Les actionnaires et cessionnaires de DPS ont souscrit à l'augmentation de capital à titre réductible à hauteur de 881 707 actions représentant un taux de souscription à titre réductible de 18,02% sur le total des actions offertes pour un montant total de 220 426,75 euros.

La totalité des souscriptions a été effectuée en numéraire.

La société KID MEDIA MANAGEMENT détient, après l'opération d'augmentation de capital 5 587 349 actions, soit 76,12% de la totalité du capital social.

4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. RISQUES DE LIQUIDITE

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital de janvier 2012 d'un montant de 1 223 324,50 euros, à même de combler une insuffisance de fonds de roulement net qui avait été évaluée à l'époque à 795 000 euros sur une période de douze mois, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.1.1. RISQUES FINANCIERS LIES AUX EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Le risque de liquidité auquel est soumis la Société est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements auprès d'établissements de crédit. Bien que la Société s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution (en France et à l'international) et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

Au 31 décembre 2011, MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€	31/12/2011	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	5 077	2 975	2 102	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	5 077	2 975	2 102	0

Les informations concernant les dettes financières figurent au § 8.10 « dettes financières » des annexes aux comptes consolidés au 31/12/2011.

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2011

En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 975	732	110	219	1 914
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
Total	2 975	732	110	219	1 914

Au 31 décembre 2010, MILLIMAGES disposait des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ - hors Gédéon Programmes	31/12/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 495	2 415	2 080	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	4 495	2 415	2 080	0

Les informations concernant les dettes financières figurent au § 8.10 « dettes financières » des annexes aux comptes consolidés au 31/12/2010.

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2010

En K€ - hors Gédéon Programmes	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 415	784	489	202	941
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
Total	2 415	784	489	202	941

Secteur Animation

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 0,5 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2011, la Société a un encours de ligne Dailly de 0,05 M€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 1,4 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

Secteur Cinéma

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- du moratoire obtenu sur des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 suite aux négociations menées en 2004 à l'occasion de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe (0,1 M€ au 31 décembre 2011 à échéance de moins d'1 an) ;
- d'un crédit de trésorerie revolving (encours de 0,4 M€ au 31 décembre 2011 contre 0,9 M€ au 31 décembre 2010),

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (de type « covenants »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1 M€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 0,3 M€ au 31 décembre 2011 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant. Les lignes sont utilisées à hauteur de 0,1 M€ à la date du 4 mai 2012.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

La Société dispose d'un contrat de Factoring à hauteur de 0,6 M€ pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,3 M€ au 31 décembre 2011. Il n'est soumis à aucun covenant.

4.1.2. RISQUES FINANCIERS LIES A L'ENGAGEMENT DE RACHAT IRREVOCABLE DE LA SOCIETE MILLIFIN

MILLIMAGES a pris un engagement de rachat irrévocable d'acquérir l'intégralité des 5 097 actions composant le capital de la société MILLIFIN (société pour le financement de l'industrie

cinématographique et audiovisuelle « Sofica ») aux détenteurs de parts (personnes physiques uniquement), à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action. La demande de rachat, à l'initiative des détenteurs de parts, devait être effectuée au plus tard le 30 juin 2011 auprès d'Oddo.

Au 30 juin 2011, Oddo a reçu des demandes de rachat pour 4 983 actions de la Sofica MILLIFIN représentant 97,76% du capital pour un montant de 4 235 550 euros soit un montant net global de l'ordre de 2 661 K€ compte tenu des sommes d'ores et déjà bloquées.

Afin de rembourser les porteurs de parts qui en ont fait la demande MILLIMAGES a obtenu un crédit d'un montant de 3 530 K€ auprès d'un pool bancaire.

L'échéancier tel qu'il figure dans le contrat de prêt est le suivant :

- 600 K€ dans les 6 mois suivant la souscription de l'emprunt soit au plus tard le 25 janvier 2012 (cette échéance n'entraîne pas de décaissement car elle correspond à une somme d'ores et déjà bloquée dans les comptes de la Sofica);
- 140 K€, payés trimestriellement du 25 janvier 2012 au 25 octobre 2012 ;
- 215 K€, payés trimestriellement du 25 janvier 2013 au 25 avril 2015
- le solde de l'emprunt, payé le 25 juillet 2015.

En garantie de cette convention de crédit, MILLIMAGES consent à nantir l'intégralité de ses droits sur les éléments corporels et incorporels de certains films et programmes et à céder l'intégralité des produits à lui revenir de l'exploitation sur tout support, en France et à l'étranger, de certains films et programmes, au profit du pool bancaire.

Cet emprunt comporte les clauses d'exigibilité suivantes :

- Défaut de versement de la 1^{ère} échéance de remboursement du crédit ;
- Défaut d'acquisition de l'intégralité des droits à recettes détenus par MILLIFIN sur certains films ;
- En cas de redressement judiciaire et généralement toute procédure visant à l'apurement collectif du passif ;
- Cessation d'activité, dissolution ou liquidation amiable ;
- Défaut de paiement à bonne date, en totalité ou partiellement, d'une échéance de principal ou d'intérêts de crédit ;
- Contestation des garanties consenties et survenance de tout événement de nature à faire obstacle aux garanties ;
- Inexactitude des déclarations faites ;
- Défaut de règlement de tous impôts et cotisations sécurité sociale ;
- Exclusion par la Banque de France ;
- Nomination d'un administrateur judiciaire ;
- Survenance de tout fait aboutissant à la réduction d'une seule des garanties ;
- Survenance de tout fait entraînant l'impossibilité d'exploiter un seul des films donnés en garantie ;
- Inexactitude des pourcentages des parts producteurs sur certains films ;
- En cas de cession de l'un quelconque des droits des biens apportés en garantie.

Les coûts additionnels d'intérêt liés à cet emprunt sont de l'ordre de 6% du principal et ont été intégrés dans le plan de remboursement de la Société.

Les frais de dossiers ont déjà été déduits des disponibilités de la Sofica.

4.2. RISQUES DE MARCHE

4.2.1. RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, MILLIMAGES est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié à l'utilisation des lignes de crédit à taux variable.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer la production et/ou l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2011 est le suivant :

31/12/2011 En K€	Actifs financiers*		Passifs financiers**		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	(a)		(b)		(c) = (a) - (b)		(d)		(e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	234	0	713	2 262	-479	-2 262	0	0	-479	-2 262
De 1 à 5 ans	0	0	0	2 102	0	-2 102	0	0	0	-2 102
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	234	0	713	4 364	-479	-4 364	0	0	-479	-4 364

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2011	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	51	- 3 718
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	- 51	- 3 616

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (3 718) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts et de (3 616) K€ en cas d'une variation de -1% des taux d'intérêts

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :

31/12/2010 En K€	Actifs financiers*		Passifs financiers**		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	(a)		(b)		(c) = (a) - (b)		(d)		(e) = (c) + (d)	
	Hors Gédéon Programmes	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe
Moins d'un an	764	0	1 941	2 546	-1 177	-2 546	0	0	-1 177	-2 546
De 1 à 5 ans	1027	0	102	1 514	925	- 1 514	0	0	925	-1 514
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 791	0	2 043	4 060	-252	-4 060	0	0	-252	-4 060

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Hors Gédéon Programmes		31/12/2010	
En K€	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*	
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-45	-853	
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	45	-763	

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (853) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de (763) K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

4.2.2. RISQUES DE CHANGE

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2011 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	1 790	542
Passifs	2 654	544
Position nette avant gestion en devises	-865	-2
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion en devises	-865	-2
Taux de conversion 1 euros =	1,29501 \$	0,83783 £
Position nette après gestion en euros	-668	-3
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-5,20	-0,03

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2011 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	6,61	-6,61	-3 674	-3 660
GBP	0,04	-0,04	-3 667	-3 667
Total	6,65	-6,65	-3 674	-3 660

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de - 3 674 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de -3 660 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change.

Note : Le paragraphe de l'annexe aux comptes consolidés mentionné en 20.1.5.11.3 présente une information erronée sur la sensibilité des capitaux propres au risque de change.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2010 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	1 558	243
Passifs	962	21
Position nette avant gestion en devises	595	221
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion en devises	595	221
Taux de conversion 1 euros =	1,3362 \$	0.86075 £
Position nette après gestion en euros	445.55	257.28
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	3.31	2.95

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2010 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	3.31	-3.31	-811	-805
GBP	2.95	-2.95	-811	-805
Total	6.26	-6.26	-814	802

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de -814 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -802 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

- Animation

Le chiffre d'affaires et les achats sont quasiment entièrement réalisés en euros.

- Cinéma – sous-groupe BAC MAJESTIC

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de change spécifique de manière récurrente. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des achats de minima garantis qui se feraient en devises étrangères ou à des contrats de vente en monnaies étrangères.

4.2.3. RISQUES SUR ACTIONS

Au 31 décembre 2011, MILLIMAGES ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne détient aucune action propre.

4.2.4. RISQUES HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009.

Montant en K€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Cautions de contre-garantie sur marchés	41	41	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	8 911	5 244	6 973
Avals, cautions et garanties données	2 057	1 317	1 686
Autres engagements donnés	0	0	0
Total	11 009	6 602	8 700
* Dont Gédéon Programmes	0	0	1 514

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par le nantissement des produits à revenir à Bac Films (filiale de MILLIMAGES) de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Comme mentionné à la section 4.1.2 «RISQUES FINANCIERS LIES A L'ENGAGEMENT DE RACHAT IRREVOCABLE DE LA SOCIETE MILLIFIN », afin de rembourser les porteurs de parts qui en ont fait la demande, MILLIMAGES a obtenu un crédit de l'ordre de 3 250 K€ auprès d'un pool bancaire.

En garantie de cette convention de crédit, MILLIMAGES consent à nantir l'intégralité de ses droits sur les éléments corporels et incorporels de certains films et programmes et à céder l'intégralité des produits à lui revenir de l'exploitation sur tous supports, en France et à l'étranger, de certains films et programmes, au profit du pool bancaire

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe MILLIMAGES.

4.2.5. RISQUE LIE A UN EVENTUEL TRANSFERT DE COTATION SUR LE MARCHE ALTERNEXT DE NYSE EURONEXT PARIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2010 a approuvé le projet de demande de radiation des titres de la Société des négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext et d'admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé NYSE Alternext sous condition suspensive de l'accord du comité d'admission d'Euronext et a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en oeuvre dès que la Société satisfera les conditions nécessaires pour sa mise en oeuvre ce transfert de cotation et d'obtenir l'accord du comité d'admission d'Euronext.

Alternext est un marché boursier «organisé» contrairement à Euronext qui est un marché «réglementé». De cette différence de statut et conformément à la réglementation en vigueur,

MILLIMAGES souhaite attirer l'attention de ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert.

Le niveau de protection accordé aux actionnaires minoritaires d'une société cotée sur Alternext, est inférieur à celui accordé aux actionnaires minoritaires d'une société cotée sur un marché réglementé. Cependant, les règles relatives aux offres publiques applicables en cas d'admission sur un marché réglementé, continueront toutefois à s'appliquer aux actionnaires de MILLIMAGES pendant un délai de 3 ans à compter de la date de radiation des titres du marché Euronext, conformément à l'article 231-1 du règlement général de l'AMF.

Il en résulte également des obligations allégées en termes d'information financière. Parmi celles-ci et sans en prétendre à l'exhaustivité :

- dispense de communication en matière d'informations trimestrielles
- allongement des délais de publication des comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période, à 4 mois suivant la clôture semestrielle
- dispense d'établir un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise
- limitation des informations relatives à l'évolution de l'actionnariat aux seuls franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse) de 50% et de 95% du capital ou des droits de vote. Sur ce point, il est toutefois instauré une période de transition de 3 ans à compter de la date de radiation des titres du marché Euronext pendant laquelle les dispositions applicables pour les sociétés cotées sur le marché réglementé continueront à s'appliquer
- libre choix en matière de référentiel comptable (Français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés.

S'agissant d'un marché boursier non réglementé, il pourrait en outre résulter du transfert sur Alternext une baisse de la liquidité du titre.

A ce jour, la Société n'a pas utilisé cette délégation et n'a pas entamé les démarches nécessaires au transfert de ces titres sur NYSE Alternext car elle ne satisfait pas aux conditions d'admission.

4.3. RISQUES LIES AU POIDS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2011, les immobilisations incorporelles représentent un montant de 24 739K€ (vs 25 089 K€ au 31/12/2010) soit 44,5 % du total bilan.

Le poste « Films et droits audiovisuels, production audiovisuelle » est le principal poste de l'actif du bilan et représente à lui seul 39,0 % (vs 35,0% au 31/12/2010) du total bilan.

Bilan - actif (en K€)	31/12/2011	%	31/12/2010	%
Goodwill	2 770	5,0	2 770	4,4
Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles	21 695	39,0	22 251	35,0
Autres immobilisations incorporelles	274	0,5	68	0,1
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>24 739</i>	<i>44,5</i>	<i>25 089</i>	<i>39,5</i>
Immobilisations corporelles	177	0,3	171	0,3
Participations mises en équivalence	-		-	-
Actifs financiers	984	1,8	2 001	3,1
Créances clients et autres débiteurs	1 820	3,3	6 711	10,6
Actif non courant	27 720	49,9	33 972	53,4
Actif courant	27 880	50,14	29 624	46,6
Total actif	55 600	100,0	63 596	100,0

Le bilan actif consolidé au 31 décembre 2011 est détaillé au paragraphe 20.1.1 « Etat sur la situation financière au 31 décembre 2011 » du présent document de référence.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du principal poste de l'actif, à savoir les « films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles » au cours de l'année 2011.

En K€	Mouvements de la période							31.12.11
	31.12.10	Augmen- tations	Transferts	Variation de périmètre	Divers	Rep Dépréciat° & Amort	Diminution (I)	
Animations en exploitation	91 352	0	7 058	0	0	0	-144	98 266
Animations en cours	5 200	8 475	-7 058	0	0	0	0	6 617
Cinéma : Films en exploitation	151 834	244	1 340	0	0	0	-13 469	139 723
Cinéma : Films en projet	4 339	546	-1 340	0	0	0	-1 113	2 432
Documentaires en exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Documentaires en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Masters : en exploitation	83	0	0	0	0	0	0	83
Masters : en cours	48	0	0	0	0	0	0	48
Droits finis	0	0	0	0	0	0	0	0
Droits : en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588	0	0	0	0	0	0	4 588
Valeur brute	257 444	9 265	0	0	0	0	-14 726	251 757
Animations en exploitation	-82 412	-5 942	0	0	26	0	0	-88 328
Animations en cours	-291	0	0	0	0	0	0	-291
Cinéma : Films en exploitation	-146 618	-2 852	0	0	0	0	12 940	-136 530
Cinéma : Films en projet	-1 308	0	0	0	0	0	1 113	-195
Documentaires en exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Documentaires en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Masters : en exploitation	-44	-20	0	0	-27	0	6	-85
Masters : en cours	-71	-1	0	0	27	0	0	-45
Droits finis	0	0	0	0	0	0	0	0
Droits : en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements Sofica MILLIFIN	-4 449	-139	0	0	0	0	0	-4 588
Amortissements & dépréciations	-235 193	-8 954	0	0	26	0	14 059	-230 062
Valeur nette	22 251	311	0	0	26	0	-667	21 695

(I) Les diminutions correspondent à des fins de droits et des cessions de parts coproducteurs.

Productions audiovisuelles

Les coûts de production des séries et films d'animation et des programmes documentaires sont évalués à leur coût de revient qui comprend les charges directement attribuables, les charges financières supportées durant la période de production (conformément à l'IAS 23) ainsi qu'une part des frais de structure.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs. Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les amortissements des programmes d'animation sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la livraison. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées si nécessaire compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement (en exploitation ou en en cours) résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Etant donné le cycle spécifique de vie d'un programme documentaire, le rythme d'amortissement retenu est de 70 % la première année et 10 % les trois années suivantes.

Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir la valeur nette l'investissement, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel à la clôture des comptes.

De même, une perte de valeur peut être comptabilisée s'il s'avère que, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement, tant en ce qui concerne les films exploités que les droits en cours.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

Aucune valorisation du poste « films et droits audiovisuels » n'a été réalisée par un expert indépendant. Un audit au 31/12/2010 et au 31/12/2011 ont été effectués par les commissaires aux comptes selon leurs normes d'exercice professionnel. Cet audit a porté sur quatre grands thèmes :

- Compréhension d'ensemble ;

- Contrôle des processus en place au sein de la Société ;
- Contrôle des coûts de production et contrôle de cohérence des recettes prévisionnelles ;
- Analyse du respect des règles et méthodes comptables retenues par la Société.

Il n'existe pas de risque de dépréciation compte tenu de la méthode d'amortissement retenue, fondée sur une estimation raisonnable des recettes prévisionnelles de chaque film.

Les autres immobilisations incorporelles (d'un montant de 274 K€ au 31 décembre 2011) comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

4.4. RISQUES OPERATIONNELS

4.4.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES

Les succès de la Société reposent en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de Monsieur Roch LENER, des collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

4.4.2. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC

Il existe un potentiel risque de conflit d'intérêt entre BAC MAJESTIC et MILLIMAGES du fait de la présence de Monsieur Roch LENER en qualité de Président Directeur Général des deux sociétés. Toutefois, BAC MAJESTIC et MILLIMAGES estiment avoir pris les mesures adéquates afin de limiter ce risque à deux niveaux :

- sur le plan opérationnel, du fait que les activités des deux sociétés sont différentes (activité de distribution pour BAC MAJESTIC et de production pour MILLIMAGES) et en conséquence du fait qu'une très grande majorité des clients et des fournisseurs des deux entreprises est différente ;
- d'un point de vue de la gouvernance d'entreprise, que chaque société à son propre système de gouvernance.

Monsieur Roch Lener, Président Directeur Général de MILLIMAGES et de BAC MAJESTIC est directement actionnaire principal de MILLIMAGES et indirectement de BAC MAJESTIC au travers de MILLIMAGES.

A ce titre, Monsieur Roch Lener pourrait exercer une influence significative et déterminante sur les décisions prises en assemblées générales des actionnaires MILLIMAGES et indirectement sur BAC MAJESTIC.

Cependant, chaque décision importante est décidée par des Conseils d'Administration spécifiques et propres à chaque société.

Par ailleurs, les Comités de Direction, lieux de partage d'informations et de réflexion stratégique où toutes les orientations présentes et futures de l'entreprise sont discutées et validées collectivement, ne sont pas composés dans leur grande majorité des mêmes membres (à l'exception de M. Lener, M. Liberman, Mme Yvonne Ranoux remplacée par Mme Casamitjana et Mme Marion Jaouen). Il est précisé que M. Liberman a quitté la société en février 2011 et Mme Ranoux fin mai 2011.

Ainsi :

- 5 membres sur 8 du Comité de Direction de BAC MAJESTIC ne sont pas présents dans le Comité de Direction de MILLIMAGES, et
- 7 membres sur 10 du Comité de Direction de MILLIMAGES ne font pas partie du Comité de Direction de BAC MAJESTIC.

Cette disparité des membres vise à éviter que le contrôle des deux sociétés ne soit exercé de manière abusive. Ainsi, les sociétés estiment qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC.

MILLIMAGES et BAC MAJESTIC entretiennent des relations étroites pour leur activité et leur développement respectif.

Jusqu'au 30 juin 2011, ses relations faisaient l'objet d'une convention de pilotage et de management fees entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC et BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC), conclue le 23 août 2004 et autorisée par les conseils d'administration respectifs des trois sociétés.

Au terme de cette convention il était convenu que MILLIMAGES assurerait pour les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS :

- la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité du Groupe BAC MAJESTIC ;
- la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales, par l'intermédiaire du Président de MILLIMAGES et de son assistante.

De son côté, le Groupe BAC MAJESTIC effectuait pour MILLIMAGES des prestations en matière de communication.

Depuis le 1^{er} juillet 2011, ces relations font l'objet d'une convention de prestations de services et management fees entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC, conclue le 1^{er} juillet 2011 et autorisée par les conseils d'administration des deux sociétés. Une convention de gestion a été conclue entre BAC MAJESTIC et ses deux filiales BAC FILMS et BAC FILMS DISTRIBUTION (ex PRO VIDEO GROUP) pour permettre la refacturation par BAC MAJESTIC de ces prestations.

Au terme de ces conventions il est convenu que MILLIMAGES assure pour le Groupe BAC MAJESTIC :

- le juridique, les ressources humaines, l'informatique et la comptabilité du Groupe BAC MAJESTIC ;
- la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales.

De son côté, le Groupe BAC MAJESTIC effectue pour MILLIMAGES des prestations en matière de « business affairs ».

Enfin, jusqu'au 30 juin 2011, le Groupe BAC MAJESTIC était sous-locataire des locaux d'activité qu'elle occupe (soit 156 m²). La convention de sous-location a été établie en avril 2004, complétée d'un avenant en 2008. Cette convention était renouvelable annuellement par tacite reconduction et réalisée selon des modalités correspondant aux conditions de marché.

Cette convention a été revue le 1^{er} juillet 2011, en raison de l'acquisition de BAC FILMS DISTRIBUTION par BAC MAJESTIC. Le Groupe BAC MAJESTIC est désormais sous-locataire de locaux d'activité de 189 m² et d'une partie des locaux communs. Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction et réalisée selon des modalités correspondant aux conditions de marché.

La rupture de ces relations pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière de chacune des sociétés.

4.4.3. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE LA SCI BOIS-BAN, MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC

La SCI Bois Ban (détenue par la famille Lener) est propriétaire d'une partie des locaux occupés par MILLIMAGES et BAC MAJESTIC.

Le bail conclu entre la SCI Bois Ban et MILLIMAGES d'une part et le contrat de sous-location conclu entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC d'autre part font l'objet de conventions autorisées par les Conseils d'administration de chacune des sociétés.

Ces baux ont été conclus au prix du marché.

4.4.4. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptible d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière du Groupe MILLIMAGES.

Depuis 2008, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe MILLIMAGES se présente de la manière suivante :

Poids des principaux fournisseurs (en % du total des approvisionnements)

Source : MILLIMAGES

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2011	15%	32%	43%
Au 31 décembre 2010	11%	29%	40%
Au 31 décembre 2009	16%	32%	41%
Au 31 décembre 2008	6%	20%	29%

La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où le Groupe MILLIMAGES s'attache à avoir des fournisseurs différents de sorte que la Société diversifie le risque fournisseurs et ainsi réduit sa consistance. Le premier fournisseur ne pèse que 15% des achats de la Société au 31 décembre 2011

4.4.5. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

A ce jour, aucun client du Groupe MILLIMAGES ne représente plus de 14 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les clients du Groupe MILLIMAGES peuvent être classifiés en quatre catégories :

- Les exploitants de cinéma : le Groupe MILLIMAGES jouit d'un réel savoir faire lui permettant de « placer » ces films et séries d'animation auprès des salles de cinéma et la qualité des films qu'elle distribue est reconnue en France et à l'international. Le risque auprès de cette clientèle est donc très faible.
- Les chaînes de télévision : le Groupe MILLIMAGES commercialise ses films et séries d'animation auprès de tous les diffuseurs (chaînes hertziennes, chaînes câblées ou émettant par satellite) ce qui réduit tout risque de dépendance.
- Les distributeurs étrangers : le Groupe MILLIMAGES vend ses films et séries d'animation à des distributeurs étrangers

- Les consommateurs de vidéo : les consommateurs de vidéo sont les clients finaux du Groupe (lors des diffusions des films en salles de cinéma et lors de la commercialisation de DVD/Blue-Ray). Aucun risque spécifique n'est identifié sur cette cible clientèle.

Depuis 2009, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires consolidé)

Source : MILLIMAGES

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Premier client	14%	13%	6%
5 premiers clients	39%	35%	23%
10 premiers clients	55%	47%	38%

4.5. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

4.5.1. RISQUES LIES AU CARACTERE ALEATOIRE DES SUCCES COMMERCIAUX DES FILMS ET SERIES D'ANIMATION

Le succès d'un film ou d'une série d'animation auprès du public ne peut être garanti. Ce succès dépend notamment des qualités artistiques et techniques du film et de la série, de la notoriété créée lors de la sortie en salles pour les films, mais aussi de la qualité et du succès des productions de la concurrence sorties au même moment sur le marché, de l'engouement du public pour d'autres formes de contenu audiovisuel (notamment séries télévisées), de l'engagement et de la qualité des distributeurs du film, de la situation économique générale et d'autres facteurs tangibles ou intangibles qui peuvent tous évoluer rapidement et qui sont difficiles à prévoir.

L'incapacité prolongée du Groupe à produire des films ou des séries d'animation ayant un fort attrait pour le public français et les publics des territoires dans lesquels les films et séries sont distribués pourrait nuire à son image, ses activités, ses perspectives de croissance, et sa capacité à réaliser des préventes et à attirer des artistes et réalisateurs de renom ainsi que des techniciens de qualité.

Le processus de conception et de validation des projets développés par le Groupe, est destiné à sélectionner les projets de films et de séries les plus susceptibles de recueillir l'attrait du public.

4.5.2. RISQUES DE RETARD DANS LES DELAIS DE PRODUCTION ET DE DEPASSEMENT DES LIMITES BUDGETAIRES

La production, la réalisation et la distribution de films et de séries répondent à de nombreuses contraintes, relatives notamment à la recherche de financements, à la disponibilité des talents souhaités et d'un matériel de qualité ainsi qu'à la programmation de sortie des films et des séries produits par des studios concurrents. Le Groupe ne peut garantir aux investisseurs que tous les films et séries qu'il produit seront terminés ou sortiront dans les délais prévus et dans les limites des budgets fixés.

Un retard significatif dans la production d'un film ou d'une série du Groupe peut avoir des répercussions défavorables, telles que, notamment, une augmentation des coûts de production et des charges financières du film ou d'une série, l'obligation de décaler la date de sortie du film en salles en dehors des fenêtres de diffusion idéales ou encore retarder la diffusion du film ou de la série par chaînes payantes, chaînes en clair et sur support vidéo.

Lorsque le Groupe est producteur délégué d'un film ou d'une série, les engagements des coproducteurs à son égard étant limités, il doit assumer seul le risque de dépassement des coûts prévus si les coproducteurs ne consentent pas à financer leur part de ce dépassement.

Lorsque le Groupe investit en tant que coproducteur, sa décision de ne pas financer sa part d'un dépassement de coûts pourrait limiter son droit à une partie des recettes du film ou de la série et sa participation aux décisions du producteur délégué relatives notamment à la modification du film ou de la série pour réduire les coûts, ce qui, dans chaque cas, pourrait diminuer les recettes attendues par le Groupe.

4.5.3. RISQUES FINANCIERS LIES A LA PRODUCTION OU COPRODUCTION DE FILMS

La Société a pour politique, sans que cela constitue une pratique systématique, de ne lancer la mise en production d'un film ou d'une série que si une partie significative du coût de fabrication (de l'ordre de 80%) est, compte tenu notamment des marques d'intérêt reçues, potentiellement couverte par des engagements fermes (préventes aux télévisions et à l'international et/ou apports de la part de coproducteurs) devant être signés avant la sortie en salles ou à la télévision.

Afin de maintenir une attitude opportuniste lui permettant d'adapter cette approche selon les caractéristiques propres de chaque film et série, le niveau de couverture des risques et le calendrier de cette couverture varient cependant d'un projet à l'autre.

Toutefois, s'il entend poursuivre sa politique de couverture et de diversification de ses sources de préfinancement, le Groupe ne peut pas garantir la possibilité d'obtenir systématiquement pour tous les films et séries qu'il produit un taux de préfinancement élevé et le respect d'un taux de 80% pour chaque film et série.

Par ailleurs, le Groupe est toujours exposé à la possible rupture d'engagement d'un acheteur pendant la période intermédiaire entre la déclaration d'intérêt manifestée et la signature formelle du contrat, même si ce type de rétractation est rare en pratique. Bien que le Groupe puisse éventuellement disposer d'un recours judiciaire, une telle rétractation peut nuire à sa politique de préfinancement de ses productions et l'exposer à un risque financier et de trésorerie accru.

Enfin, lorsqu'elle agit en qualité de producteur délégué, la Société prend à sa charge la bonne fin du film et garantit les coproducteurs non seulement contre tout dépassement du budget du film mais s'engage également à délivrer un film conforme aux stipulations contractuelles, le contrat précisant notamment les caractéristiques techniques et artistiques du film avec parfois l'indication des interprètes principaux. Si la Société ne respecte pas ses engagements au titre du contrat de coproduction, elle s'expose à une résiliation de celui-ci impliquant le remboursement de l'ensemble des sommes versées par le coproducteur. Les contrats d'achat de droits de télédiffusion et les contrats de vente à l'international peuvent inclure des clauses similaires. Par conséquent, dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de mener à son terme le tournage d'un film dont elle a garanti la bonne fin ou de délivrer le film conformément aux caractéristiques contractuellement

prévues, elle s'expose à une résiliation de l'ensemble des contrats conclus avant la sortie en salles avec les coproducteurs, chaînes télévisées et distributeurs étrangers.

4.5.4. RISQUES SPECIFIQUES LIES A LA PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION

La Société poursuit une activité de production de films d'animation, marché dynamique qui attire un public de jeunes spectateurs et génère des recettes complémentaires en produits dérivés et partenariats.

La production de films d'animation est toutefois généralement plus longue et plus coûteuse que la production de films classiques, et les préventes internationales peuvent être réalisées plus tardivement que pour les films classiques. Par conséquent, la capacité du Groupe à produire des films d'animation pourrait être affectée en cas d'indisponibilité des sources de financement nécessaires.

Par ailleurs, les contraintes de calendrier sont renforcées en raison du caractère familial des films d'animation qui rend crucial leur sortie au début des périodes de vacances scolaires.

Enfin, le secteur des films d'animation doit faire face à la concurrence de grands studios américains qui ont développé une capacité à produire de façon régulière des films d'animation à l'instar de Blue Sky (filiale de Fox Entertainment Group), DreamWorks Animation SKG, Pixar Animation Studios et Walt Disney Feature Animation (appartenant tous deux au groupe Disney), Sony Pictures Entertainment et Warner Bros. Entertainment.

4.6. RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

4.6.1. DEVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE

Le marché de la vidéo à la demande (VOD) poursuit la croissance amorcée en 2007. En février 2012, 68 éditeurs de services de VOD actifs sont recensés en France. Si les services sont accessibles par plusieurs types d'accès ou sur plusieurs sites internet en marque blanche, ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois. La composition du catalogue d'un même éditeur peut varier selon son mode de distribution.

L'offre de films en vidéo à la demande ne cesse de s'enrichir. En 2011, 9 085 films sont disponibles en VOD sur les principales plates-formes, soit une progression de 11,5 % par rapport à 2010, avec 938 titres supplémentaires. Parmi les 9 085 oeuvres cinématographiques disponibles sur les plates-formes de VOD en 2011, 8 621 films sont disponibles à la location et 3 560 films à la vente. Les formules de vidéo à la demande par abonnement proposent 754 oeuvres cinématographiques en 2011 (Source : CNC – Bilan 2011 n°322 mai 2012).

La VOD, en ce qu'elle constitue un mode de distribution alternatif d'oeuvres cinématographiques, vient concurrencer en partie la distribution des mêmes oeuvres sur support vidéo ainsi que la distribution en salles lorsque la sortie en salles coïncide avec la période de mise à disposition en VOD. Par ailleurs, la multiplicité des acteurs intervenant sur le marché de la VOD et le poids économique de certains d'entre eux comme Orange, Google ou Apple, pourrait générer une pression à la baisse sur les prix des films à télécharger et entraîner, par répercussion, une érosion des marges des détenteurs de droits d'exploitation des films.

Parmi les films cinématographiques, la part des différentes nationalités évolue peu par rapport à 2010. Les films américains composent 46,9 % des références actives (4 289 titres, soit une progression de 9,4 %), devant le cinéma français, qui représente 27,3 % des films (2 497 titres, +10,5 %), les films européens (1 316 titres, soit 14,4 % du total et une progression de 22,1 %) et les films non européens et non américains (1 044 titres, soit 11,4 % du total et +10,7 % par rapport à 2010) (Source : CNC – Bilan 2011 n°322 mai 2012).

En 2011, la notoriété de la vidéo à la demande continue de progresser. Plus de 88 % des internautes français ont entendu parler de la vidéo à la demande, soit une progression de 2,9 points par rapport à 2010. L'usage de la VOD progresse également au cours de l'année 2011. En décembre 2011, 27,8 % des internautes déclarent avoir déjà consommé de la VOD payante sur leur téléviseur (25,6 % en janvier 2011), 16,3 % via leur ordinateur (15,3 %) et 3,6 % sur un appareil mobile (1,8 %).

Le marché de la VOD constitue à la fois une menace et une opportunité pour le Groupe:

Selon le baromètre NPA-GfK, le chiffre d'affaires total de la VOD payante en France (paiement à l'acte + abonnements) est estimé à 219,47 M€ en 2011, soit une augmentation de 44,4 % par rapport à 2010. Le paiement à l'acte reste ultra-majoritaire, représentant 90,7 % du chiffre d'affaires total (90,1 % en 2010), contre 9,3 % pour les formules par abonnement (9,9 % en 2010).

Sur le seul périmètre du paiement à l'acte, le chiffre d'affaires de la VOD payante s'élève à 199,14 M€ (+45,4 %). Cette hausse se traduit par une croissance de 21,8 % du volume de transactions effectuées en paiement à l'acte (37,5 millions en 2011).

Le prix moyen est stable à 3,40 € pour un programme en location, abonnements inclus (3,44 € en 2010) et s'élève à 9,70 € pour un programme en téléchargement définitif (7,39 € en 2010, soit +31,3 %). Au 31 Décembre 2010, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 354 K€ en VOD. Ce chiffre était d'environ 220 K€ en 2009.

Au 31 Décembre 2011, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 739 K€ en VOD. Ce chiffre était d'environ 354K€ en 2010.

4.6.2. DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE DE DIFFUSION TELEVISUELLE ET VIDEOGRAPHIQUE

Les dépenses des ménages allouées aux programmes audiovisuels progressent de 1,8 % à 8 222 M€ en 2011. Le marché de la vidéo (physique et dématérialisée) recule de 4,3 %. Le poste relatif à la télévision (contribution à l'audiovisuel public et abonnements) est en hausse de 2,8 %. Les dépenses pour le cinéma en salles progressent de 4,7 %. Après le passage au tout numérique, les téléviseurs 3D et les téléviseurs connectables à internet sont présentés par les industriels comme les prochains relais de croissance du marché de l'équipement audiovisuel. (Source : CNC – Bilan 2011 n°322 mai 2012).

L'exploitation quant à elle reste protégée par la chronologie des médias. On sait en effet que le public est de plus en plus friand de nouveautés, phénomène aisément vérifiable par le fait que la carrière des films en salles se fait sur des périodes de plus en plus courtes (quelques semaines dans la plupart des cas).

4.6.3. DEVELOPPEMENT DE LA PROJECTION NUMERIQUE DANS LES SALLES DE CINEMA

À fin décembre 2011, 966 établissements actifs disposent d'au moins un équipement de projection numérique 2K en France, soit 47,6 % du parc total d'établissements cinématographiques (25,4 % à fin 2010). 174 d'entre eux sont des multiplexes. La hausse significative des installations de l'année 2011 est surtout le fait de la petite exploitation.

Parmi les principaux groupes d'exploitation, les Cinémas Gaumont Pathé comptent au total 72 établissements équipés d'au moins un projecteur numérique (97,3 % des établissements détenus par le groupe). Sept cinémas sont nouvellement équipés en 2011 (26 écrans) et 51 cinémas élargissent leur nombre de salles équipées (+269 écrans). 33 des 34 établissements détenus par UGC disposent d'au moins un équipement de projection numérique à fin 2011. En cours d'année, le groupe équipe 12 établissements pour la première fois (65 écrans) et poursuit l'équipement de 15 cinémas (+144 écrans).

Sur les 39 cinémas dont CGR est propriétaire, un seul n'est pas encore équipé en numérique à fin 2011. Le groupe équipe deux établissements pour la première fois en 2011 (14 écrans) et poursuit l'équipement de deux établissements (+9 écrans). 3 585 des 3 940 salles que regroupent les 966 établissements partiellement ou totalement numérisés sont équipées pour ce nouveau mode de projection, soit 91,0 % des écrans des cinémas concernés et 65,6 % de l'ensemble des écrans actifs en France en 2011 (respectivement 59,8 % et 33,3 % à fin 2010) (Source : CNC – Bilan 2011 n°322 mai 2012).

Cette technologie, quand elle sera parfaitement maîtrisée et généralisée, engendrera pour le Groupe, des économies considérables de frais de copies.

Pour l'exploitation, le renouvellement de l'ensemble des installations de projection représente, à l'échelle nationale, un investissement très important, qui nécessite une importante concertation des acteurs concernés (producteurs, distributeurs, exploitants et industries techniques). Dans cette période transitoire, où la contribution des différents acteurs n'est pas encore figée, l'économie de ce passage au numérique pour les distributeurs s'avère encore teintée d'incertitudes.

4.7. RISQUES LIES AU PIRATAGE

Le piratage des produits audiovisuels, au moyen notamment de copies illégales de DVD ou du téléchargement illégal d'œuvres cinématographiques, est un phénomène qui, avec le fort accroissement du débit des connexions internet, s'est fortement accentué ces dernières années. En effet, la numérisation des films et des séries facilite la création, la transmission et le partage de copies non autorisées de haute qualité. La multiplication de telles copies non autorisées a eu, et continuera certainement d'avoir, un impact défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, dans la mesure où elle réduit les recettes générées par les entrées en salles et la vente de supports vidéo autorisés. Ainsi, les résultats opérationnels et la santé financière du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

Le Groupe peut également mettre en place des moyens informatiques spécifiques pour lutter contre le téléchargement de fichiers numériques non autorisés en « peer to peer ». Par ailleurs, la politique du Groupe en matière de VOD vise à céder les droits d'exploitation de ses films aux plates-formes de VOD dont il s'est au préalable assuré de l'efficacité des mesures de lutte contre la contrefaçon et le piratage des films en ligne.

En outre, depuis l'entrée en vigueur, le 19 décembre 2009, de la loi n° 2009-669 du 12 juin 2009, dite loi « Hadopi », favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, l'utilisation illégale sur internet d'une œuvre protégée par un droit d'auteur ou un droit voisin par l'abonné d'un fournisseur d'accès internet peut être sanctionnée par la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et de la protection des droits sur internet, au moyen d'une recommandation enjoignant le contrevenant de respecter les obligations légales en matière de protection des œuvres auxquelles sont attachés des droits d'auteurs ou des droits voisins. En cas de nouveau manquement à cette obligation dans un délai de six mois à compter de l'envoi de la recommandation, une nouvelle recommandation pourra être adressée au contrevenant par cette même commission. Ces mesures devraient agir comme un avertissement pour l'utilisateur fautif et visent à lutter contre les modes d'échange illégaux par internet des œuvres protégées par un droit d'auteur tels que les films.

4.8. RISQUES LIES A UNE SURABONDANCE DE L'OFFRE

Le nombre d'œuvres cinématographiques produites chaque année tant aux Etats-Unis qu'en Europe a atteint des niveaux élevés. En conséquence, la Société pourrait se voir exposée à un excès d'offre de films sur le marché, avec un impact négatif sur la visibilité, les recettes et le succès commercial de ses films. Un excès d'offre de films sur une période donnée (notamment durant les périodes de vacances) pourrait affecter la capacité du Groupe à sortir ses films en salles au moment le plus favorable, ou limiter leur durée de vie en salles, et par voie de conséquence, réduire sa capacité à générer des recettes aussi élevées qu'escompté initialement.

4.9. RISQUES LIES AUX POLITIQUES DE SOUTIEN DE L'INDUSTRIE DU CINEMA ET A LEUR EVOLUTION

Le système réglementaire français, et dans une moindre mesure, le système européen apportent des avantages au Groupe. La Société ne peut garantir que cet environnement réglementaire favorable perdurera à l'avenir. Il est en effet régulièrement contesté, tant au niveau international par les studios américains, qu'au niveau européen par la Commission Européenne qui contrôle la proportionnalité des aides d'Etat par rapport au respect de la liberté d'établissement et de prestations de services au sein de l'Union Européenne.

Par conséquent, si la réglementation française et européenne de soutien de la filière cinématographique devait être modifiée, cela pourrait avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe. Le Groupe bénéficie de ces mesures, et notamment de subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et à la distribution de films français agréés. Sur l'exercice 2011, le Groupe a bénéficié de subventions d'un montant de 1 422 K€.

4.10. RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, juridique ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.10.1. RISQUES DE LITIGES

L'industrie de la distribution cinématographique et de la production de films, sont des secteurs d'activités exposés à des risques spécifiques d'ordre judiciaire, incluant, notamment, les litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (tels que les droits d'auteur et la propriété des œuvres originales – voir ci-dessous), aux droits d'exploitations des films, ou encore aux droits relatifs au partage des bénéfices des films.

Au cours des dernières années, la tendance constatée au sein de l'industrie de la distribution cinématographique française et de la production audiovisuelle est à une augmentation de ces différents types de litiges.

Tous litiges ou décisions judiciaires, qu'ils soient ou non en faveur du Groupe ou de ses dirigeants, pourraient engendrer des frais importants ou détourner les efforts et l'attention de la direction du Groupe des missions qui leur sont habituellement dévolues, et pourraient avoir pour conséquence une publicité défavorable affectant le Groupe ou les membres de sa direction.

Le Groupe ne peut assurer, en raison du facteur d'incertitude inhérent aux procédures judiciaires, que le résultat définitif d'une quelconque procédure judiciaire qui pourrait être intentée contre le Groupe ou ses dirigeants n'aura pas pour conséquence une condamnation à l'octroi de dommages et intérêts ou le prononcé d'éventuelles autres sanctions contre le Groupe ou ses dirigeants.

4.10.2. RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Lorsque le Groupe acquiert les droits d'exploitation d'un film auprès d'un producteur ou d'un distributeur mandaté par le producteur, ou développe un projet de production, elle est exposée au risque de non-validité de la chaîne des droits conférant au cédant la propriété des droits d'exploitation du film dont la Société se porte acquéreur, et au risque d'atteinte au droit de la propriété intellectuelle pouvant menacer l'exploitation sereine du Film.

La totalité des actifs incorporels de la Société BAC MAJESTIC, filiale de MILLIMAGES, étant constituée de droits d'exploitation sur des films, dépend naturellement de la validité de la chaîne de droits d'auteurs conférant aux producteurs des films la propriété des droits d'exploitation dont le Groupe est cessionnaire ou copropriétaire (en cas de coproduction).

Une rupture de la chaîne des droits d'auteurs, imputable par exemple à un manquement du producteur vis-à-vis des auteurs peut entraîner l'impossibilité de toute exploitation de l'œuvre.

Cette chaîne de droits est donc un des éléments essentiels des contrats de distribution et/ou de coproduction conclus par le Groupe. Celle-ci est systématiquement fournie par le producteur ou vendeur de chaque film préalablement ou concomitamment à la livraison du film. Elle est ensuite, pour chaque film, inscrite au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel (RPCA), la rendant opposable aux tiers et validant publiquement les droits de la distribution acquis.

D'autre part, les producteurs des œuvres distribuées garantissent systématiquement au Groupe par les contrats inscrits au RCPA la libre et paisible jouissance des droits acquis.

A la date d'enregistrement du Document de référence, le Groupe n'a constaté depuis sa création aucune rupture de la chaîne des droits pouvant mettre en péril l'exploitation d'un des films dont il a acquis les droits d'exploitation ou pour lesquels il dispose d'un mandat de distribution.

4.10.3. RISQUES LIÉS A L'OBTENTION D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Depuis 1948, toute entreprise ressortissant à l'une des branches de l'industrie cinématographique (exploitation, distribution, production, mais aussi industries techniques et courtages de films) ne peut exercer son activité qu'après avoir obtenu du CNC (Centre National du Cinéma) une autorisation d'exercice de la profession.

En matière de Distribution, tout film doit préalablement à sa sortie :

- faire l'objet d'une inscription au RPCA (Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel), justifiant de la validité de la chaîne des droits (auteurs, producteurs, distributeurs), cette chaîne de droits allant jusqu'au contrat d'acquisition devenant ainsi publique et opposable aux tiers. Cette obligation est avant tout une protection pour l'acquéreur d'un film qui est ainsi assuré de pouvoir exploiter « paisiblement » les droits acquis. Par ailleurs, elle a pour conséquence une grande transparence du marché qui peut ainsi connaître les prix d'acquisition des films sortants en salles et leur plan de financement dans le cas de films français. En revanche, les contrats de vente aux éditeurs vidéo et aux chaînes de télévision ne sont pas systématiquement inscrits au RCPA.
- toute sortie d'un film en salles en France est soumise à l'obtention préalable d'un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la culture, après avis de la Commission de classification des œuvres cinématographiques. La Commission propose au Ministre de la culture de classer le film dans l'une des quatre catégories suivantes : autorisation « tous publics » ou interdiction à un groupe d'âge : moins de 12 ans, moins de 16 ans, moins de 18 ans. L'avis de la Commission est transmis au Ministre de la culture qui décide de la classification du film et délivre le visa d'exploitation à son distributeur,
- de leur côté, les chaînes de télévision françaises disposent d'une signalétique propre uniformisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), plus précise que celle de la Commission de classification (comportant notamment une catégorie « déconseillé aux moins de 10 ans »). Les chaînes de télévision, sous le contrôle a posteriori du CSA, décident de la classification du film en s'inspirant des restrictions apportées à celui-ci au moment de l'obtention du visa d'exploitation. Elles doivent par ailleurs informer les téléspectateurs, lors de toute présentation du film à l'antenne et lors de sa diffusion, d'une éventuelle interdiction apportée au film au moment de la délivrance du visa d'exploitation, d'autres autorisations administratives sont requises dans le processus de production d'un film, en particulier l'agrément des investissements et l'agrément de production pour bénéficier du fonds de soutien automatique du CNC à la production. Enfin, les films doivent se faire reconnaître la qualité d'œuvre européenne ou d'œuvre d'expression originale française afin de pouvoir être comptés dans les quotas de diffusion des chaînes télévisées françaises.

Le Groupe est ainsi exposé au risque que l'un des films dont il dispose des droits d'exploitation en France fasse l'objet d'une mesure d'interdiction auprès de certains publics. En effet, une interdiction aux moins de 12 ou 16 ans est susceptible de modifier le potentiel commercial en salles de cinéma et surtout sur le marché télévisuel et audiovisuel.

Par ailleurs, dans le cadre de contrats de préachat de droits de diffusion avec des chaînes télévisées et des contrats de coproduction avec celles-ci, la Société peut s'engager à délivrer un film qui fera l'objet d'une classification « tous publics » à l'occasion de l'octroi du visa d'exploitation ou à prendre

toutes les mesures nécessaires de manière à ce que le film puisse faire l'objet d'une signalétique « tous publics » par la chaîne, à défaut de quoi elle peut se voir notamment contrainte à procéder aux modifications nécessaires à la mise en conformité ou être exposée à une résiliation du contrat.

Lorsqu'elle intervient en tant que producteur délégué, la Société est exposée au risque que le film qu'elle produit ne puisse être qualifié d'œuvre cinématographique d'expression originale française ou d'œuvre cinématographique européenne au sens de la réglementation française. En effet, lorsqu'elle conclut des contrats de coproduction ou d'achat de droits de télédiffusion avec des chaînes télévisées françaises, la Société s'engage généralement à ce que le film puisse entrer dans le cadre de leurs engagements réglementaires en matière de diffusion d'œuvres françaises ou européennes ou en matière d'investissements en productions indépendantes. Faute d'obtenir cette qualification, la Société s'expose à la résiliation du contrat de coproduction et du contrat d'achat de droits de télédiffusion.

La Société peut enfin être exposée au risque de non-obtention de l'agrément des investissements ou de l'agrément de production, agréments tous deux délivrés par le CNC et permettant au film de bénéficier d'aides à la production et de générer pour les productions ultérieures des crédits disponibles à tirer sur le fonds de soutien automatique du CNC à la production. La non-obtention de ces agréments peut également entraîner la résiliation des contrats de coproduction lorsque la Société s'engage contractuellement à obtenir ces agréments.

La possibilité d'une interdiction à certaines catégories de publics est prise en compte par la Société au moment de la production ou de l'acquisition d'un film afin d'anticiper son potentiel commercial auprès de ses partenaires et en particulier auprès des chaînes de télévision françaises. De même, l'expérience acquise par le Groupe dans la production de films et sa bonne connaissance de l'environnement réglementaire de l'industrie cinématographique lui permettent de circonscrire le risque que le film ne reçoive pas les agréments du CNC ou ne soit pas qualifié d'œuvre cinématographique d'expression originale française ou encore d'œuvre cinématographique européenne.

4.11. RISQUES LIES A LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés de la Société sont déficitaires au terme de l'exercice 2011 (- 3 667 K€) et de l'exercice 2010 (-1 076 K€).

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2012 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés), et sur le financement de la garantie accordée aux souscripteurs de la Sofica Millifin.

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée. Au 30 juin 2012 la trésorerie nette consolidée du Groupe s'élève à 148 K€.

4.12. RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Il n'existe pas à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats de la Société.

4.13. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE

La politique de MILLIMAGES en matière d'assurance l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Le montant total des primes d'assurance payées concernant l'exercice clos le 31 décembre 2011 est de 10 842 euros.

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts. Les principaux contrats sont les suivants :

- Contrat « Responsabilité Civile » auprès du Groupe Pont Neuf couvrant les dommages suivants :
 - o Responsabilité Civile notamment les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non (dans la limite de 9 M€ par sinistre)
 - o Responsabilité Civile - Atteinte à l'Environnement
 - o Responsabilité Civile - Occupant temporaire de locaux
 - o Défense pénale et recours suite à accident
- Contrat « Responsabilité Civile Exploitation » auprès de Generali couvrant tous les dommages confondus (dans la limite de 7 M € non indexés par sinistre).
- Contrat « Multirisques Professionnels » auprès de AGF couvrant les risques liés aux incendies et événements assimilés (tempête, grêle, neige, assistance.), dégâts des eaux, vols et vandalismes, etc....
- Contrat « Tous risques informatiques » auprès d'AXA
- Contrat « Responsabilité Civile des Dirigeants » auprès de AIG (dans la limite de garantie de 1,5 M €).

La Société n'a pas souscrit d'assurance Homme Clef.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés. En effet, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR

■ **Dénomination (article 2 des statuts)**

La dénomination sociale: « **MILLIMAGES** ».

précédée ou suivie de la mention « Société Anonyme » ou des initiales « S.A. », et de l'énonciation du montant du capital social.

■ **Objet (article 3 des statuts)**

La société a pour objet, en France et dans tous les pays du monde :

- l'acquisition, l'exploitation, la production, la distribution, la diffusion, sous quelque forme que ce soit, notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique musico-mécanique, photographique, sonore et visuelle, cinématographique, par tous procédés actuellement connus (papier, disques, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presse, cassettes, vidéocassettes, vidéogrammes, etc..) et par tous procédés qui seront découverts à l'avenir, des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, sous quelque forme qu'elles se présentent : opéra, ballet, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long métrage, films court métrage, supports publicitaires et spots, articles de presse, etc...,
- la perception des droits d'auteurs de toute nature, afférente à la propriété des dites œuvres, dans toutes l'étendue dont pouvait disposer le créateur, ou dont il pourra disposer éventuellement par la suite et dans les limites fixées par la législation, et la représentation des intérêts professionnels, matériels et moraux des créateurs des œuvres acquises par la société, auprès des tiers, et notamment auprès des organismes publics ou privés, ainsi qu'auprès des groupements professionnels français ou étrangers (syndicats, sociétés d'auteurs, etc...)
- la prestation de services dans le domaine de l'audiovisuel, prestations sous forme de sous-traitance partielle ou totale, en super 8, 16, 35, vidéo, diapositives. La fourniture partielle ou totale d'équipements de tournage, de prestations spéciales, banc, titres, photocopies, dessins, etc...,
- la production d'œuvres théâtrales,
- l'activité de conseil technique pour toutes activités, ainsi que la formation et la conception des films destinés à l'éducation, la formation,
- la publicité, la gestion des budgets publicitaires de toutes formes et de toutes industries,

- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tout matériel destiné à l'enregistrement ou à la reproduction du son et de l'image,
- la prise de brevets concernant l'activité de la société,
- toutes études particulières, marché, gestion et autres formes concernant l'industrie du spectacle cinématographique, disque, édition ou toutes autres formes de spectacles.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement audit objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou d'absorption, d'avances, de cessions ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, et par tout autre mode.

5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 382 954 279.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR

La Société a été constituée 9 septembre 1991.

La durée de la société est fixée à 60 (soixante) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR

■ Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS.

Le numéro de téléphone du siège social est le 01 53 53 52 52.

Lors de la constitution de la société, le siège social était fixé au 4 quai des Célestins – 75004 PARIS.

Puis, il a été transféré au 25 rue Gambetta à BOULOGNE aux termes de la délibération du Conseil d'Administration du 10 juin 1993.

Par la suite, le siège social a été transféré au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS, aux termes de la délibération du Conseil d'Administration du 18 novembre 1999.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

■ **Forme (article 1 des statuts)**

Il existe entre les propriétaires des actions ci-après créées et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une Société Anonyme régie par les Lois et règlements en vigueur notamment par la Loi du 24 juillet 1966, ainsi que par les présents statuts.

■ **Législation applicable à l'activité**

La législation applicable à l'activité de la Société est présentée au paragraphe 4.10.3 du présent document de référence.

5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

1991	Roch LENER crée le studio « DACODAC » à Bucarest en Roumanie. Ce studio devient le premier studio industriel en Europe de l'Est.
1992	Roch LENER crée un nouveau studio avec Victor SLEPSTOV, « Borisfen – Lutèce » à Kiev en Ukraine.
1993	Roch LENER, alors actionnaire minoritaire de MILLIMAGES, est nommé le 10 juin 1993 Président du Conseil d'Administration. Sous son impulsion, MILLIMAGES parvient à réunir le financement nécessaire et produit la série « Caroline et ses amis » (52*13') qui sera livrée à France 2 en 1994 et rencontrera un honorable succès en France.
1995	Roch LENER devient actionnaire majoritaire de MILLIMAGES.
1997	Jonathan PEEL, producteur de renom aux Royaume Uni, entre au capital de MILLIMAGES et représente la société au Royaume Uni au sein de MILLIMAGES UK.
1998	Création du studio d'animation « Militoon » à Madras en Inde, filiale de MILLIMAGES à 51%. Création de la SARL « Novanim », société de prestation dans la production audiovisuelle créée entre Roch LENER et d'autres associés personnes physiques.
1999	Rachat de la SARL « Exposure » qui devient « Amuse Films », société de production d'animation en volume détenue à 61%
2000	Prise de participation au sein de la société « Attitude Studios » (7%), société spécialisée dans les effets spéciaux. Créations des sociétés : <ul style="list-style-type: none"> - La SARL « Acrobats » (51%), société de sous traitance en production audiovisuelle - La SAS « MILLIMAGES Online » (75%), société de production et de prestations pour les diffuseurs Internet - La SAS « La Maison » (37%), société de traitement haut de gamme des effets spéciaux.

2001	<p>Création des filiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SAS « MILLIMAGES Licences » (66%), société destinée à l'exploitation des droits dérivés des séries MILLIMAGES - La société « MILLIMAGES USA » (100%) ; société ayant pour objet la vente des séries MILLIMAGES sur le territoire d'Amérique du Nord. <p>Renforcement de la structure de distribution par la création d'un pôle commercial à Londres au sein de « MILLIMAGES UK ».</p> <p>Introduction au Nouveau Marché de la bourse de Paris le 07 juin.</p> <p>Prises de participation au sein des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SARL « Method Films » et la SARL « Onyx Films » (34%), sociétés indépendantes de production audiovisuelle de dessins animés et de long métrage en prise de vue réelle. - La SARL « Watsa » (51%), société de commercialisation de licences.
2002	<p>Prise de participations au sein des sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La société « Toon's Tales » (51%), société de droit allemand de production audiovisuelle de dessins animés. - La SA « Gédéon Programmes » (50,1%), société de renom de production de documentaires. <p>Dissolution des sociétés « Novanim » et « Acrobats » par transmission universelle de patrimoine à MILLIMAGES</p> <p>Création de la Sofica « Millifin » société anonyme au capital de 5.097.000 €, visa COB n°02-1209 du 4 décembre 2002.</p>
2003	<p>Dissolution des sociétés « MILLIMAGES Online » et « MILLIMAGES Licences » par transmission universelle de patrimoine au sein de MILLIMAGES.</p>
2004	<p>Prise de participation majoritaire au sein du groupe « Bac Majestic », dont l'objet est la distribution de long métrage.</p> <p>Réduction de la participation de MILLIMAGES au sein des sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SARL « WATSA », désormais détenue directement à 18% - La société « Toon's Tales », désormais détenue directement à 26% - La société « Amuse Films », désormais détenue directement à 34%. <p>Cession du studio en Inde « Militoon ».</p>
2005	<p>Cession des participations dans Onyx Films et Method Films.</p> <p>Réduction de la participation de MILLIMAGES au sein de Gédéon Programmes</p>
2006	<p>Réduction de la participation de MILLIMAGES au sein de Bac Majestic à 21.96%.</p> <p>Internalisation de l'édition Vidéo sous les labels MILLIMAGES Video et Bac Video.</p>
2007	<p>Augmentation de la participation de MILLIMAGES au sein de Gédéon Programmes à 66%.</p> <p>Augmentation de la participation de MILLIMAGES au sein Bac Majestic à 25.63%.</p> <p>Prise de participation dans le capital de « Union Films Group (UFG) » (49%) et de « Pro Video Group » (65%).</p>
2009	<p>Dissolution de la société « Zoolookids ».</p> <p>Cession des titres détenus dans la société UFG</p>
2010	<p>Cession de Gedeon Programmes, le 19 juillet dernier. La déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010. MILLIMAGES entend concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités « Animation » et « Cinéma ».</p> <p>Opération de réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une opération d'augmentation de capital</p>
2011	<p>Cession de la participation dans BAC FILMS DISTRIBUTION (ex PRO VIDEO GROUP) à BAC MAJESTIC</p>

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les investissements ont évolué comme suit pour le Groupe MILLIMAGES :

En K€	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois
Immobilisations incorporelles	9 301	12 095	13 610
Immobilisations corporelles	80	65	709
Immobilisations financières	0	1 276	129
Total	9 381	13 436	14 448
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-5 141	-15 383	-10 533

■ ANIMATION

MILLIMAGES effectue trois types d'investissements :

1. les investissements de production,

Il convient de distinguer :

- la part réservée au développement de nouveaux projets de séries télévisuelles et de longs métrages d'animation qui seront produits après la phase de faisabilité artistique, technique (scénario, personnages, décors, story boards...), et financière.
- le bouclage du montage financier de la production d'un programme.

Le développement de nouveaux projets est financé principalement sur les fonds propres de MILLIMAGES.

2. les achats de droits de séries produites par des tiers,

En sus des investissements dits de production, MILLIMAGES acquiert ponctuellement des droits détenus par des mandataires tiers.

C'est ainsi qu'en 2003 et 2004, MILLIMAGES a fait notamment l'acquisition de droits sur les programmes « Les Gnoufs » (52x13'), « Skyland » (26x26') et « Flatmania » (52x13'), et sur l'exercice 2010 « CJ the DJ » (52x11') afin d'accroître sensiblement sa part de revenus en terme d'exploitation future de ces programmes.

3. les autres investissements,

- les investissements corporels :

Les investissements corporels concernent les aménagements des locaux, le matériel de bureau, et le matériel informatique. Ils sont financés sur (i) fonds propres, (ii) par du crédit bancaire sur une durée maximale de 36 mois, ou (iii) en location.

- les investissements financiers :

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie.

■ **CINEMA**

Les investissements concernent pour l'essentiel les acquisitions de droits d'exploitation de films (Minima Garantis sur les recettes octroyées aux producteurs des films et Parts de Coproduction investies).

Les frais de copies des films engagés lors de leur sortie en salles de cinéma (frais techniques et frais de tirage de copies) sont enregistrés à l'actif puis amortis intégralement à la sortie du film. Les frais de promotion et d'achats d'espaces publicitaires sont enregistrés en charge à la sortie du film.

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

■ **ANIMATION**

MILLIMAGES a mis en production les séries « Zoolane 4 » (26x11') et mettra en production « Corneil et Bernie 2 » (52x13') au second semestre 2012.

Le financement de ces investissements a été finalisé la fin de l'exercice 2011 (crédit auprès d'établissements financiers spécialisés) pour « Zoolane 4 ». « Corneil et Bernie 2 » (52x13') sera finalisé au second semestre 2012.

■ **CINEMA**

Les principaux investissements que la Société compte réaliser concernent les acquisitions de droits d'exploitation de films.

A ce jour, la Société n'a pris aucun engagement ferme quant à ce type d'acquisition, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

5.2.3. **INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES**

■ **ANIMATION**

MILLIMAGES ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

■ **CINEMA**

BAC MAJESTIC, filiale de MILLIMAGES, ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1. LA PRODUCTION

La production de films et de séries d'animation :

Le Groupe MILLIMAGES est producteur de films et séries d'animation. Cette activité est celle de MILLIMAGES SA et d'AMUSE FILMS (cf. organigramme au chapitre 7 du présent document de référence), dans lequel le groupe détient une participation de 34%.

Le chiffre d'Affaires Animation représente 6,8 M€ en 2011 contre 6,6 M€ en 2010, avec les livraisons des séries « Simsala Grimm 2 », « Nuts Nuts Nuts », « Diego Oasis », « Mouk » (partiellement), « Didou, 2 spéciaux », et la livraison du programme interactif pour Ipad et tablettes tactiles « Didou, apprend-moi ».

L'activité Films Publicitaires, qui n'affichait plus une rentabilité suffisante, est abandonnée au 1er trimestre 2011.

La créativité, la ligne éditoriale et la qualité d'exécution de ses programmes font de MILLIMAGES une référence auprès des principaux acheteurs mondiaux.

Le métier de production d'animation peut être subdivisé en plusieurs phases chronologiques :

- **le développement** : les équipes créatives développent les divers éléments qui serviront de base à la production et permettront de vendre le programme aux distributeurs et diffuseurs (synopsis, documents de références graphiques, animations illustratives, budget...).
- **le financement** : le projet est présenté aux divers intervenants du secteur (distributeurs, diffuseurs...) afin de signer des contrats de pré vente ou d'association. Le coût de production est ainsi financé majoritairement par des apports extérieurs (pré ventes diffuseurs et distributeurs, aides, fonds propres de coproducteurs...) et, pour le solde, par le producteur. MILLIMAGES s'attache à ne lancer la production que de séries quasi-intégralement pré financées.
- **la production** : c'est la phase de réalisation des dessins de l'animation et de la post production. Cette phase se déroule en interne ou en partie dans les studios partenaires, ou avec des prestataires.
- **l'exploitation des droits** : cette phase est décrite ci-dessous dans le paragraphe « distribution ».

6.1.2. LA DISTRIBUTION

La distribution de films et séries d'animation

Une fois un programme livré aux diffuseurs (TV) qui ont participé à son préfinancement, MILLIMAGES peut exploiter les autres droits :

- la vente de droits de diffusion TV dans d'autres territoires ou au-delà de la période prioritaire accordée au préfinancement (3 à 5 ans généralement).
- la vente de droits de diffusion sur de nouveaux supports (Vidéo, VOD,...).
- les produits dérivés.

En plus des séries produites par le Groupe, MILLIMAGES distribue des séries et des films d'animation produits par d'autres producteurs.

La distribution en salles de cinéma

La sortie en salles est une étape déterminante qui intervient en moyenne 12 à 15 mois après la mise en fabrication du film. Le rôle du distributeur est de choisir et de négocier le réseau de salles d'exploitation et la campagne publicitaire, d'engager les frais de commercialisation du film (publicité, copies, promotion) et d'optimiser les ventes en choisissant la date d'exploitation en fonction de plusieurs critères (concurrence, prise en compte de la saisonnalité du marché, correspondance du film avec « l'air du temps », etc.). Il doit également créer la notoriété du film par le biais d'opérations de relations publiques et de presse, et au travers de présentations à des festivals (notamment celui de Cannes). Après le lancement du film, il se doit de suivre sa carrière par des « relances » pour augmenter son succès auprès des spectateurs.

Les films sortis en salles en 2011 sont présentés précédemment dans le présent chapitre, au paragraphe « coproduction de films cinématographique » (figurant au § 6.1.1) et sont également présentés dans la note 6.4 « Activité Cinéma » des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2011.

La distribution internationale

La vente internationale du film commence dès la signature du mandat. Elle se fait auprès de distributeurs étrangers qui achètent les différents droits d'exploitation (salle, vidéo, TV) sur leur territoire.

BAC MAJESTIC a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir-faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou étrangers) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

La distribution internationale s'opère dans le monde entier et principalement en Europe.

La distribution vidéo

La sortie vidéo et DVD est l'étape suivante de la commercialisation d'un film. Elle a lieu 4 mois après la sortie en salles (délai pouvant être ramené à 3 mois dans le cas où un film n'ayant pas rencontré de succès en salle, aurait réalisé moins de 200 entrées au cours de sa 4ème semaine d'exploitation en salles - *Décret n° 2010-397 du 22 avril 2010 facilitant l'exploitation des œuvres cinématographiques sous forme de vidéogrammes*).

Afin d'exploiter directement une partie de son catalogue en vue d'optimiser les revenus de cette activité par un meilleur contrôle de cette filière, BAC FILMS a donné naissance en 2005 au label BAC VIDEO afin d'exploiter en DVD les films sortis en salles. Depuis le second semestre 2007, la distribution vidéo, sous le label BAC VIDEO, était confiée à la société BAC FILMS DISTRIBUTION (ex PRO VIDEO GROUP).

Depuis le 1^{er} février 2012, BAC FILMS DISTRIBUTION assure la distribution vidéo et VOD des films du catalogue de BAC FILMS et MILLIMAGES.

La distribution télévision

L'étape finale du premier cycle de vie d'un film est le passage à la télévision dans un délai, suivant sa sortie en salles, de 4 mois pour le pay-per-view (Kiosque ou Multivision), 10 à 12 mois pour les chaînes de télévisions payantes, 22 mois pour les chaînes de télévision hertziennes coproductrices du film, à 30 mois pour les chaînes hertziennes non coproductrices.

La généralisation de la TNT et la création de nouveaux modes de consommation (vidéo on demand, Internet) contribuent à la consolidation des recettes du catalogue de BAC MAJESTIC.

La vente des droits de diffusion TV et à l'international est gérée par un département spécifique (équipe de trois personnes) au sein de BAC MAJESTIC (filiale de MILLIMAGES), qui intervient directement dans les relations commerciales avec les chaînes de télévision. Ce département s'appuie sur les bonnes relations liées avec ces clients depuis de nombreuses années pour vendre au mieux les droits de diffusion TV.

La coproduction de films cinématographiques

BAC FILMS est la société de coproduction et d'acquisitions de droits d'exploitation audiovisuels du Groupe. BAC FILMS possède un catalogue de près de 300 films de toutes nationalités pour toutes exploitations : salles de cinéma, vidéo et télévision.

Nombre de films en catalogue ⁽¹⁾	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Sorties salles de l'année	34	38	42	25	10	13	12	18	17	16	12	9	9
Autres entrées dans le catalogue	19	25	36	58		13	1	23	47	29	0	18	2
Sorties du catalogue			-24	-84	-29 ⁽²⁾	-50 ⁽²⁾	-1	-4	-13	-23	-19	-24	-24
Cumul en fin d'année	127	190	236	235	216	192	204	241	292	314	307	310	297

(1) Les films sont considérés comme entrant dans le catalogue à partir de leur sortie en salles de cinéma ou de leur acquisition pour les « films de catalogue » déjà sortis en salles. Ne sont pas pris en considération les films pour lesquels le Groupe ne détient que les droits d'exploitation des films en salles de cinéma, ni les projets.

(2) Dont 23 titres Wild Side Films sortis du catalogue en 2003 et 50 titres cédés à StudioCanal et sortis du catalogue en 2004, dans le cadre du protocole signé avec StudioCanal en avril 2004.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le nombre de films sortis en 2011 a été de 9 :

- *Le marchand de Sable*
- *Une pure affaire*
- *J'aime regarder les filles*

- *Blackthorn*
- *Derrière les murs*
- *Mineur 27*
- *L'Ours Montagne*
- *Nuit Blanche*
- *Americano*

BAC FILMS acquiert les droits de diffusion ou de coproduction assez tôt dans le montage d'un film français ; c'est-à-dire dès la lecture de son scénario. En ce qui concerne les films internationaux, BAC FILMS intervient principalement dès le visionnage du film (il peut arriver, de façon opportuniste, que BAC FILMS se positionne dès la lecture du scénario pour certains films internationaux). BAC FILMS est alors engagé pour un montant fixe et irrévocable.

BAC FILMS n'est jamais lié aux risques de dépassement du budget qui, s'ils existent, sont de l'entière responsabilité des producteurs, dans le cadre de leur garantie de bonne fin.

Dans le cas d'une coproduction, en échange de son investissement, BAC FILMS est propriétaire pour la durée des droits d'auteurs d'une part du film et de ses recettes tous médias dans le monde.

Dans le cas d'une acquisition de films, BAC FILMS verse une avance sur recettes (minimum garanti) et obtient en contrepartie les droits d'exploitation du film pour une durée moyenne de 15 ans. Pour la plupart des films, ces droits sont valables pour tous les médias sur le territoire français et à l'international. La rémunération de BAC FILMS est de 20% à 35% des recettes brutes, le minimum garanti et les frais d'édition étant récupérables sur la part des recettes revenant au producteur.

6.2. PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1. LE MARCHÉ DE L'ANIMATION

- **La Production** (*Source : le marché de l'animation en 2011/ Etude CNC – Juin 2012*)

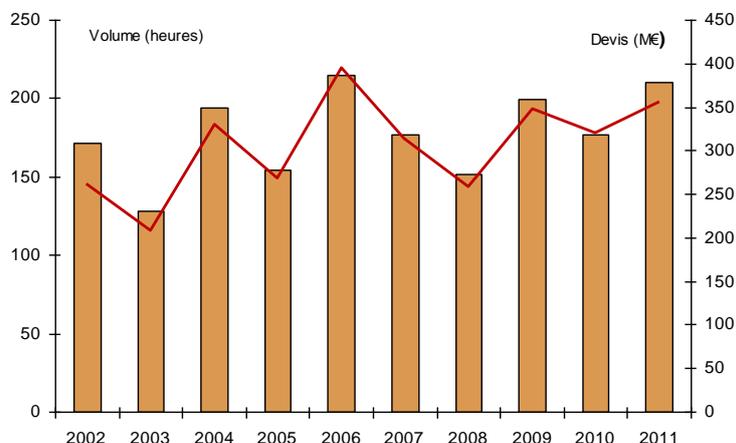
En 2011, la production de programmes audiovisuels d'animation augmente de 10,9 % à 355 heures pour un devis total de 210,6 M€ (+19,0 %). Cette évolution résulte de la croissance du volume de commande des chaînes nationales gratuites publiques et privées.

Le volume annuel moyen de production d'animation s'établit à 319 heures au cours des cinq dernières années (2007-2011) et à 306 heures au cours des dix dernières années (2002- 2011). Plus que les autres genres télévisuels, l'animation française se finance avec des partenaires étrangers (28,9 % des investissements totaux en 2011).

L'animation française rencontre de réels succès à l'exportation. En moyenne, elle concentre un tiers des ventes de programmes audiovisuels français à l'étranger, alors que le volume de production française d'animation représente moins de 10 % de l'ensemble des heures produites dans l'hexagone.

Evolution du volume horaire d'animation (en nombre d'heures) et des devis (en M€)

Source : le marché de l'animation en 2011 / Etude CNC – Juin 2012



Une forte progression des entrées et des recettes en salles des films d'animation en 2011

En 2011, 34 films inédits d'animation font l'objet d'une exploitation en salles dont 18 films sont disponibles en 3D, soit 52,9 % des films d'animation. L'année 2011 apparaît comme l'année où la 3D prend une place à part entière dans l'offre de films d'animation. En 2011, la fréquentation des films d'animation progresse de 7,0 % pour atteindre son plus haut niveau depuis plus de dix ans avec 32,37 millions d'entrées. Les neuf films d'animation français réalisent 4,58 millions d'entrées, soit une part de marché de 14,1 %. La progression des entrées des films d'animation s'accompagne d'une progression des recettes de ces films (+6,8 %) à plus de 211 M€. La recette moyenne par entrée pour les films d'animation de 2011 est stable à 6,54 € (6,55 € en 2010). Pour les 18 films d'animation projetés en 3D en 2011, la recette moyenne par entrée s'élève à 6,67 €.

Le public des films d'animation se diversifie

Le public des films d'animation est composé presque à part égale d'enfants et d'adultes (plus de 32 % du public pour chaque groupe entre 2005 et 2011). En général, chaque enfant est accompagné par un adulte pour une séance de cinéma, et le plus souvent par une femme.

Ces dernières composent plus de la moitié du public des films d'animation. La part des spectateurs occasionnels dans le public des films d'animation progresse régulièrement depuis 2005. Les films d'animation en 3D attirent un public qui se distingue de celui des films en 2D. La présence de jeunes hommes, âgés de 15 à 24 ans, assidus du cinéma, est plus prononcée dans le public de l'animation en 3D.

Plus de 3 800 heures de programmes d'animation sur les chaînes historiques en 2011

En 2011, les chaînes nationales historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5 et M6) diffusent 3 849 heures de programmes d'animation (y compris 167 heures de films cinématographiques). L'offre d'animation diminue de 3,9 % par rapport à 2010. Elle est en baisse sur toutes les chaînes nationales historiques et représente 7,3 % de leur offre totale de programmes. France 5, France 3 et TF1 sont les principaux diffuseurs d'animation.

La part de l'animation diffusée avant 8h30 est en progression constante. En 2011, 61,6 % de l'offre totale d'animation diffusée sur les chaînes nationales historiques est proposée avant 8h30, contre 60,0 % en 2010. L'offre d'animation est proportionnellement plus élevée en période de congés scolaires. 49,2 % des volumes d'animation sont diffusés pendant les vacances scolaires alors que ces dernières couvrent 42,2 % des jours de l'année. En 2011, le volume d'animation diffusée sur les chaînes nationales historiques est stable pendant les vacances scolaires (-0,3 %) alors qu'il diminue de 7,1 % le reste de l'année.

Une offre majoritairement française

L'offre d'animation diffusée sur les six chaînes nationales historiques est majoritairement composée de programmes français. En 2011, l'animation française représente 40,8 % du volume horaire total, contre 45,8 % en 2010. La part de l'animation européenne extranationale est en hausse de 2,7 points à 16,9 %. La part de l'animation américaine est stable (+0,2 point à 30,6 %). Les programmes d'autres nationalités composent 11,7 % de l'offre d'animation en 2011, contre 9,5 % en 2010.

Les enfants, principal public de l'animation à la télévision

En 2011, l'animation représente 1,9 % de la consommation des téléspectateurs âgés de 4 ans et plus sur les chaînes nationales historiques selon Médiamétrie (2,1 % en 2010). Les enfants, notamment les plus jeunes, demeurent le principal public des programmes d'animation diffusés à la télévision. En 2011, l'animation représente 16,2 % de la consommation des 4 -10 ans (16,1 % en 2010) et 5,9 % du temps d'écoute chez les enfants âgés de 11 à 14 ans (6,9 % en 2010) sur les chaînes nationales historiques. Sur les 4-10 ans, la part d'audience de l'animation s'établit à 23,8% sur TF1 (-2,1 points par rapport à 2010), à 25,6% sur France 2 (-6,3 points), à 18,5% sur France 3 (-1,5 point), à 2,8% sur Canal+ (+0,7 point), à 10,4 % sur France 5 (-0,5 point) et à 11,3 % sur M6 (+2,8 points).

L'animation, un genre important en vidéo

Dans un marché de la vidéo physique en recul en 2011, le chiffre d'affaires des ventes de longs métrages d'animation augmente de 12,8 % pour atteindre 133,34 M€. Les films d'animation réalisent 17,4 % du chiffre d'affaires du cinéma en vidéo. Le volume de films d'animation vendus progresse de 8,1 % pour atteindre 9,5 millions de vidéogrammes en 2011. Le segment des films d'animation en vidéo est dominé par les oeuvres américaines qui génèrent 81,7 % du chiffre d'affaires en 2011, contre 10,4 % pour les oeuvres françaises.

En 2011, le montant des devis des programmes d'animation atteint son plus haut niveau depuis 2006. Il augmente de 19,0 % par rapport à 2010 à 210,6 M€. La hausse des devis est plus élevée que la progression des heures produites. Par conséquent, le coût horaire de l'animation augmente de 7,3 % à 593,0 K€ en 2011, contre 552,7 K€ en 2010. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression du volume des séries de 23 à 26 minutes, dont le coût horaire est plus élevé que celui des autres séries, et par la diminution du volume des séries de moins de 8 minutes, qui présentent le coût horaire moyen le moins élevé. Entre 2007 et 2011, le coût horaire moyen des programmes d'animation s'établit à 573,5 K€.

Le financement de l'animation

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Financements français	93,1	73,0	132,0	103,2	158,1	123,0	108,7	147,8	134,4	149,7
Producteurs français	27,4	17,5	40,8	25,6	42,3	32,6	27,4	37,5	36,2	43,5
Préventes en France	9,5	3,0	6,8	8,4	10,2	9,2	6,4	12,2	9,5	6,1
Diffuseurs	30,9	27,6	47,6	39,7	56,1	50,0	40,1	56,0	50,7	57,9
SOFICA	2,8	3,6	4,0	2,0	5,5	1,2	2,1	3,7	2,9	6,5
CNC	20,1	18,2	28,7	24,7	38,2	25,6	27,9	34,8	29,5	30,7
Autres	2,3	3,2	4,0	2,8	5,8	4,4	4,7	3,7	5,7	5,1
Financements étrangers	78,5	55,6	62,4	51,7	56,7	53,5	42,9	51,4	42,5	60,9
Coproductions étrangères	54,2	36,7	40,9	29,8	32,7	35,2	25,7	31,1	31,3	43,4
Préventes à l'étranger	24,3	18,9	21,5	21,9	24,0	18,3	17,2	20,2	11,3	17,4
Total des financements	171,6	128,6	194,4	154,9	214,9	176,5	151,6	199,1	177,0	210,6

Source : le marché de l'animation en 2011 / Etude CNC – Juin 2012

a. Les financements français

Les financements français destinés à la production d'oeuvres d'animation sont en hausse de 11,4 % à 149,7 M€ en 2011 (134,4 M€ en 2010). Les apports des producteurs français augmentent de 20,2 % à 43,5 M€ (36,2 M€ en 2010). La contribution des diffuseurs progresse de 14,1 % à 57,9 M€ (50,7 M€ en 2010). Leur part dans le financement des programmes d'animation recule de 1,2 point à 27,5 % en 2011. En moyenne, les diffuseurs apportent 163,0 K€ par heure d'animation en 2011, contre 158,5 K€ en 2010 (+2,8 %). Les préventes en France diminuent pour la deuxième année consécutive (-36,0 % à 6,1 M€ en 2011). L'apport du CNC pour les programmes d'animation augmente de 4,2 %. Il couvre 14,6 % des devis en 2011 (16,7 % en 2010). L'apport horaire moyen du CNC est en baisse de 6,0 % à 86,6 K€ en 2011 (92,1 K€ en 2010). Les financements français couvrent au total 71,1 % des devis des programmes d'animation aidés par le CNC en 2011 (76,0 % en 2010).

b. Les financements étrangers

L'animation est le genre pour lequel les interventions étrangères sont les plus conséquentes. Plus de la moitié des apports étrangers aux programmes aidés par le CNC portent en effet sur l'animation en 2011 (50,5 %). Ils couvrent 28,9 % des devis, contre 24,0 % en 2010.

Les financements étrangers augmentent de 43,1 % à 60,9 M€ en 2011. Les apports en coproduction, en hausse de 38,9 % par rapport à 2010 à 43,4 M€, atteignent leur plus haut niveau depuis 2002. Après un recul de 44,3 % en 2010, les préventes à l'étranger augmentent de 54,6 % à 17,4 M€ en 2011.

272 heures d'animation bénéficient d'un financement étranger en 2011 (coproduction et prévente), soit 76,6 % du volume total produit. L'année précédente, 71,7 % du volume d'animation mis en production avaient bénéficié d'un financement étranger (229 heures).

La progression des apports étrangers en 2011 porte essentiellement sur les oeuvres à majorité étrangère.

En 2011, 197 heures d'animation de coproduction à majorité française ont été initiées avec un apport étranger total de 26,0 M€ dont 14,7 M€ d'apports en coproduction et 11,3 M€ de préventes (177 heures avec un apport étranger de 23,4 M€ en 2010).

Parallèlement, 75 heures de coproductions minoritaires françaises ont été produites en 2011, financées par un apport étranger total de 34,8 M€ dont 28,7 M€ d'apports en coproduction et 6,1 M€ de préventes (53 heures avec un apport étranger de 19,2 M€ en 2010).

Sur dix ans, l'évolution des financements étrangers dans la production de programmes français d'animation est négative. En effet, les apports étrangers sont en baisse de 22,4 % entre 2002 et 2011. Les financements français apparaissent au contraire en croissance de 60,8 % sur la même période

6.2.2. LA DISTRIBUTION EN SALLES DE CINEMA

595 longs métrages sont projetés pour la première fois sur les écrans français en 2011 (579 en 2010). Ils concentrent 93,5 % des entrées totales enregistrées au cours de l'année. Les films sortis en 2010 génèrent 4,0 % des entrées de 2011. 8,7 % des nouveaux films distribués en 2011 atteignent le million d'entrées, contre 8,6 % des nouveaux films de 2010.

En 2011, le niveau élevé de la fréquentation n'est pas seulement le résultat de la performance de quelques titres, mais le signe d'un marché général très dynamique. La concentration des entrées s'est globalement réduite.

En effet, le poids des 20, 30, 50 et 100 premiers films est en diminution. Les 50 films les plus performants totalisent 58,2 % des entrées annuelles en 2011, soit la part la plus faible de la décennie.

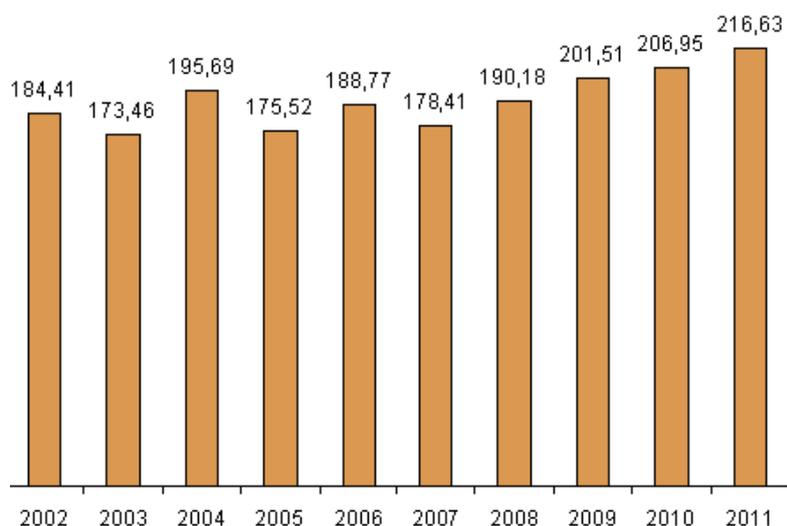
En raison du niveau d'entrées de Intouchables, la part des dix premiers films augmente en 2011 à 26,8 % des entrées totales (24,0 % en 2010).

Avec 216,63 millions de billets vendus en 2011, les entrées payantes en salles progressent de 4,7 % par rapport à 2010. Ce résultat est nettement supérieur au niveau moyen des cinq dernières années (198,73 millions par an en moyenne sur la période 2007-2011) et constitue un record qui n'avait pas été atteint depuis 45 ans (234,17 millions d'entrées en 1966). Cette hausse est portée par quelques très gros succès.

Si 20 films dépassent les deux millions d'entrées en 2011 (26 films en 2010), trois d'entre eux dépassent les 6 millions (un seul en 2010) et un film cumule plus de 15 millions d'entrées (aucun film au-delà de 9 millions en 2010).

Nombre d'entrées en salles en France (en millions)

Source : CNC – Bilan 2011 / dossier du CNC#322/ mai 2012



En 2011, la fréquentation varie sensiblement selon les différents marchés européens. Elle diminue en Italie (-7,9 %) et en Espagne (-5,9 %) tandis qu'elle progresse légèrement au Royaume-Uni (+1,4 %) et en Allemagne (+2,4 %).

Depuis plusieurs années, la croissance des entrées payantes en France s'accompagnait d'une hausse plus marquée des recettes guichets. En 2011, l'évolution des recettes est similaire à celle des entrées (+4,7 %), traduisant une recette moyenne par entrée stable à 6,33 € (6,32 € en 2010).

Cette stabilisation intervient après plusieurs années de hausse, conséquence de l'essor des films diffusés en relief, pour lesquels le prix du billet est généralement majoré de 1 € à 3 €. En 2011, si le nombre de films faisant l'objet d'une exploitation partielle ou intégrale en 3D continue d'augmenter (43 films, contre 23 films en 2010), le succès du format 3D semble s'éroder et expliquer la stagnation du prix moyen. Cinq films en 3D figurent néanmoins parmi les 10 films les plus performants de 2011 (4 en 2010).

7,03 millions de séances payantes sont organisées dans les salles de cinéma en 2011 (+2,8 % par rapport à 2010). Depuis 1993, année des premiers multiplexes, le nombre de séances n'a cessé d'augmenter année après année.

En 2011, l'activité d'exploitation cinématographique dépasse pour la première fois le seuil des 7 millions de séances.

Au cours des dix dernières années, 1,91 milliard d'entrées ont été réalisées dans les salles françaises, contre 1,47 milliard entre 1992 et 2001 (+30,3 %)

Source : CNC – Bilan 2011 / dossier du CNC#322/ mai 2012

■ LA DISTRIBUTION EN SALLES DE CINEMA

En 2011, 129 distributeurs participent à la sortie des 595 nouveaux films. Les dix plus actifs assurent la distribution de 30,1 % des films inédits (32,5 % en 2010).

Metropolitan Film Export, 20th Century Fox et Warner Bros France en distribuent plus de 20 films chacun et totalisent 11,6 % des films diffusés pour la première fois en salles en 2011. Trois distributeurs assuraient au moins 20 sorties en 2010 et totalisaient 12,4 % de l'offre totale de films inédits.

En 2011, Paramount Pictures France prend la tête du classement des 10 premiers distributeurs en termes d'encaissements. La distribution du Chat potté et de Transformers : la face cachée de la Lune, entre autres succès, lui permet de réaliser une part de marché de 10,9 % (9,4 % en 2010).

En deuxième position, Warner Bros France capte 10,7 % des encaissements distributeurs en 2011, notamment grâce à Harry Potter et les reliques de la mort – 2e partie et Very Bad Trip 2.

Gaumont occupe la 3e place. La société distribue Intouchables, premier film au classement par entrée.

Mars Films (anciennement Mars Distribution) apparaît à la 8e place du classement des distributeurs 2011 avec 5,6 % de part de marché, notamment grâce à la distribution de Polisse et de Case départ. SND est présente à la 9e place de ce classement 2011 avec 4,5 % de part de marché. La société distribue entre autres Twilight chapitre 4 : révélation 1re partie et les Femmes du 6e étage.

En 2011, les dix premiers distributeurs réalisent 76,2 % de l'ensemble des encaissements (76,1 % en 2010). Les cinq premiers en captent 48,5 % (49,9 % en 2010).

Aucune information n'a été communiquée par le CNC concernant le positionnement de BAC FILMS dans le classement des distributeurs.

La revue professionnelle Le film français tient à jour régulièrement un classement des distributeurs en fonction du nombre d'entrées salle ; dans le numéro 3483 du 15 juin 2012, BAC FILMS apparaissait ainsi en 20^{ème} position, avec 0,59% de part de marché.

Les dix premiers distributeurs en 2011 et 2010 (en encaissements distributeurs)

Source : CNC – Bilan 2010/ dossier du CNC#318/ mai 2011 et CNC – Bilan 2011 / dossier du CNC#322/ mai 2012

	2011			2010				
	Part de marché (%)	Films distribués	Dont Films nouveaux	Part de marché (%)	Films distribués	Dont Films nouveaux		
1	Paramount Pictures France	10,9	167	16	Warner Bros France	13,1	119	17
2	Warner Bros France	10,7	147	21	Buena Vista International	10,3	115	7
3	Gaumont	10,5	198	11	20th Century Fox	9,7	111	23
4	Pathé Distribution	8,5	171	15	Paramount Pictures France	9,4	150	13
5	20th Century Fox	7,8	105	22	EuropaCorp	7,4	43	11
6	Walt Disney Pictures France	7,0	123	12	Universal Pictures International	6,6	48	15
7	Sony Pictures Releasing	6,5	53	13	Pathé Distribution	6,1	152	13
8	Mars Films (Mars Distribution)	5,6	44	19	Metropolitan FilmExport	5,0	138	29
9	SND	4,5	55	15	StudioCanal	4,6	110	19
10	Metropolitan FilmExport	4,2	142	26	Sony Pictures Releasing	3,9	56	18

■ LA DISTRIBUTION VIDEO

Évolution du marché : -8,2 % en volume, -9,2 % en valeur

En 2011, les Français ont dépensé 1,26 Md€ en achats de DVD et de Blu-ray. Après deux années relativement stables, la dépense des ménages en vidéo physique diminue de 9,2 %.

Sur l'ensemble vidéo constitué par le DVD et le Blu-ray, le DVD capte 83,4 % du marché en 2011 (87,5 % en 2010) et ses recettes reculent de 13,5 %. En volume, près de 120 millions de DVD sont vendus en 2011, soit 11,1 % de moins qu'en 2010. Le chiffre d'affaires du Blu-ray progresse de 20,4 % entre 2010 et 2011 pour atteindre 209,1 M€ et plus de 12,8 millions de disques vendus.

Contrairement aux années précédentes, les ventes de Blu-ray ne compensent pas la baisse du chiffre d'affaires des DVD.

En raison de la disparition du support, les ventes de VHS sont désormais exclues de la mesure du marché de la vidéo. En 2011, la VHS génère néanmoins 0,5 M€ de recettes pour un peu plus de 58 000 unités vendues, contre 0,9 M€ et 104 000 unités en 2010.

Consommation de supports vidéo en 2011 et 2010

Source : CNC – Bilan 2011 / dossier du CNC#322/ mai 2012

	2011				2010			
	Unités (millions)	Evolution	Chiffre d'affaires (M€)	Evolution	Unités (millions)	Evolution	Chiffre d'affaires (M€)	Evolution
DVD	119,54	-11,1%	1 048,37	-13,5%	134,42	-0,9%	1 211,86	-5,1%
Blu-ray	12,82	32,7%	209,13	20,6%	9,66	+82,8%	173,41	+61,6%
Total	132,36	-8,1%	1 257,5	-9,2%	144,08	+2,3%	1 385,27	+0,1%

En 2011, le prix moyen de vente d'un DVD de catalogue vendu à l'unité progresse de 0,7 % à 8,41 € (8,35 € en 2010). Celui des nouveautés (références vendues depuis moins de six mois) recule de 0,4 % à 18,29 €. Tous conditionnements inclus, le prix moyen des nouveautés présente une diminution de 3,5 % à 13,43 € en 2011.

Les ventes de DVD entre 17 € et 20 € représentent la principale tranche de prix du marché avec 25,9 % du chiffre d'affaires total, contre 28,3 % en 2010. En volume, les DVD vendus entre 3 € et 8 € constituent la principale tranche de prix avec 32,4 % des volumes en 2011, contre 29,9 % en 2010. En 2011, les ventes de DVD à moins de 3 € représentent 0,6 % du chiffre d'affaires (0,8 % en 2010) et 4,5 % des volumes (5,7 % en 2010).

Le prix moyen d'un support Blu-ray de nouveauté vendu à l'unité est en baisse de 2,9 % à 23,65 € (24,37 € en 2010). Le prix d'un Blu-ray de catalogue vendu à l'unité recule de 10,5 % en 2011 à 12,85 €. L'essentiel des supports Blu-ray est vendu entre 10 € et 17 € (40,0 % des volumes).

Toutefois, la plus grande part du chiffre d'affaires du Blu-ray (46,1 %) est réalisée sur des supports vendus entre 20 € et 30 € (56,1 % en 2010) qui représentent 38,6 % du volume total des supports Blu-ray (47,2 % en 2010).

Nouvelle diminution des recettes du hors film

Pour la cinquième année consécutive, le hors film affiche un recul de ses recettes vidéo (-9,5 % par rapport à 2010). Il représente 35,6 % du marché (448,1 M€), contre 35,7 % en 2010. En volume, les ventes de hors film diminuent également de 8,8 % avec près de 59 millions d'unités vendues en 2011 et sont inférieures à celles du film pour la troisième année consécutive.

Le cinéma continue de dominer le marché de la vidéo. Les films cinématographiques réalisent 767,4 M€ de recettes, soit 61,0 % du total en 2011. Cette part de marché est en diminution par rapport à 2010 (61,3 %).

Soutenues par le Blu-ray (+16,5 % en valeur entre 2010 et 2011), les recettes des films en vidéo affichent néanmoins une diminution de 9,7 % par rapport à 2010. En volume, près de 66 millions des supports vendus contiennent une oeuvre cinématographique en 2011, soit une diminution de 7,6 % par rapport à l'année précédente.

2011 est également marquée par une légère progression du chiffre d'affaires des opérations promotionnelles (+3,1 %) qui représentent 3,3 % des recettes du secteur (2,9 % en 2010).

Chiffre d'affaires vidéo selon le contenu en 2011 et 2010

Source : CNC / BILAN 2011 / N°322 – MAI 2012

	2011			2010		
	Chiffre d'affaires (M€)	Parts de marché (%)	Evolution	Chiffre d'affaires (M€)	Parts de marché (%)	Evolution
Film	767,35	61,0	-9,7%	849,6	61,3	+4,2%
Hors film	448,05	35,6	-9,5%	495,0	37,7	-5,1%
Opérations promotionnelles	42,11	3,3	3,1%	40,83	2,9	-13,2%
Total	1 257,51	100,0	-9,2%	1 385,43	100	+0,1

Stabilité de la part de marché des films français

En 2011, la part de marché des films français sur le marché de la vidéo s'établit à 21,5 % en valeur, contre 21,3 % en 2010. 15,26 millions de DVD et de Blu-ray de films français ont été vendus en 2011, contre 15,84 millions en 2010 (-3,6 %).

Le cinéma français génère 164,7 M€ de recettes en 2011, en baisse de 9,1 % par rapport à l'année précédente. Les films français réalisent 10,0 % du chiffre d'affaires des ventes de films en Blu-ray en 2011 et 25,0 % du chiffre d'affaires des ventes de films en DVD.

Diminution de la part de marché des films américains

Le chiffre d'affaires des films américains en vidéo affiche une baisse de 15,1 % à 464,1 M€ en 2011. Leur part de marché diminue à 60,5 % (64,3 % en 2010). En volume, plus de 40 millions de DVD et Blu-ray de films américains ont été achetés en 2011 (-11,5 % par rapport à 2010).

Les films américains réalisent 71,3 % du chiffre d'affaires des ventes de films en Blu-ray et 57,1 % du chiffre d'affaires des ventes de films en DVD.

En 2011, les films américains réalisent six des dix meilleures performances des films en vidéo physique (huit en 2010).

Hausse de la part de marché des films européens

En 2011, le chiffre d'affaires des films européens non français en vidéo augmente pour la deuxième année consécutive (+14,9 % par rapport à 2010). La part de marché des films européens s'établit à 15,2 %, contre 11,9 % en 2010.

La part de marché des films non européens et non américains progresse à 2,9 % (2,4 % en 2010).

Chiffre d'affaires des films en vidéo en 2011 et 2010

Source : CNC / BILAN 2011 / N°322 – MAI 2012

M€	2011		Evolution	2010		Evolution
Films français	164,68	21,5%	-9,1%	181,17	21,3%	1,9%
Films américains	464,07	60,5%	-15,1%	546,36	64,3%	5,2%
Films européen (Hors France)	116,47	15,2%	14,9%	101,40	11,9%	6,8%
Autres films	22,13	2,9%	7,0%	20,68	2,4%	-10,5%
Total	767,35	100%	-9,7%	849,61	100%	4,20%

■ LA DISTRIBUTION EN TELEVISION

Stabilisation de l'offre

En 2011, l'offre de films à la télévision (chaînes nationales gratuites et Canal+) est stable à 2 398 œuvres cinématographiques diffusées (2 399 en 2010). 84,7 % de ces films sont programmés par les chaînes nationales gratuites qui diffusent 2 031 oeuvres, soit un nombre équivalent à celui de 2010. Les chaînes nationales publiques (France Télévisions, Arte et LCP-AN) diffusent 921 films en 2011 (-4 films par rapport à 2010) et les chaînes nationales privées gratuites (TF1, M6 et les chaînes privées gratuites de la TNT) 1 110 films (+11 films par rapport à 2010).

Le nombre de films diffusés sur les chaînes du groupe France Télévisions (hors France Ô) diminue de 2,2 % par rapport à 2010 à 528 œuvres cinématographiques en 2011. Cette baisse est imputable à France 2 et France 3 dont le nombre de films recule respectivement de 5,8 % et 4,1 % entre 2010 et 2011, alors que France 4 programme 8 films de plus. Il convient de préciser que France 3 est la seule chaîne qui profite des possibilités supplémentaires de diffusion prévues par la réglementation, c'est-à-dire la programmation de films Art et Essai (jusqu'à 52 films par an).

Au total, 22,0 % de l'offre de films est proposée par France Télévisions en 2011 (22,5 % en 2010). L'offre cinématographique d'Arte progresse de 8 films en 2011. La chaîne atteint ainsi un niveau record avec 384 films diffusés. Pour mémoire, en tant que chaîne franco-allemande, Arte n'est pas soumise à la réglementation française.

869 œuvres cinématographiques sont diffusées en 2011 sur les chaînes de la TNT privée gratuite (+52 films par rapport à 2010), soit le niveau le plus élevé depuis leur création en 2005. L'offre de ces chaînes représente 36,3 % de l'offre totale de films à la télévision. NT1 et TMC sont les chaînes qui programment le plus de films en 2011 (153 films chacune). Direct Star et Gulli étoffent sensiblement leur offre par rapport à 2010 : +47 films pour Direct Star et +14 films pour Gulli.

TF1 et M6 réduisent leur offre cinématographique en 2011, pour atteindre chacune le niveau le plus bas des dix dernières années. TF1 diffuse 139 films, soit 6 films de moins qu'en 2010 tandis que M6 diminue son offre de 35 films à 102 oeuvres en 2011.

L'offre de Canal+ diminue pour la cinquième année consécutive. La chaîne programme 367 films en 2011, soit 8 films de moins qu'en 2010 et 95 films de moins qu'en 2006.

12,3 % des films diffusés par les chaînes nationales privées gratuites sont inédits (137 films en 2011, 140 en 2010), c'est-à-dire programmés pour la première fois en clair. Cette faible part est due aux chaînes de la TNT privée gratuite qui diffusent en majorité des films de catalogue : sur ces chaînes, 71,5 % des films sont programmés en clair au minimum pour la quatrième fois en 2011. 60 films inédits sont diffusés sur les chaînes de la TNT privée gratuite (68 films en 2010), soit seulement 6,9 % de l'offre. La part de films inédits sur TF1 est stable en 2011 à 30,2 % (30,3 % en 2010), tandis que celle de M6 progresse de 13,9 points à 34,3 % (20,4 % en 2010).

La part de films inédits atteint 36,2 % sur les chaînes nationales publiques et 83,7 % sur Canal+ (307 films en 2011, soit 14 films de moins qu'en 2010).

En 2011, France 2 programme 6 films inédits de moins qu'en 2010, alors que France 3 fait progresser son offre de 11 films. France 2 diffuse ainsi 36,0 % de films inédits en 2011 et France 3 24,7 %. Au total, 32,4 % des films diffusés à la télévision sont inédits (32,2 % en 2010).

Les chaînes de France Télévisions programment 73 films français en première diffusion (59 films en 2010), soit 54,1 % de leur offre totale de films inédits.

Toutes chaînes confondues, cette part s'élève à 40,9 %. En 2011, les films inédits américains représentent 26,9 % de l'offre de films inédits à la télévision. Cette part atteint 48,3 % sur les chaînes de la TNT privée gratuite.

France 5, Arte, Canal+ et l'ensemble des chaînes de la TNT pratiquent la multi diffusion. Au total, elles programment 1 765 films qui donnent lieu à 4 247 diffusions. La fréquence de rediffusion demeure globalement stable. Un film est diffusé en moyenne 1,8 fois en 2011 (1,7 fois en 2010). Canal+, LCP-AN, Gulli et Arte sont les chaînes rediffusant le plus. Chaque film est programmé plus de cinq fois en moyenne sur Canal+ et LCP-AN et plus de deux fois en moyenne sur Gulli et Arte. À l'opposé, NT1 et TMC sont les chaînes qui rediffusent le moins (moins de 1,5 fois en moyenne).

Il convient de rappeler que des chaînes différentes peuvent diffuser un même film au cours de la même année. Toutes chaînes confondues, 7,7 % des films sont ainsi diffusés sur deux, voire sur trois chaînes différentes à quelques mois d'intervalle en 2011 (8,3 % des films en 2010). Par ailleurs, quasiment toutes les chaînes rediffusent les mêmes films d'une année sur l'autre. Cette pratique est plus répandue sur les chaînes de la TNT privée gratuite. Ainsi, 30,5 % des films programmés par W9 en 2011 étaient-ils déjà diffusés par la chaîne en 2010. Après W9, les chaînes rediffusant le plus entre 2010 et 2011 sont TMC (28,1 %), NRJ12 (27,5 %) et Direct 8 (19,5 %).

Diffusion des films à la Télévision

Source : Bilan 2011 / dossier CNC #322 / mai 2012

	TF1	France 2	France 3	France 5	M6	Arte	Canal+	Total
2002	191	143	206	9	159	267	404	1 379
2003	191	158	209	8	170	269	400	1 405
2004	189	164	244	9	165	258	436	1 465
2005	191	158	237	1	173	270	436	1 466
2006	183	153	230	4	141	318	462	1 491
2007	190	164	243	0	148	316	454	1 515
2008	175	144	244	5	137	353	438	1 496
2009	188	181	243	9	125	330	406	1 482
2010	145	171	241	11	137	376	375	1 456
2011	139	161	231	11	102	384	367	1 395

Diffusion des films selon leur nationalité sur TF1, France 2, France 3 et M6

Source : Bilan 2011 / dossier CNC #322 / mai 2012

	Films français		Films américains		films européens		Autres films		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
2002	347	49,6	257	36,8	92	13,2	3	0,4	699
2003	363	49,9	261	35,9	95	13	9	1,2	728
2004	411	53,9	259	34	87	11,4	5	0,7	762
2005	396	52,2	257	33,9	99	13	7	0,9	759
2006	362	51,2	241	34,1	98	13,9	6	0,8	707
2007	393	52,8	257	34,5	88	11,8	7	0,9	745
2008	353	50,4	251	35,9	92	13,1	4	0,6	700
2009	376	51	250	33,9	104	14,1	7	0,9	737
2010	346	49,9	258	37,2	86	12,4	3	0,4	693
2011	334	52,8	208	32,9	87	13,7	4	0,6	633

En 2011, toutes chaînes confondues, les films français représentent 44,3 % de l'offre cinématographique à la télévision (chaînes nationales gratuites et Canal+). Cette part dépasse 50 % sur Direct 8 (52,8 %), sur les chaînes du groupe France Télévisions (56,3 %) et sur LCP-AN (66,7 %). Certaines chaînes de la TNT privée gratuite proposent majoritairement des films américains : Direct Star (51,8 %), TMC (46,4 %), NT1 (45,8 %) et NRJ12 (42,8 %). Au total, les films d'Outre-Atlantique représentent 35,6 % de l'offre cinématographique.

Seule Arte propose une programmation principalement axée sur les films européens non nationaux (40,4 %), alors que ces films représentent moins de 30 % de l'offre des autres chaînes.

Sur les chaînes nationales gratuites (sans double compte des oeuvres), 789 films français sont diffusés en 2011.

Avec 20 films de plus qu'en 2010, l'offre cinématographique française de ces chaînes est au deuxième niveau le plus haut après 2009. Après avoir régulièrement progressé depuis 2005 (+9,5 % en moyenne par an), le nombre de films américains diminue en 2011 (-14 films par rapport à 2010). Il s'établit à 646 en 2011, soit 35,1 % de l'offre de films des chaînes nationales gratuites.

En 2011, la part des films européens diffusés sur les chaînes nationales gratuites est en hausse à 19,1 % (17,6 % en 2010). À 351 films (+29 films par rapport à 2010), l'offre européenne non française est la plus élevée depuis 2005.

Nombre de films diffusés sur les chaînes de la TNT en 2011

Source : Bilan 2011 / dossier CNC #322 / mai 2012

	films français	films américains	films européens	autres films	Total
Direct 8	65	50	8	0	123
Direct Star*	38	57	11	4	110
France 4	61	46	16	2	125
Gulli	27	25	10	2	64
LCP	6	1	1	1	9
NRJ 12	54	59	25	0	138
NT1	52	70	25	6	153
TMC	63	71	17	2	153
W9	60	55	12	1	128
Total	426	434	125	18	1003

* Au premier 1^{er} septembre 2010, Virgin 17 est devenue Direct Star

■ LA DISTRIBUTION INTERNATIONALE

Après une année 2009 difficile, marquée par la crise économique internationale, les recettes d'exportation des films français affichent une progression de 26,1 % en 2010 à 172,6 M€, soit le plus haut niveau depuis la mise en place de cette étude en 2003.

Cette augmentation des encaissements sur les films français en 2010 doit être mise en perspective avec le tassement de la fréquentation des films français à l'étranger. En effet, selon Unifrance, les films français réalisent 59,6 millions d'entrées à l'étranger en 2010, soit une baisse de 11,3 % par rapport à 2009. Les recettes aux guichets des salles diminuent dans une moindre mesure (-3,9 %) à 337,2 M€. Comme indiqué ci-contre, l'écart entre les données du CNC et celles d'Unifrance s'explique par un périmètre d'analyse différent.

Les recettes des exportateurs français résultant de l'exportation de films étrangers poursuivent leur progression en valeur et atteignent leur plus haut niveau depuis la mise en place de l'étude à 91,8 M€ en 2010 (+2,5 % par rapport à 2009). Les ventes de films étrangers à l'international représentent 34,7 % des recettes d'exportation de films des sociétés françaises en 2010 (-4,8 points par rapport à 2009).

Recettes d'exportation selon la nationalité des films et selon la date de production des films français

Source : Bilan 2012 / dossier CNC #322 / mai 2012

	Recettes (M€)					Parts de marché (%)					Evolution
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
films français	170,3	131,4	141,3	136,9	172,6	68,4	67,7	74,5	60,4	65,3	26,1%
<i>dont films de catalogue¹</i>	24,1	18,8	16,7	15,7	23,4	9,7	9,7	8,8	6,9	8,9	49,0%
<i>dont films récents²</i>	146,2	112,6	124,7	121,2	149,3	58,7	58,0	65,8	53,5	56,5	23,2%
films étrangers	78,6	62,7	48,3	89,6	91,8	31,6	32,3	25,5	39,6	34,7	2,5%
Total	248,9	194,1	189,6	226,5	264,4	100	100	100	100	100	16,7%

¹ Films produits avant 2003 pour l'année 2006, avant 2004 pour l'année 2007, avant 2005 pour l'année 2008, avant 2006 pour l'année 2009 et avant 2007 pour l'année 2010.

² Films produits après 2003 pour l'année 2006, après 2004 pour l'année 2007, après 2005 pour l'année 2008, après 2006 pour l'année 2009 et après 2007 pour l'année 2010.

Répartition géographique des exportations de films français

En 2010, l'Europe occidentale reste la principale zone d'accueil pour le cinéma français avec 42,9 % des recettes totales (74,0 M€, +13,6 %). En dépit de son importance, le poids de l'Europe de l'Ouest dans les recettes totales est au plus bas depuis la mise en place de l'étude en 2003.

Cette baisse de la part des encaissements en provenance d'Europe de l'Ouest en 2010 s'explique par une forte progression de l'Amérique du Nord. La zone arrive au deuxième rang des continents importateurs de films français avec plus du quart des recettes à 27,7 %, soit une progression de 5,2 points par rapport à 2009.

À 47,8 M€ en 2010, les recettes d'exportation des films français en provenance d'Amérique du Nord progressent de 55,0 % par rapport à l'année précédente.

Avec 10,2 % des recettes à l'exportation en 2010, l'Europe centrale et orientale conserve la troisième place des acheteurs de films français. Les recettes générées par cette zone augmentent de 9,0 % par rapport à 2009 à 17,7 M€.

Après plusieurs années de baisse, les exportations à destination de l'Asie progressent en 2010 (+55,7 % à 16,5 M€) et le poids de la zone passe à 9,5 % (+1,8 point par rapport à 2010).

En 2010, les autres zones géographiques occupent une position plus limitée sur le marché français de l'exportation cinématographique qu'en 2009, avec des parts comprises entre 0,4 % pour l'Afrique et 3,2 % pour l'Amérique latine.

6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Néant.

6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES

MILLIMAGES est propriétaire des marques :

- Milligames (marque française)
- Les voyages de Balthazar (marque française)
- Renaissance (co-propriété avec METHOD FILMS - marque française)
- Corneil et Bernie (marque française)
- Jasper le pingouin (marque française)
- 64, rue du Zoo - 64 Zoo Lane (marque communautaire)
- MILLIMAGES (marque communautaire)
- Dacodac (marque communautaire)
- Le magazine de Caroline (marque française)
- Lascars (marque française)
- Diego et Ziggy (marque communautaire)
- Mon Robot et Moi (marque française)

MILLIMAGES est propriétaire de l'ensemble des marques nécessaires à son exploitation.

Par ailleurs, aucun mandataire social de la Société ne détient directement ou indirectement des brevets ou licences exploités par MILLIMAGES.

BAC Films, filiale de MILLIMAGES est propriétaire des marques suivantes :

- Bac films n°98742168 en France jusqu'en 2018 ;
- Bac vidéo n°3364754 en France jusqu'en 2015 ;
- BAC PUB n°3170055 en France jusqu'en 2014.

Les films quant à eux ne font pas tous l'objet d'un dépôt de marque mais d'une demande de visa auprès du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et d'un dépôt de titres auprès du Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel (RPCA) assurant au Groupe la paisible jouissance des droits d'exploitation, excepté le film « Planète Verte » n° 3411711 en France protégé jusqu'en 2016.

6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE

6.5.1. LE SECTEUR DE L'ANIMATION

En 2011, 53 producteurs audiovisuels sont actifs sur le segment de l'animation, soit cinq de moins qu'en 2010 malgré la progression du volume de production. Le nombre de producteurs d'animation actifs en 2011 se situe au-delà de la moyenne annuelle des cinq dernières années (49 entreprises).

Entreprises de production actives

Source : Le marché de l'animation en 2011 / CNC Juin 2012

	Animation
2007	
Entreprises actives	46
Entreprises produisant 50% des durées	6
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	13,0
2008	
Entreprises actives	44
Entreprises produisant 50% des durées	7
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	15,9
2009	
Entreprises actives	48
Entreprises produisant 50% des durées	9
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	13,0
2010	
Entreprises actives	58
Entreprises produisant 50% des durées	10
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	17,2
2011	
Entreprises actives	53
Entreprises produisant 50% des durées	9
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	17,0

355 heures d'animation sont aidées en 2011. 336 heures ont été produites par des producteurs indépendants (94,5 % du volume total) dont 252 heures par des entreprises individuelles (71,1 % du volume total) et 114 heures par des groupes indépendants (32,2 %).

20 heures ont été financées par un producteur lié à un diffuseur (5,5 % du volume d'animation produit dans l'année).

En 2011, six entreprises produisent plus de 20 heures d'animation chacune (cinq en 2010). MILLIMAGES est la société française la plus active dans le secteur de la production audiovisuelle d'animation avec 26 heures de programmes (Mon robot et moi, Corneil et Bernie et 64, rue du zoo), soit 7,4 % du volume horaire total de la production audiovisuelle aidée d'animation en 2011. Elle est suivie par Marathon Media et TeamTO avec respectivement 7,3 % et 7,2 % du volume horaire total.

Classement des 10 premiers producteurs de programmes d'animation (en volume horaire)

Source : Le marché de l'animation en 2011 / CNC Juin 2012

		Volume horaire	% du total
1	MILLIMAGES	26	7,4
2	Marathon Media	26	7,3
3	TeamTO	26	7,2
4	Alphanim	20	5,5
-	Moonscoop IP	20	5,5
-	Timoon Animation	20	5,5
7	Superprod	16	4,4
-	Studio 100 Animation	16	4,4
9	Blue Spirit Animation	13	3,5
10	PMP	12	3,5

6.5.2. LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION

Pour l'acquisition et la distribution de films en France, BAC MAJESTIC évolue sur un marché concurrentiel dont la barrière à l'entrée est essentiellement constituée par l'expertise acquise dans l'évaluation des projets dès la lecture du scénario et par la connaissance du milieu cinématographique (producteurs, vendeurs internationaux, réalisateurs) où toute société en activité est susceptible d'acquérir un film qui s'offre au marché.

En 2011, 129 distributeurs participent à la sortie des 595 nouveaux films. Les dix plus actifs assurent la distribution de 30,1 % des films inédits (32,5 % en 2010)(Source : Bilan 2011 / dossier CNC #322 / mai 2012). Comme indiqué au paragraphe 6.1.1, BAC MAJESTIC a distribué 9 films en 2011.

Le marché de l'exportation est de plus en plus concentré. Ainsi, les trois premières sociétés d'exportation concentrent-elles 64,2 % des recettes encaissées pour la vente de films français à l'étranger en 2010 (58,0 % en 2009, 58,8 % 2008 et 45,8 % en 2007). Cinq entreprises réalisent plus de 10 M€ de recettes en 2010 (comme en 2009) et captent 79,6 % des recettes totales des films français à l'étranger (75,0 % en 2009).

En 2010, deux entreprises affichent des recettes d'exportation comprises entre 5 M€ et 10 M€ (une seule en 2009) et génèrent 9,8 % des encaissements totaux.

Le nombre d'entreprises générant entre 1 M€ et 5 M€ reste stable à 8 en 2010 ; elles captent 8,4 % des recettes totales (15,4 % en 2009). En 2010, 9 sociétés déclarent moins de 1 M€ de recettes d'exportation de films français (8 en 2009) et totalisent 2,3 % des encaissements (2,6 % en 2009).

Sociétés selon leurs recettes d'exportation de films français

Source : Bilan 2011 / dossier CNC #322 / mai 2012

	Nombre de sociétés		% des recettes totales	
	2010	2009	2010	2009
- plus de 10 M€	5	5	79,6	75,0
- de 5 M€ à 10 M€	2	1	9,8	7,0
- de 1 M€ à 5 M€	8	8	8,4	15,4
- moins de 1 M€	9	8	2,3	2,6
Total	24	22	100	100

Naturellement, les films distribués par BAC MAJESTIC se trouvent également en concurrence avec tous les films présents sur le marché lors de leur exploitation en vidéo, en télévision et à l'international.

Aucune information n'a été communiquée par le CNC concernant le positionnement de BAC FILMS dans le classement des distributeurs.

La revue professionnelle Le film français tient à jour régulièrement un classement des distributeurs en fonction du nombre d'entrées salle ; dans le numéro 3483 du 15 juin 2012, BAC FILMS apparaissait ainsi en 20^{ème} position, avec 0,59% de part de marché.

7. ORGANIGRAMME

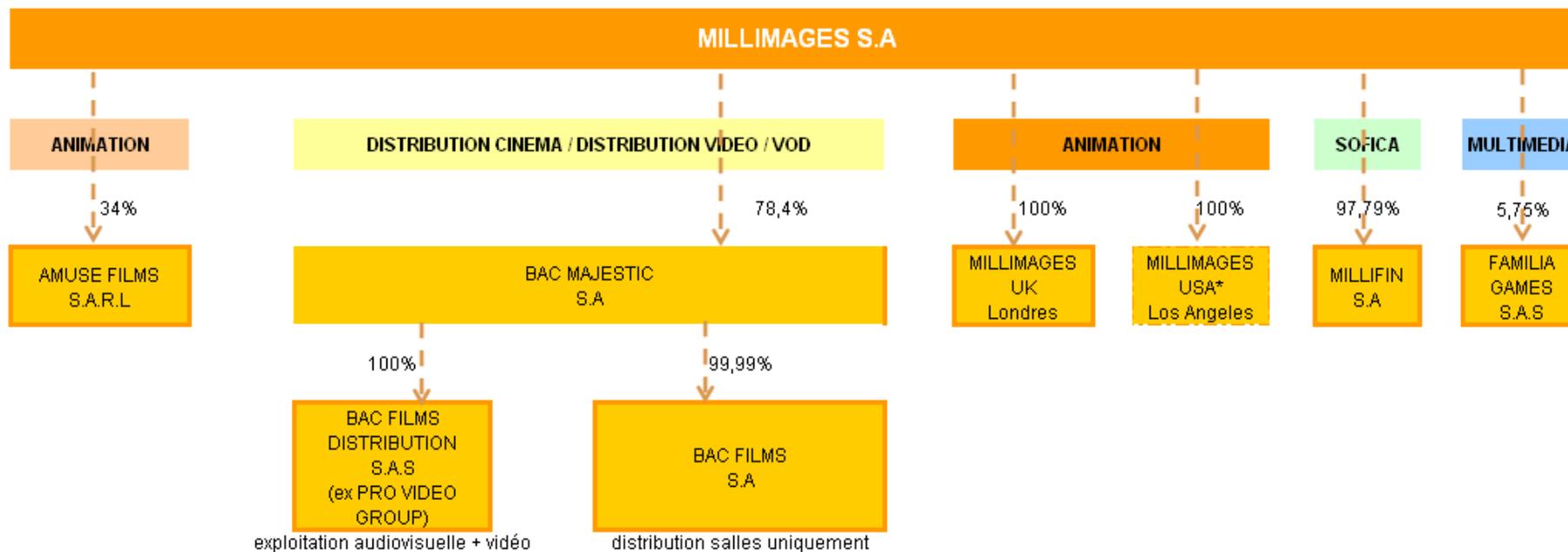
7.1. PERIMETRE DU GROUPE

7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date du présent document de référence, l'organigramme juridique de MILLIMAGES est le suivant :

Organigramme juridique du Groupe

Source : MILLIMAGES



* Société en sommeil

7.1.1. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A la date du présent document de référence, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

MILLIMAGES UK Ltd. :

MILLIMAGES UK Ltd est une société de droit anglais, dont le siège social est situé 6 Broadstone Place – Londres (Royaume-Uni). MILLIMAGES UK Ltd. a pour activité la distribution de dessins animés. La société MILLIMAGES UK Ltd. est détenue à 100% par MILLIMAGES. MILLIMAGES UK Ltd. est consolidée par intégration globale. Monsieur Jonathan PEEL est le Président de MILLIMAGES UK Ltd.

MILLIMAGES Inc. :

MILLIMAGES Inc. est une société de droit américain, dont le siège social est situé à Los Angeles (Etats-Unis). MILLIMAGES Inc. n'a plus d'activité et est une société en sommeil.

MILLIFIN SA :

MILLIFIN est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, constituée le 11 mars 2003, dont le siège social est situé 12, boulevard de la Madeleine – 75009 Paris (RCS de Paris 445 388 675). MILLIFIN est une société pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel. Monsieur Hugues DE CHASTELLUX est le Président Directeur Général de MILLIFIN.

Lors de la constitution de MILLIFIN, MILLIMAGES a pris un engagement irrévocable de rachat des actions des souscripteurs de la société MILLIFIN, pour tout actionnaire faisant une demande de rachat entre le 1^{er} janvier 2011 et le 30 juin 2011. L'échéance étant arrivée, MILLIMAGES a racheté 4.965 actions, et est actionnaire à hauteur de 97,79% du capital de MILLIFIN.

BAC MAJESTIC SA :

BAC MAJESTIC est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, dont le siège social est situé 88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris (RCS de Paris 413 577 743).

BAC MAJESTIC a été constituée le 2 septembre 1997. Elle est détenue à hauteur de 78,40% par MILLIMAGES et est consolidée par intégration globale. Les 21,60% du capital restant sont détenus par le public, les titres composant le capital de BAC MAJESTIC étant admis à la négociation sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris. Monsieur Roch LENER est le Président Directeur Général de BAC MAJESTIC.

BAC FILMS SA :

BAC FILMS est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, dont le siège social est situé 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (RCS de Paris 337 527 378). BAC FILMS a pour activité l'acquisition et la production de programmes audiovisuels et a également une activité de distribution en salles de ces programmes.

BAC FILMS a été constituée le 24 avril 1986. Elle est détenue à 100% par BAC MAJESTIC SA et donc à hauteur de 78,40% par MILLIMAGES. Monsieur Roch LENER est le Président Directeur Général de BAC FILMS.

BAC FILMS DISTRIBUTION SAS (ex PRO VIDEO GROUP) :

BAC FILMS DISTRIBUTION est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (RCS de Paris 499 589 760). BAC FILMS DISTRIBUTION a une activité de ventes internationales et de distribution vidéo, VOD et télévisuelle.

BAC FILMS DISTRIBUTION a été constituée le 16 août 2007. Jusqu'au 31 juin 2011, BAC FILMS DISTRIBUTION était détenue à 100% par MILLIMAGES. Au 1^{er} juillet 2011, elle a été cédée à BAC MAJESTIC pour 1€. A ce jour, elle est donc détenue à 100% par BAC MAJESTIC et donc à hauteur de 78,40% par MILLIMAGES. BAC FILMS DISTRIBUTION est consolidée par intégration globale. Monsieur Roch LENER est le Président de BAC FILMS DISTRIBUTION.

AMUSE FILMS :

AMUSE FILMS est une société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège social est situé au 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (RCS de Paris 321 226 607). AMUSE FILMS a pour activité la Production de films pour le cinéma.

AMUSE FILMS a été constituée le 25 mars 1981. Elle est détenue à hauteur de 34% par MILLIMAGES et est consolidée par mise en équivalence. Les 66% du capital restant sont détenus par deux personnes physiques. Il n'existe pas de liens familiaux entre ces deux personnes physiques et les administrateurs de MILLIMAGES. Monsieur Roch LENER est gérant d'AMUSE FILMS.

7.1.2. TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX FINANCIERS EXISTANTS ENTRE MILLIMAGES ET LE GROUPE BAC MAJESTIC

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des flux financiers existants entre MILLIMAGES et le groupe BAC MAJESTIC au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2011.

Montant en euro facturé par	Groupe BAC MAJESTIC à MILLIMAGES	MILLIMAGES SA au Groupe BAC MAJESTIC	NET
Convention pilotage	7 749	505 642	513 391
Intérêts sur compte courant	40 980		40 980
Brevets et Licences	201 932		201 932
Loyer		68 132	68 132
Management Fees		100 000	100 000
Prestations diverses	38 855	1 913	40 768
Total	289 516	675 687	965 202

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

Le Groupe MILLIMAGES est locataire des locaux d'activité qu'il occupe au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris. Le loyer annuel 2011 a été de 214 482€ pour une surface totale occupée de 1 119 m².

Les locaux sont loués auprès de la société Faÿ & Cie, administrateur de biens pour le compte de Monsieur Chadenet et auprès de la SCI Bois Ban (détenue par la famille Lener)

La location est faite au prix du marché. Aucun expert indépendant n'a produit de rapport d'équité sur le loyer demandé.

Cette convention prévoit une indexation du loyer sur l'indice national de la construction publié par l'INSEE.

8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la connaissance de MILLIMAGES, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. SITUATION FINANCIERE

Il est rappelé que, en application de l'article 28 du Règlement européen 809/2004, les éléments d'informations concernant l'examen de la situation financière et du résultat de MILLIMAGES, pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009, tels qu'ils figurent au chapitre 9 du Document de référence 2011, sont inclus par référence dans le présent Document de Référence.

Les données présentées dans ce paragraphe sont des données issues des comptes consolidés, établis en normes IFRS, pour les exercices clos au 31 décembre 2011, 2010, et 2009.

9.1.1. BILAN CONSOLIDE

Bilan - actif (en K€)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Goodwill	2 770	2 770	4 195
Films et droits audiovisuels, prod. audiovisuelle	21 695	22 251	30 160
Autres immobilisations incorporelles	274	68	74
Immobilisations corporelles	177	171	976
Participations mises en équivalence	0	0	14
Actifs financiers	984	2 001	1 327
Créances clients et autres débiteurs	1820	6 711	6 858
Actif non courant	27 720	33 972	43 605
Stocks et en-cours	508	438	1 063
Créances clients	9 518	8 347	13 349
Autres créances	16 965	20 075	20 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie	889	764	1 116
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Actif courant	27 880	29 624	35 561
Total actif	55 600	63 596	79 166

Bilan - passif (en K€)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	- 3 667	-1 076	-702
Emprunts et dettes financières	2 102	2 080	2 317
Autres passifs non courants	10 776	15 740	16 570
Provisions à long terme	2 550	1 976	1 960
Passifs d'impôt différé	-	-	145
Passif non courant	15 428	19 796	20 992
Emprunts et dettes financières	3 688	4 024	10 864
Provisions	0	0	0
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	40 151	40 853	48 012
Passifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Passif courant	43 839	44 877	58 876
Total des Passifs	59 267	64 673	79 868
Total des capitaux propres et du passif	55 600	63 596	79 166

■ Exercice clos le 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011 la valeur nette du total bilan consolidé de MILLIMAGES s'élève à 55,6 M€, contre 63,6 M€ au 31 décembre 2010.

Le montant des capitaux propres consolidés s'établit à 3,7M€ (négatif) au 31 décembre 2011 contre -1,1 M€ au 31 décembre 2010.

L'endettement financier net du Groupe a diminué de 0,4 M€ en 2011 et ressort à 4,9M€ (vs 5,3 M€ au 31 décembre 2010) sur la base d'un montant des dettes financières de 5,8 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 0,9 M€.

■ Exercice clos le 31 décembre 2010

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 31 décembre 2010 qui figurent au § 9.1.1 du Document de référence 2010.

■ Exercice clos le 31 décembre 2009

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 31 décembre 2009 qui figurent au § 9.1.1 du Document de référence 2009.

9.1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

RESULTAT EN K€	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois*	31/12/2009 12 mois*	31/12/2009 12 mois (publié)
Chiffre d'affaires et Subventions	13 617	14 297	21 984	29 569
Autres produits de l'activité	1 205	1 250	271	314
Production immobilisée et stockée	8 334	5 747	4 697	12 177
Achats	-13 146	-14 437	-14 022	-17 996
Impôts, taxes et versements assimilés	-159	-193	-260	-407
Charges de personnel	-2 999	-3 355	-5 239	-9 233
Amortissements et provisions	-9 403	-8 614	-11 749	-18 295
Résultat opérationnel courant	-2 551	-5 305	-4 318	-3 871
Autres produits et charges opérationnels	129	95	-189	-234
Résultat opérationnel	-2 422	-5 210	-4 507	-4 105
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	274	377	242	271
Coût de l'endettement financier brut	-381	-727	-843	-1 035
Coût de l'endettement financier net	-106	-350	-601	-764
Autres produits et charges financiers	17	37	10	14
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-156	-134	-147	-147
Résultat avant impôts	-2 667	-5 656	-5 245	-5002
Charge ou produit d'impôt sur le résultat				-14
Résultat net des activités poursuivies	-2 667	-5 656	-5 245	-5 016
Résultat net des activités cédées	0	1 262	229	
Résultat de la période	-2 667	-4 394	-5 016	-5 016
Autres éléments du résultat global :				
Ecart de change résultant des activités à l'étranger		-	-	-34
Résultat Global total de la période	-2 667	-4 394	-5 016	-5 050
Résultat de la période attribuable aux :				
Propriétaires de la Société	-2 113	-1 199	-3 492	-3 492
Participations ne donnant pas le contrôle	-554	-3 195	-1 524	-1 524
Résultat de la période	-2 667	-4 394	-5 016	-5 016
Résultat par action (non dilué) :				
Résultat net par action des activités poursuivies	-0,86	-0,23	-0,37	-0,36
Résultat net par action des activités cédées	NA	0,11	0,02	-
Résultat par action (non dilué)	-0,86	-0,12	-0,36	-0,36
Résultat par action (dilué) :				
Résultat net par action des activités poursuivies	-0,86	-0,23	-0,37	-0,36
Résultat net par action des activités cédées	NA	0,11	0,02	-
Résultat par action (dilué)	-0,86	-0,12	-0,35	-0,36

* Les données 2010 et 2009 ont été retraitées des données Gédéon Programmes, reclassées dans la ligne Résultat net des activités cédées

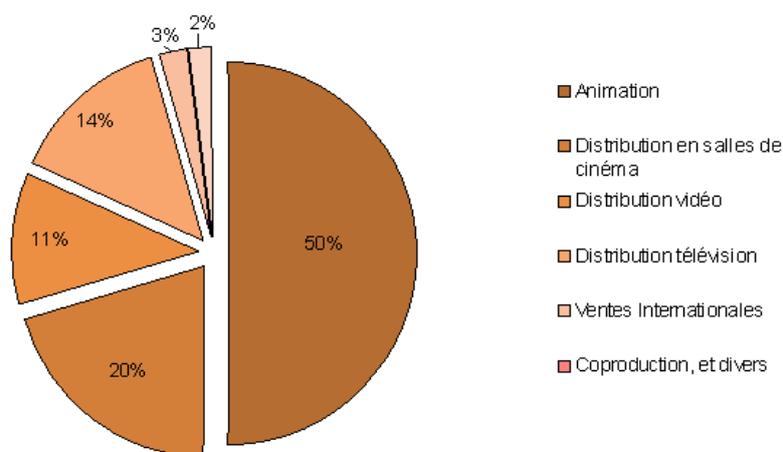
■ **Exercice clos le 31 décembre 2011**

✓ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du groupe MILLIMAGES s'élève au 31 décembre 2011 à 13,6 M€ contre 14,3 M€ pour la même période en 2010.

Répartition du chiffre d'affaires 2011 consolidé par offre (en % du CA consolidé de l'exercice 2011)

Source : MILLIMAGES



Au cours de l'exercice 2011, **le chiffre d'affaires consolidé de l'activité « animation »** a atteint 6,8 M€, soit 50% de l'activité du Groupe, contre 6,7 M€ en 2010.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité « distribution en salles » (y compris subventions) a atteint 2,8 M€ représentant 0,6 million d'entrées et 9 films (contre 3,3M€ en 2010 pour 0,9 million d'entrées et 9 films), soit 20% de l'activité du Groupe. Le chiffre d'affaires de cette activité correspond aux recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma (sur la base des entrées en salles). Les films distribués par Bac Films ont souffert de la concurrence des blockbusters américains et des gros films français. La baisse du niveau des entrées a également une incidence sur les autres exploitations, dont les revenus sont directement liés aux performances en salles. Ainsi :

Le chiffre d'affaires de la distribution Vidéo en France s'établit à 1,6 M€, soit 11% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 2,3 M€ en 2010. Cette baisse s'explique par un planning éditorial moins chargé.

Le chiffre d'affaires de la distribution TV en France ressort à 1,9 M€, soit 14% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 1,4 M€ en 2010. Les recettes correspondent à la vente des droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises.

A l'international, les ventes ont atteint 0,3 M€ en 2011 (vs 0,3 M€ également en 2010) soit une contribution au chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 3%. Les recettes correspondent à la cession des droits à l'étranger (constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre).

Enfin, l'**activité de coproduction** (et divers) est restée faible en 2011 et a représenté 2% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (idem en 2010).

✓ **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel du groupe MILLIMAGES s'élève au 31 décembre 2011 à -2,4 M€ (négatif) contre -5,2 M€ pour la même période en 2010.

Ce résultat déficitaire s'explique par un montant de chiffre d'affaires consolidé (13,6M€), des autres produits de l'activité (1,2 M€), et de production immobilisée et stockée (8,3 M€) insuffisants pour couvrir les postes « Achats et charges externes » (13,1M€), « Charges de personnel » (3 M€) et « Amortissements et provisions nets » (9,4 M€).

✓ **Résultat Net**

Au 31 décembre 2011, le résultat net consolidé de MILLIMAGES se traduit par une perte de 2,7 M€ contre une perte de 4,4 M€ lors de l'exercice précédent.

Ce résultat déficitaire s'explique principalement par le montant du résultat opérationnel déficitaire (-2,4 M€).

■ **Exercice clos le 31 décembre 2010**

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 31 décembre 2010 qui figurent au § 9.1.2 du Document de référence 2010.

■ **Exercice clos le 31 décembre 2009**

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 31 décembre 2009 qui figurent au § 9.1.2 du Document de référence 2009.

9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1. FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION

En dehors de facteurs exogènes, le développement soutenu des activités de MILLIMAGES dépend du dynamisme des marchés adressés. Une atonie de ces marchés pourrait avoir un impact sur la marge d'exploitation.

9.2.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

MILLIMAGES, a cédé le 1^{er} juillet 2011 sa participation de 100% dans le capital de la société BAC FILMS DISTRIBUTION (ex PRO VIDEO GROUP) à sa filiale BAC MAJESTIC pour 1 €. Cette cession intervient dans une logique de réorganisation du Groupe, la société exploitant à 90% le catalogue de BAC FILMS.

9.2.3. FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'euros)

Variation des capitaux propres	Capital	Primes d'émission Et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Soldes au 31/12/10	2 960	1 378	-3 947	-1 199	-808	-268	-1 076
Affectation du Résultat de l'exercice N-1 (groupe)			-1 199	1 199	0		0
Résultat 31/12/11 (groupe)				-2113	-2 113		-2113
Résultat 31/12/11 (minoritaire)					0	-554	-554
Ecart de conversion			-18		-18		-18
Réserves mino MILIFIN					0	96	96
Divers					-2		-2
Soldes au 31/12/11	2 960	1 379	-5 164	-2 113	-2 941	-726	-3 667

10.2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

10.2.1. FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES ANNUELS

Flux en K€	31/12/11	31/12/10	31/12/09 12 mois*	31/12/09 12 mois (publié)
Opérations d'exploitation :				
Résultat net	-2 113	-1 199	-3 492	-3 492
<i>dont résultat net des activités cédées</i>	0	1 262	229	
<i>dont résultat net des activités poursuivies</i>	-2 113	-2 461	-3 721	
Charge d'impôt	0	-	-	14
Dotations nettes aux amortissements et provisions	9 403	8 601	11 749	18 295
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	0	-	18	18
Résultat des minoritaires	-554	-3 195	-1 523	-1 523
Résultat mis en équivalence	156	134	147	147
+ et – values sur cessions d'immobilisations	-21	630	189	234
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-2 817	12 079	5 383	1 325
<i>Sous-total opérations d'exploitation (activités poursuivies)</i>	4 54	15 788	15 963	15 018
<i>Opérations d'exploitations (activités en cours de cession)</i>	0	1 540	2 547	-
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 054	17 328	15 018	15 018
Opérations d'investissement :				
Cessions d'immobilisations	-	-	-	197
Acquisitions d'immobilisations	-9 251	-7 765	-6 513	-14 324
Variation des dettes sur immobilisations	4 110	-6 282	1 785	3 622
Incidence des variations de périmètre	0	-199	-28	-28
<i>Sous-total opérations d'investissement (activités poursuivies)</i>	-5 141	-14 246	-4 756	-10 533
<i>Opérations d'investissement (activités en cours de cession)</i>	0	-1 137	-5 777	-
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 141	-15 383	-10 533	-10 533
Opérations de financement :				
Augmentation de capital (1)	1 850	-	41	41
Autres flux liés aux opérations de financement : frais augmentation de capital	-324	-	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	0	25	-	-
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	8 908	8 450	7 516	24 916
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	-9 065	-10 981	-12 306	-29 885
Variation des prêts et dépôt de garantie	0	300	-140	-95
<i>Sous-total opérations de financement (activités poursuivies)</i>	1 369	-2 206	-4 889	-5 023
<i>Opérations de financement (activités en cours de cession)</i>	0	235	-140	
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 369	-1 971	-5 023	-5 023

Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)	282	-26	-538	-538
Trésorerie d'ouverture	567	593	1 131	1 131
Variation de trésorerie provenant des activités poursuivies	567	-551	-588	1 131
Variation de trésorerie provenant des activités cédées	0	74	54	-
Trésorerie de clôture	849	567	593	593
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités poursuivies</i>	656	491	-492	
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités poursuivies</i>	193	76	942	
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités cédées</i>		-	174	
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités cédées</i>			-31	

*Les données 2009 ont été retraitées des données Gédéon Programmes, reclassées dans les lignes « activités cédées »

(1) L'apport en numéraire réalisé par les actionnaires lors de l'augmentation de capital dont la période de souscription s'est clôturée le 28 décembre 2010, a été versé par l'établissement centralisateur le 7 janvier 2011.

10.2.2. EXERCICE 2011

La trésorerie du Groupe, à l'ouverture de l'exercice 2011 s'élève à 567 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement s'élève à 6,8 M€. Sur la base d'une variation négative du besoin en fonds de roulement d'exploitation de 2,8 M€, le flux net de trésorerie généré par l'activité après variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 4 M€ y compris activité en cours de cession.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement lors de l'exercice 2011 est de -5,1 M€. Le Groupe a procédé à des acquisitions et à des cessions d'immobilisations pour un montant net de -9,3 M€. Le flux net intègre également une variation positive des dettes sur immobilisations d'un montant de 4,1M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement de l'exercice 2011 s'élève à 1,4 M€.

Au terme de l'exercice 2011, la trésorerie a augmenté de 282 K€ et s'établie à 849 K€.

10.2.3. EXERCICE 2010

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur les flux de trésorerie au 31 décembre 2010 qui figurent au § 10.2.4 du Document de référence 2010.

10.2.4. EXERCICE 2009

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur les flux de trésorerie au 31 décembre 2009 qui figurent au § 10.2.4 du Document de référence 2009.

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

Au 31 décembre 2011, date du dernier arrêté comptable, la situation d'endettement est la suivante :

En K€ -	31/12/2011	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	5 077	2 975	2 102	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	5 077	2 975	2 102	0

Le détail des conditions d'emprunts et de la structure des financements est détaillé au paragraphe 4.1 « Risques de liquidité » du présent document de référence.

10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par le Groupe.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

L'appel aux organismes de financement spécialisé dans le secteur de l'audiovisuel permettra à la Société de financer ses futures acquisitions. Ces financements seront obtenus grâce à des contrats de vente signés avec des chaînes de télévision pour des diffusions pour les années à venir.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

11.2. BREVETS

Néant

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2011 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

12.1.1. AUGMENTATION DE CAPITAL DE 1 223 324,50 EUROS

Le Conseil d'Administration de MILLIMAGES a constaté, lors de sa réunion du 21 février 2012, la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant de 1 223 324,50 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 4 893 298 actions nouvelles (sur un total de 4 893 298 actions proposées) au prix unitaire de 0,25 euros ; à raison de deux (2) actions nouvelles pour un (1) droit préférentiel de souscription (ci-après les « DPS ») (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).

Les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription ont souscrit à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de 4 537 336 actions, dont 3 489 814 actions pour KID MEDIA MANAGEMENT, représentant un taux de souscription à titre irréductible de 92,73% pour un montant total de 1 134 334 euros ;

Les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription ont souscrit à l'augmentation de capital à titre réductible à hauteur de 881 707 actions représentant un taux de souscription à titre réductible de 18,02% sur le total des actions offertes pour un montant total de 220 426,75 euros ;

La totalité des souscriptions a été effectuée en numéraire.

Les actions nouvelles ont été émises le 23 février 2012 et sont négociées sous le code ISIN FR0010973479.

La société KID MEDIA MANAGEMENT détient, après l'opération d'augmentation de capital 5 587 349 actions, soit 76,12% de la totalité du capital social.

L'Opération avait pour objectif (i) de faire face à des échéances financières à court terme de la Société (échéances de l'emprunt au pool bancaire de janvier et avril faisant apparaître une insuffisance de fonds de roulement d'un montant de 300 K€) et (ii) d'augmenter les capacités financières de la Société afin de financer l'activité.

12.1.2. Chiffre d’Affaires 1er trimestre 2012 : 4,2 M€

En M€, au 31 mars (IFRS, non audité)	T1 2012	T1 2011
Animation	2,1	1,8
Cinéma	2,1	1,9
Chiffre d’affaires total ⁽¹⁾	4,2	3,7

(1) Dont subventions 0,2 M€ au T1 2012 contre 0,5 M€ au T1 2011.

Chiffre d’affaires

Le **chiffre d’affaires du groupe MILLIMAGES s’élève au 31 mars 2012 à 4,2 M€** contre 3,7 M€ pour la même période en 2011.

Le **chiffre d’affaires Animation** s’établit à 2,1M€ contre 1,8 M€ au premier trimestre 2011, avec les livraisons d’une partie des séries « Mouk ».

Le **chiffre d’Affaires Cinéma**, s’élève à 2,1 M€ au premier trimestre 2012, contre 1,9 M€ au premier trimestre 2011. Au cours de la période, 2 films ont été distribués en salles « Et si on Vivait tous ensemble » et « Torpedo». En 2011, 2 films avaient été sortis en salle avant le 31 mars, « « Sand Man » et « Une pure affaire ».

Perspectives 2012

Animation : Les productions des séries « Mouk » (65x11’), « Mon Robot et moi » (52x13’), « 64 Rue du Zoo IV » (26x11’) se poursuivent comme prévues. Une nouvelle série devrait être lancée en début de l’exercice « Corneil et Bernie II ». Enfin, la société continue le développement de l’activité d’édition et de productions d’applications pour Smartphones et tablettes tactiles.

Cinéma : Au cours de l’année 2012, la société envisage de sortir sept films, avec un objectif de nombre d’entrées en salle de 1,2 million. Ainsi, depuis janvier, sont déjà sortis « Et si on vivait tous ensemble » de Stéphane Robelin le 18 janvier, «Torpedo» le 28 mars de Matthieu Donck avec Francois Damiens, et « Le secret de l’enfant fourmi » de Christine Francois le 2 mai. Par la suite, sortiront « Trishna » le 13 juin de Michael Winterbotton avec Freida Pinto, « Cendrillon au far west » de Pascal Hérold le 25 juillet , « Rides » le 25 Octobre, et enfin « Niko le Petit Renne 2» le 28 novembre. Bac Films prévoit en outre d’éditer entre 25 et 30 titres en DVD et sur les plates-formes de téléchargement numérique

Rappel du chiffre d'affaires trimestriel 2012 et 2011

En M€	T1	
	2012	2011
CA total	2,1	1,9
CA Distribution salles	1,3	0,7
CA Distribution Vidéo	0,5	0,4
CA Distribution TV	0,1	0,7
Ventes Internationales	0,2	0,1

12.1.3. Chiffre d'Affaires 1er semestre 2012 : 6,9M€

En M€, au 30 juin (IFRS, non audité)	S1 2012	S1 2011
Animation	3,2	2,7
Cinéma	3,7	3,4
Chiffre d'affaires total ⁽¹⁾	6,9	6,1

(1) Dont subventions 0,5 M€ au S1 2012 contre 0,6 M€ au S1 2011.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe MILLIMAGES s'élève au 30 juin 2012 à 6,9 M€ contre 6,1 M€ pour la même période en 2011.

Le **chiffre d'affaires Animation** s'établit à 3,2 M€ au premier semestre 2012 avec les livraisons d'une partie des séries « Mouk » et « Zoolane IV », contre 2,7 M€ sur la même période en 2011.

Le **chiffre d'Affaires Cinéma**, s'élève à 3,7 M€ au premier semestre 2012, contre 3,4 M€ au premier semestre 2011. Au cours de la période, 4 films ont été distribués en salles « Et si on Vivait tous ensemble », « Torpedo », « Le secret de l'enfant fourmi » et « Trishna ». En 2011, 2 films avaient été sortis en salle avant le 30 juin, « Sand Man » et « Une pure affaire ».

Perspectives 2012

Animation : Les productions des séries « Mouk » (65x11'), « Mon Robot et moi » (52x13'), « 64 Rue du Zoo IV » (26x11') se poursuivent comme prévues. Une nouvelle série « Corneil et Bernie II » rentre en production sur le 2eme semestre 2012. Enfin, la société continue le développement de l'activité d'édition et de productions d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles.

Cinéma : Au cours de l'année 2012, la société envisage de sortir sept films, avec un objectif de nombre d'entrées en salle de 1,2 million. Sur le 2eme semestre 2012 est déjà sorti « Cendrillon au Far West » de Pascal Hérold le 25 juillet. Par la suite, sortiront « Despues de Lucia, Après Lucia » de Michel Franco (Prix Un Certain Regard, Festival de Cannes 2012) le 3 Octobre, et enfin « Niko le Petit Renne 2» le 28 novembre. Bac Films prévoit en outre d'éditer entre 25 et 30 titres en DVD et sur les plates-formes de téléchargement numérique.

Rappel des chiffres d'affaires trimestriels du S1 2012 et 2011

En M€	T1		T2		Total S1	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
CA total	4,2	3,7	2,7	2,4	6,9	6,1
Animation	2,1	1,8	1,1	0,9	3,2	2,7
Cinéma	2,1	1,9	1,6	1,5	3,7	3,4

12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MILLIMAGES

La Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours (clôture au 31 décembre 2012).

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société ne souhaite pas communiquer de prévisions ou d'estimations chiffrées sur ses résultats futurs.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 du présent document.

14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent document de référence, le Conseil d'Administration de MILLIMAGES est composé de 4 administrateurs.

- **Roch LENER : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Adresse professionnelle	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Date de première nomination	10 Juin 1993
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/16
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général de MILLIMAGES S.A. Director de MILLIMAGES UK CEO de MILLIMAGES USA Président - Directeur Général de BAC MAJESTIC S.A. Président - Directeur Général de la société BAC FILMS SA. Président de la société BAC FILMS DISTRIBUTION S.A.S Gérant de la SARL AMUSE FILMS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SARL KID MEDIA MANAGEMENT Gérant de la SCI Bois-ban Gérant de la SCI ENEZ ART Administrateur d'INTERCONSTRUCTION OUEST SA Administrateur de FILEN
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de la société GEDEON PROGRAMMES

- **Jonathan PEEL : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Date de première nomination	30 juin 1997
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Director de MILLIMAGES UK Chairman de MILLIMAGES UK
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant
---	-------

■ **John REYNOLDS : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Date de première nomination	30 juin 2005
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/16
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Managing Director de MILLIMAGES UK
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Director of PACT Ltd

■ **Camélia NICOLAE : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	Str. Hatmanul Arbore, Nr. 12, Sect 1, BUCHAREST
Date de première nomination	28 juin 2011
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/16
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Directrice - Société Confectia Miercurea-Ciuc
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérante de la société DACODAC

Il n'existe aucun lien familial entre les 4 administrateurs.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9 reprises au siège social de la Société. Ces réunions ont toutes été présidées par le Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration (Monsieur Roch LENER) assure les fonctions de la direction générale de MILLIMAGES. Du 24 septembre 2007 au 10 février 2011, Monsieur Michel LIBERMAN assumait les fonctions de directeur général délégué, mais il n'était pas administrateur de la Société.

Roch LENER :

Né le 10 juin 1956, Roch LENER est diplômé de l'ESSEC et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques.

En 1992, il rachète la société de production de films d'animation MILLIMAGES dont il est Président depuis plus de 15 ans. MILLIMAGES compte parmi les leaders européens du dessin animé grâce à la qualité et la créativité de ses programmes qui en font une marque reconnue par les professionnels du monde entier.

En 2000, il remporte le Prix du Producteur Français de télévision décerné par la PROCIREP pour ses qualités d'initiateur, d'entrepreneur et d'exportateur de programmes audiovisuels. L'introduction en bourse de MILLIMAGES sur le Nouveau Marché Euronext Paris en juin 2001 lui permet de poursuivre et de conforter son développement. En s'associant à GEDEON PROGRAMMES en 2002 (il devient administrateur), l'un des leaders européens du documentaire, MILLIMAGES élargit son offre dans la production audiovisuelle.

A partir de 2000, Roch LENER lance MILLIMAGES dans la production de long-métrage d'animation avec « Couac, le vilain petit canard » de Deane Taylor, « Carnivale » de Deane Taylor, « Renaissance » de Christian Volckman, « Piccolo, Saxo et Cie » de Marco Villamizar, Eric Gutierrez et Frédéric Lafitte-Matalas, puis enfin « Lascars » de Albert Pereira Lazaro et Emmanuel Klotz.

En mai 2004, Roch LENER entre dans la distribution cinématographique par une prise de participation majoritaire dans BAC FILMS, fleuron de la distribution de films long-métrages et devient le Président Directeur Général de BAC MAJESTIC. Roch LENER est devenu Directeur Général de BAC FILMS en septembre 2007.

Jonathan PEEL :

Né le 07 août 1944, Jonathan PEEL est de nationalité Anglaise.

Monsieur PEEL bénéficie d'une longue expérience dans le domaine de la production audiovisuelle.

Il a notamment été membre de PACT « Producers Alliance for Cinema & Television », l'organisme Anglais réunissant les producteurs indépendants britanniques et chargé de promouvoir les intérêts commerciaux des créations indépendantes (films, télévision, séries d'animation), Directeur Opérationnel de VIP Productions (un producteur de documentaires et de films) et Producteur Executif de Futurmedia.

John REYNOLDS :

Né le 17 janvier 1969, John REYNOLDS est de nationalité Irlandaise.

Précédemment, Monsieur REYNOLDS a occupé de Janvier 1992 à Mai 1995, chez Sunbow Entertainment, les fonctions de Responsable du Marketing et de Responsable des Ventes dans les territoires suivants : Royaume Unis, Allemagne, Scandinavie et Australie. Sunbow Entertainment est un producteur américain de séries d'animation pour enfants.

Puis, John REYNOLDS a occupé les fonctions de Directeur des Ventes et du Développement de la société CINAR, à Londres de Mai 1995 à Janvier 2001

Fondée en 1976 par Micheline Charest et son mari Ronald Weinberg, CINAR était une compagnie québécoise de production audiovisuelle spécialisée dans les films d'animation qui ne sont pas violents et qui sont destinés aux enfants et à la famille.

Dans les années 90, la presse disait du producteur qu'il était le Walt Disney québécois. Les productions CINAR ont été diffusées aux quatre coins de la planète, dans plus de 150 pays.

En 2004, CINAR a été achetée par des investisseurs de Toronto et a été rebaptisée Cookie Jar.

Camélia NICOLAE :

Née le 14 août 1963, Camélia Nicolae est de nationalité Roumaine.

Après des études dans les domaines du management et de l'industrie cinématographique, Camélia Nicolae dispose de 23 années d'expérience dans le secteur des séries animées et des films publicitaires télévisés. Depuis 2010, elle occupe un poste de Directrice au sein de la Société Confectia Miercurea - Ciuc, après plus de dix ans au sein de Dacodac Studio à plusieurs postes de direction.

14.1.2. CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.3. DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Jusqu'au 10 février 2011, Monsieur Michel LIBERMAN était le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES.

A ce jour, Monsieur Michel LIBERMAN n'exerce plus aucune fonction au sein de la société MILLIMAGES suite à une rupture conventionnelle de son contrat de travail et à sa démission de ses mandats sociaux effective depuis février 2011. MILLIMAGES a versé à Monsieur Michel LIBERMAN la somme de 35 854,09€ correspondant à une indemnisation spécifique de rupture conventionnelle visée par l'article L. 1237-13 du Code du travail.

A ce jour, il n'est pas envisagé de remplacer Monsieur Michel LIBERMAN.

En tant que Directeur Général Délégué, celui-ci ne pouvait prendre les décisions suivantes sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Acquisition ou cession d'actifs immobiliers, de fonds de commerce ou d'éléments incorporels de fonds ;
- Création de sociétés ou apports à des sociétés constituées ou à constituer ;
- Adhésion à tout groupement d'intérêt économique ou à d'autre organisme pouvant entraîner la responsabilité solidaire et indéfinie ;

- Acquisition ou cession de participation en capital dans toute société, que les titres donnent un accès immédiat ou différé au capital ;
- Prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- Prise ou mise en location de biens immobiliers ;
- Suspension ou arrêt d'une branche d'activité ;
- Conclusion de contrat de crédit-bail immobilier ;
- Création ou suppression de succursales ou d'établissement secondaires ;
- Constitution de sûretés réelles sur les actifs ;
- Cautions, avals ou garanties à donner ;
- Octroi de prêt à tous tiers, même au profit de filiales ;
- Abandon de créances ou subventions ;
- Emprunt, quelque soit le montant à l'exception des crédits en banque et des avances consenties par les associés ;
- Engagement et fixation des rémunérations des salariés.

Diplômé de l'Ecole Européenne des Affaires (EAP) et titulaire d'un « Advanced Management Program » à l'INSEAD, Monsieur LIBERMAN (54 ans) dispose de plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des médias – produits culturels.

Monsieur Liberman a occupé diverses fonctions dont celle de Directeur Général Délégué depuis chez France Télévisions Distribution. Il a également cofondé la société SSSPLASH (dont il assurait la présidence du Directoire), portail internet sécurisé pour les enfants et fournisseur d'accès familial haut débit et sécurisé ; et occupé la fonction de Directeur Général et de Directeur Marketing chez EMI Music France.

Monsieur Liberman n'avait pas d'autres mandats que celui de Directeur Général Délégué de MILLIMAGES et de Directeur Général Délégué de Bac Films (filiale de MILLIMAGES). Son adresse professionnelle est celle du siège social de MILLIMAGES (88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris)

14.1.4. COMITE DE DIRECTION

A ce jour, le Comité de Direction de MILLIMAGES se réunit 1 semaine sur 2 et réunit les personnes suivantes :

- **Roch LENER** : Président Directeur Général ;
- **Martine GAIRE** : Assistante du Président
- **Clotilde CASAMITJANA** : Directrice Financière
- **Marie Caroline VILLAND** : Directeur d'écriture ;
- **Florence MARCHAL** : Producteur Animation ;
- **Sandrine ARNAULT** : Directrice du studio
- **Séverine MODZELEWSKI** : Directrice des productions

- **Laurence PAPON** : Responsable Merchandising
- **Hanna MOUCHEZ** : Responsable du Catalogue MILLIMAGES
- **Marion JAOUEN BONAGLIA** : Directrice *VIDEO-VOD-DIGITAL*

Lors de ce comité, sont abordés les points suivants :

- La situation de la société et la marche des affaires,
- L'état d'avancement des productions,
- L'état d'avancement de l'écriture,
- Les nouveaux projets en développement,
- Les informations financières et juridiques diverses,
- Le climat social.

Et plus généralement, tous les événements de la période affectant la marche de la société.

Un comité éditorial se réunit 1 semaine sur 2 (en alternance avec le Comité de Direction) avec les personnes suivantes :

- **Roch LENER** : Président Directeur Général ;
- **Martine GAIRE** : Assistante du Président ;
- **Marie Caroline VILLAND** : Directeur d'écriture ;
- **Florence MARCHAL** : Producteur Animation ;
- **Sandrine ARNAULT** : Directrice du Studio ;
- **Séverine MODZELEWSKI** : Directrice des productions
- **Laurence PAPON** : Responsable Merchandising
- **Hanna MOUCHEZ** : Responsable du Catalogue MILLIMAGES

Lors de ce comité, sont étudiés les nouveaux projets susceptibles d'être développés.

Une réunion bimensuelle de trésorerie est également organisée entre le Président Directeur Général et la Directrice Financière ainsi que les salariés concernés ce qui permet un suivi des ressources optimisé.

Enfin, une réunion périodique, généralement hebdomadaire, est organisée entre le Président Directeur Général et la Directrice Financière afin de faire le point sur les discussions commerciales en cours et les encaissements en découlant, ainsi que sur tout sujet d'intérêt général.

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE

Se reporter aux sections 4.4.2. « RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE BAC MAJESTIC ET MILLIMAGES » du présent document et 4.4.3 « RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE LA SCI BOIS-BAN, MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC »

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.1. REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Roch LENER	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	40 000 €	40 000 €
Total Roch LENER	40 000 €	40 000 €
Jonathan PEEL	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	64 320 £	64 320 £
Total Jonathan PEEL	64 320 £	64 320 £
John REYNOLDS	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	108 000 £	108 000 £
Total John REYNOLDS	108 000 £	108 000 £
Camélia NICOLAE	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	0 €	0 €
Total Camélia NICOLAE	0 €	0 €
Stéphane MILLIERE*	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	0 €	0 €
Total Stéphane MILLIERE	0 €	0 €

* : Démission en date du 20 avril 2010 constaté par le Conseil d'Administration le 30 avril 2010.

Il n'existe pas de prime d'arrivée ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs de MILLIMAGES au cours des exercices 2011 et 2010.

15.1.2. REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Compte tenu de la faible taille du Groupe et de sa politique de rémunération peu sophistiquée, la Société ne s'est jusqu'à présent référée à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce. La parution du Code Middlenext en décembre 2009 permet à la Société de disposer d'un référentiel plus adapté. Etant donné sa récente parution, la Société s'est mise en conformité avec toutes ses préconisations ou a estimé qu'elles étaient non applicables. La liste des mesures avec lesquelles la société ne s'est pas mise en conformité est présentée dans le rapport du Président au paragraphe 16.4.1 – G du présent document.

Au titre de l'exercice 2010 et de l'exercice 2011, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Roch LENER, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Michel LIBERMAN, Directeur Général Délégué.

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Roch LENER – Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	31/12/2010	31/10/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2)	200 000 €	210 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	200 000 €	210 000 €

Michel LIBERMAN – Directeur Général Délégué *	31/12/2010	31/12/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2)	114 963€	8 375 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	114 963€	8 375 €

* jusqu'au 10 février 2011

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération (notamment des indemnités en exécution d'une clause de non concurrence), un régime de retraite supplémentaire, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci. Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Enfin aucun mandataire social ne bénéficie de contrat de travail.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2010 et 2011 est le suivant :

(tableau 2)	31/12/2011		31/12/2010	
Roch LENER – Président du Conseil d'Administration – Directeur Général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	210 000 €	40 000 €	200 000 €	40 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	210 000 €* 	40 000 €	200 000 €	40 000 €

Les rémunérations de Monsieur Roch LENER intègrent en 2011 et en 2010, 160 K€ au titre de la rémunération indirecte facturée par la société KMM (détenue par la famille LENER) à MILLIMAGES et BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC). Ces montants n'ont pas été versés à ce jour par MILLIMAGES et BAC FILMS. Il n'existe pas d'échéance au versement de cette rémunération. Celle-ci sera versée lorsque la Société disposera de ressources financières suffisantes.

La rémunération de Monsieur Roch LENER intègre en 2011 une rémunération en droits d'auteur de 10 K€ pour cession de droits d'auteur.

En outre, le conseil d'administration du 11 mars 2008 a décidé le versement d'une prime exceptionnelle de 274.829 €, pour rattrapage de salaires non perçus. Cette rémunération a été confirmée lors du renouvellement du mandat de Monsieur Roch LENER par le conseil d'administration du 28 juin 2011. A ce jour, cette prime n'a pas été versée, son versement dépendant des possibilités financières de l'entreprise.

(tableau 2)	31/12/2011		31/12/2010	
Michel LIBERMAN – Directeur Général Délégué*	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	8 055 €	8 055 €	112 479 €	112 479 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	320 €	320 €	2 484 €	2 484 €
Total	8 375 €	8 375 €	114 963 €	114 963 €

* jusqu'au 10 février 2011

L'avantage en nature perçu par Monsieur Liberman est une voiture de fonction.

A ce jour, Monsieur Michel LIBERMAN n'exerce plus aucune fonction au sein de la société MILLIMAGES suite à une rupture conventionnelle de son contrat de travail et à sa démission de ses mandats sociaux effective depuis février 2011. MILLIMAGES a versé à Monsieur Michel LIBERMAN la somme de 35 854,09 € correspondant à une indemnisation spécifique de rupture conventionnelle visée par l'article L. 1237-13 du Code du travail.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2010 et l'exercice 2011.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée durant l'exercice 2010 et durant l'exercice 2011.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2010 et durant l'exercice 2011.

**15.1.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE L'EMETTEUR
ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS
MANDATAIRES SOCIAUX**

A la date du présent document de référence, aucun dirigeant mandataire social ne bénéficie d'options sur les actions de la Société.

**15.1.4. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES
SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

A la date du document de référence, un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés a été mis en place.

Sous réserve d'une décision contraire du Président, l'attribution définitive de ces actions gratuites est subordonnée à la réalisation au jour de cette attribution définitive des conditions suivantes : le bénéficiaire doit être salarié de la Société ou de ses filiales et ne pas être en période de préavis au moment de l'attribution définitive des actions.

Monsieur Michel LIBERMAN unique dirigeant mandataire social attributaire d'actions de performance n'exerce plus aucune fonction au sein de la société MILLIMAGES suite à une rupture conventionnelle de son contrat de travail et sa démission de son mandat social. Monsieur Michel LIBERMAN ayant à ce jour quitté la Société avant la date d'acquisition d'actions de performance, le plan d'attribution n'a pas été exécuté.

**15.1.5. REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE
TRAVAIL**

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe pour les salariés est pris en compte sous forme de provision.

En K€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Indemnités de départ à la retraite	45	47	61

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

- **Roch LENER : Président du Conseil d'Administration – Directeur Général**
 - Première nomination : 10 Juin 1993 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.
- **Jonathan PEEL : administrateur**
 - Première nomination : 30 Juin 1994;
 - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.
- **John REYNOLDS : administrateur**
 - Première nomination : 30 Juin 2005 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.
- **Camélia NICOLAE : administrateur**
 - Première nomination : 28 juin 2011 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE

- **Johnatan PEEL** : contrat de producteur autorisé par le Conseil d'Administration du 28 août 2009, au terme duquel Monsieur Johnatan Peel perçoit une rémunération de £ 5 360 par mois.
- **John REYNOLDS** : contrat de consultant du 30 mai 2012, autorisé par le Conseil d'Administration du 15 mai 2012, au terme duquel Monsieur John Reynolds conseille la Société sur son catalogue

et assure sa commercialisation à l'étranger. Monsieur John Reynolds perçoit une rémunération de £ 9.000 par mois.

16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Compte tenu de la taille de la Société, la fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'administration en application de l'article L823-20-4° du Code de commerce. Le Conseil d'Administration de MILLIMAGES s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Lorsque le conseil se réunit en formation de comité d'audit le président du Conseil d'administration et Directeur Général s'abstient d'y participer.

16.4. CONTRÔLE INTERNE

16.4.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport général établi par le conseil d'administration sur l'activité de la société et sur la présentation des comptes sociaux de la société au 31 décembre 2011 et conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, je vous rends compte, dans le présent rapport approuvé par le conseil d'administration du 4 mai 2012, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par notre société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Il résulte des dispositions du Code de commerce que le conseil d'administration « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre (...), se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* » et que le Président du conseil d'administration « *organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale, veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission* ».

A. Présentation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société MILLIMAGES est présidé par Monsieur Roch LENER qui assure la direction générale de la société depuis le 30 juin 2005 et qui a été renouvelé dans ses fonctions par le conseil d'administration du 28 juin 2011.

Au 31 décembre 2011, notre conseil d'administration était composé de quatre administrateurs :

- Monsieur Roch LENER,
- Monsieur Jonathan PEEL,
- Monsieur John REYNOLDS,
- Madame Camelia NICOLAE (depuis le 2 mai 2011)

Notre conseil d'administration du 2 mai 2011 a, afin de respecter les dispositions transitoires de la Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à « la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle », nommé un administrateur féminin, Madame Camelia NICOLAE, afin que ce sexe soit dorénavant représenté au sein du conseil d'administration.

La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Conformément à l'article 17 des statuts, « sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'action fixé à 1 ».

Notre conseil d'administration n'est pas doté d'un règlement intérieur.

Nous vous rappelons que Monsieur Michel LIBERMAN ancien Directeur Général délégué, non administrateur, de la société a démissionné de ses fonctions le 10 février 2011. Cette démission a été constatée par le conseil d'administration du 29 avril 2011.

B. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Afin d'assurer la bonne marche de l'activité de la société, le conseil d'administration de la société MILLIMAGES se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son Président, Monsieur Roch LENER.

Avant chaque réunion du conseil et afin de respecter le droit d'information individuelle de chaque administrateur, le Président du conseil d'administration communique à chaque administrateur les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission leur permettant d'être éclairé sur les décisions à prendre lors des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est convoqué par tous moyens sur un ordre du jour déterminé et les convocations sont envoyées dans un délai suffisamment raisonnable pour permettre aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes (quand ils sont convoqués aux réunions du conseil) d'assister aux réunions du conseil d'administration.

En 2011, les réunions du conseil d'administration ont toutes eu lieu au siège social de la société, sis 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. Ces réunions ont toutes été présidées par le Président du conseil d'administration qui dirige les débats et établit le procès-verbal de chacune de ces réunions.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil d'administration s'est réuni neuf fois : tous les administrateurs étaient présents le 5 janvier 2011, deux administrateurs étaient présents le 31 janvier 2011, tous les administrateurs étaient présents le 29 avril 2011, deux administrateurs étaient présents le 2 mai 2011, tous les administrateurs étaient présents le 28 juin 2011, tous les administrateurs étaient présents le 30 juin 2011, tous les administrateurs étaient présents le 26 octobre 2011, tous les administrateurs étaient présents le 12 décembre 2011, tous les administrateurs étaient présents le 16 décembre 2011.

Au cours de cet exercice, notre conseil s'est réuni à l'effet de délibérer notamment sur :

- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 10 décembre 2010 et modification corrélative des statuts,
- Constatation définitive de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2010 et modification corrélative des statuts,
- Modification des caractéristiques des stocks options et des actions gratuites,
- Délégation de signature concernant des contrats de scénaristes des productions MILLIMAGES,
- Examen et l'arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés,
- Constatation de la démission du Directeur Général Délégué,
- Renouvellement d'autorisations de délégations au conseil d'administration,
- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur,
- Arrivée à expiration du mandat du Président Directeur Général : le renouvellement du choix du mode d'exercice de la direction générale et le renouvellement du mandat du Président,
- Point sur le fonctionnement de la société et de la trésorerie,
- Cession à la société BAC MAJESTIC de la participation de MILLIMAGES dans la société PRO VIDEO GROUP ; convention relevant de l'article L225-38 du Code de commerce et en conséquence de cette cession : le transfert des salariés de MILLIMAGES à PRO VIDEO GROUP
- Point sur les conventions intragroupe : suppressions et modifications de conventions anciennes et conclusion de conventions nouvelles : autorisations de l'article L225-38 du Code de commerce,
- Arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2011,
- Situation de la trésorerie,
- Politique de l'entreprise
- Projet de réduction de capital pour cause de pertes et projet d'imputation du report à nouveau sur la prime d'émission,
- Mise à jour des statuts avec les nouvelles dispositions législatives,
- Décision de la société de réunir le conseil d'administration pour assurer lui-même la mission de comité d'audit dans les conditions définies par les textes, Point sur la trésorerie,
- Conclusion d'une convention nouvelle : autorisation relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce.

C. Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

Nous vous précisons que le Président du conseil d'administration assure les fonctions de la direction générale de la société et qu'il n'a pas été apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général de la société.

Nous vous rappelons qu'un Directeur Général délégué a été nommé par le conseil d'administration du 24 septembre 2007, Monsieur Michel LIBERMAN, et que ce dernier a démissionné de ses fonctions depuis le 10 février 2011. Cette démission a été constatée dans le conseil d'administration du 29 avril 2011.

Le Directeur Général délégué ne peut prendre les décisions suivantes sans l'autorisation préalable du conseil :

- Acquisition ou cession d'actifs immobiliers, de fonds de commerce ou d'éléments incorporels de fonds ;
- Création de sociétés ou apports à des sociétés constituées ou à constituer ;
- Adhésion à tout groupement d'intérêt économique ou à d'autre organisme pouvant entraîner la responsabilité solidaire et indéfinie ;
- Acquisition ou cession de participation en capital dans toute société, que les titres donnent un accès immédiat ou différé au capital ;
- Prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- Prise ou mise en location de biens immobiliers ;
- Suspension ou arrêt d'une branche d'activité ;
- Conclusion de contrat de crédit-bail immobilier ;
- Création ou suppression de succursales ou d'établissements secondaires ;
- Constitution de sûretés réelles sur les actifs ;
- Cautions, avals ou garanties à donner ;
- Octroi de prêt à tous tiers, même au profit de filiales ;
- Abandon de créances ou subventions ;
- Emprunt, quelque soit le montant à l'exception des crédits en banque et des avances consenties par les associés ;
- Engagement et fixation des rémunérations de salariés.

D. Modalités d'évaluation du conseil d'administration

Aucune mesure n'a été prise à ce jour pour évaluer les performances du conseil d'administration et les mesures d'évaluation prévues pour l'avenir.

E. Comités d'audit et de rémunération

Comité de rémunération

Compte tenu de la taille de la société, MILLIMAGES n'a pas mis en place de comités de rémunération permanents.

Comité d'audit

Compte tenu de la taille de la Société, la fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'administration en application de l'article L823-20-4° du Code de commerce. Le Conseil d'Administration de MILLIMAGES s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Lorsque le conseil se réunit en formation de comité d'audit le président du Conseil d'administration et Directeur Général s'abstient d'y participer.

F. Conditions de rémunérations et/ou avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux arrêtés par le conseil d'administration

Aucun principes ou règles n'ont été arrêtés ou fixés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Concernant le Président Directeur Général :

Le conseil d'Administration du 28 juin 2011 a renouvelé Monsieur Roch LENER dans ses fonctions de Président Directeur Général et a décidé qu'il continuerait de percevoir la rémunération qui lui avait été attribuée par le conseil d'administration du 11 mars 2008, à savoir 40.000 € bruts annuel sur 12 mois.

Ce même conseil d'administration avait attribuée une prime exceptionnelle à Monsieur Roch LENER d'un montant de 274.829 euros, non versée lors de l'approbation des comptes de l'an dernier.

Concernant le Directeur Général Délégué :

Monsieur Michel LIBERMAN a été nommé Directeur Général délégué par le conseil d'administration du 24 septembre 2007, il a démissionné de ses fonctions le 10 février 2011.

Depuis le conseil d'administration du 1^{er} septembre 2010 en accord avec Monsieur LIBERMAN et compte tenu des difficultés économiques de la société, le mandat de Directeur Général délégué ne donnait plus lieu à aucune rémunération.

Le conseil d'administration du 20 avril 2009 a attribué 150.000 actions gratuites à Michel LIBERMAN, Directeur général délégué qui sont depuis la démission de Monsieur LIBERMAN devenue caduque.

Monsieur LIBERMAN exerçait également les fonctions de Directeur des opérations de MILLIMAGES dont il a démissionné au 10 février 2011, il a au titre de ce contrat de travail perçu une rémunération de 7.750 € brut pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 10 février 2011. Il a également perçu 320,15 € au titre de sa voiture de fonction et le remboursement de ses frais professionnels sur justificatifs.

Concernant les autres mandataires:

Il a été conclu à effet du 1^{er} septembre 2009, sous la procédure des conventions réglementées, un contrat de consultant avec les administrateurs Jonathan Peel et John Reynolds, auparavant salariés de Millimages UK, filiale toujours mise en sommeil.

- La rémunération à ce titre de Monsieur Jonathan Peel, Producteur, est de 5.360 £ par mois, soit 64.320 £ annuel.
- La rémunération à ce titre de Monsieur John Reynolds, en charge de la commercialisation du catalogue Millimages sur les territoires non francophones, est de 9.000 £ par mois, soit 108.000 £ annuel, avec un bonus d'un minimum de 30% de la rémunération annuelle en cas d'atteinte des objectifs commerciaux.

Aucun autre mandataire social ne s'est vu verser de rémunération ou d'avantages de toute nature dans le cadre de son mandat.

G. Référence à un code de gouvernement d'entreprise — Application des recommandations du Code MiddleNext

Le Code MiddleNext est le référentiel qu'applique la Société. Etant donné sa parution en décembre 2009, la Société ne peut être en conformité avec toutes ses préconisations. Toutefois, la Société s'est mise en conformité avec un grand nombre de préconisations depuis l'assemblée générale du 28 juin 2011. Dans cette optique, la Société s'engage à se mettre en conformité avec le reste des dispositions qui lui sont applicables, avant la fin de l'année 2012.

Selon la recommandation de l'AMF du 22 janvier 2007, le Groupe s'inspire du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites qui a été publié le 25 février 2008. Le Groupe considère qu'il n'existe pas de faille majeure dans les processus de contrôle mis en place.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise et présente la situation de MILLIMAGES par rapport à ces recommandations.

	Référence Code Middle- Next	Situation actuelle	Evolution Envisagée
Conseil d'administration			
Nomination des administrateurs : informations suffisantes des actionnaires sur l'expérience et la compétence de l'intéressé	R9	Appliquée	N/A
Composition du conseil d'administration : administrateur indépendant	R8	Appliquée	N/A
Durée des mandats des administrateurs	R10	Appliquée	N/A
Information des membres du conseil d'administration	R11	Appliquée	N/A
Réunion des conseils et des comités	R13	Appliquée	N/A
Règlement intérieur du Conseil d'administration	R6-R7- R11	Appliqué	N/A
Décision de la société de créer en fonction de sa situation un ou plusieurs comités spécialisés	R12	Appliquée : comité d'audit	N/A
Décision de la société en fonction de sa situation, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes	R13	Appliquée	N/A
S'interroger sur le fonctionnement du conseil et la préparation de ses travaux	R15	Appliquée	N/A
Inviter le conseil une fois par an à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et la préparation de ses travaux et inscription de cette discussion dans le PV de CA	R 15	Non appliqué ¹	Lors de la prochaine réunion du conseil
Modalités de répartition des jetons de présence	R14	N/A	N/A
Information sur la rémunération des mandataires sociaux dans le rapport annuel et le rapport du Président	R14	Appliquée	N/A

¹ Le règlement intérieur du conseil d'administration ayant été récemment voté, le conseil s'exprimera sur ce point lors de la prochaine réunion

Obligation de diligences des administrateurs	R7	Appliquée	N/A
Principes généraux de détermination des rémunérations des dirigeants	R2	Appliquée	N/A
Cumul d'un contrat de travail avec un mandat de dirigeant	R1	Appliquée	N/A
Indemnités de départ	R3	N/A	N/A
Retraites supplémentaires	R4	N/A	N/A
Stocks-options et AGA	R5	N/A	N/A
Publicité annuelle des rémunérations	R2	Appliquée	N/A
Rapport du Président	R13	Appliqué	N/A

N/A : Non Applicable

II. Renvoi aux dispositions des statuts de la société MILLIMAGES prévoyant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les statuts de la société précisent aux articles 26, 28 et 30 du « Titre IV-Assemblées générales » les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales. L'article 28 relatif aux conditions d'accès aux assemblées et aux pouvoirs a été mis à jour avec les dernières modifications législatives et réglementaires par l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2012 et l'article 30 relatif aux assemblées générales extraordinaires sera mis à jour par l'assemblée générale annuelle du 28 juin prochain.

III- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Afin de répondre aux dispositions légales, il est indiqué que les statuts de la société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

Les informations requises par l'article L. 225-100-3 sont mentionnées dans le paragraphe III du rapport de gestion.

IV- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Selon la recommandation de l'AMF du 22 janvier 2007, le Groupe s'inspire du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites qui a été publié le 25 février 2008. Le Groupe considère qu'il n'existe pas de faille majeure dans les processus de contrôle mis en place.

A. Marche de la société

- La société Mère : MILLIMAGES SA

Un comité de direction se réunit 1 semaine sur 2, réunissant les personnes suivantes :

Président Directeur Général	Roch LENER
Directeur Général Délégué	Michel LIBERMAN (jusqu'au 10.02.2011)
Assistante du Président	Martine GAIRE
Directrice Administrative et Financière	Yvonne RANOUX (jusqu'au 20.05.2011), puis Clotilde CASAMITJANA
Directeur du Département Publicité	Baptiste CHASSAING (jusqu'au 11.03.2011)
Directrice d'Ecriture	Marie-Caroline VILLAND
Productrice Animation	Florence MARCHAL
Directrice du Studio	Sandrine ARNAULT
Directrice des Productions	Séverine MODZELEWSKI
Responsable Merchandising	Laurence PAPON
Responsable du Catalogue MILLIMAGES	Hanna MOUCHEZ
Directrice Vidéo	Marion JAOUEN

Lors de ce comité sont abordés les points suivants :

- Situation de la société et marche des affaires,
- Etat d'avancement des productions,
- Etat d'avancement de l'écriture,
- Nouveaux projets en développement,
- Informations financières et juridiques diverses,
- Climat social,

et plus généralement tous les événements de la période affectant la marche de la société, dont notamment le débriefe des salons d'animation.

Un comité éditorial se réunit 1 semaine sur 2 (en alternance avec le comité de direction), afin de déterminer les nouveaux projets susceptibles d'être développés. Ce comité réunit les personnes suivantes :

Président Directeur Général	Roch LENER
Directeur Général Délégué	Michel LIBERMAN (jusqu'au 10.02.2011)

Assistante du Président	Martine GAIRE
Directrice d'Ecriture	Marie-Caroline VILLAND
Productrice Animation	Florence MARCHAL
Directrice du Studio	Sandrine ARNAULT
Directrice des Productions	Séverine MODZELEWSKI
Responsable Merchandising	Laurence PAPON
Responsable Ventes	Hanna MOUCHEZ

Une réunion bimensuelle de trésorerie est également organisée entre le Président Directeur Général et la Directrice Financière pour un suivi des ressources optimisé.

Une réunion périodique, généralement hebdomadaire, est organisée entre le Président Directeur Général et la Directrice Financière afin de faire le point sur les discussions commerciales en cours et les encaissements en découlant, ainsi que sur tout sujet d'intérêt général.

- Les filiales de MILLIMAGES

BAC MAJESTIC - BAC FILMS - BAC FILMS DISTRIBUTION

Un comité de direction se réunit hebdomadairement réunissant les personnes suivantes :

Président Directeur Général	Roch LENER
Directeur Général Délégué	Michel LIBERMAN (jusqu'au 10.02.2011)
Directrice Administrative et Financière	Yvonne RANOUX (jusqu'au 20.05.2011), puis Clotilde CASAMITJANA
Business Affairs	Véronique CRASSET
Responsable du Marketing	Christian MONSCHAUER
Directrice des Ventes et de la Distribution des Films en Salles	Sandra FEQUET
Responsable Ventes Internationales et TV	Gilles SOUSA
Directrice Vidéo	Marion JAOUEN
Directrice Technique	Sophie JUIN

Lors de ce comité hebdomadaire, sont abordés les points suivants :

- Situation de trésorerie,
- Analyse des ventes,
- Résultats des films en cours de sortie
- Avancement des travaux sur les films à sortir
- Climat social

et plus généralement, tous les événements de la période affectant la marche de la société.

Une réunion périodique, généralement hebdomadaire, est organisée entre le Président Directeur Général et la Directrice Financière afin de faire le point sur les discussions commerciales en cours et les encaissements en découlant, ainsi que sur tout sujet d'intérêt général.

Les choix d'investissements font l'objet de compte de résultats prévisionnels faisant apparaître les différents impacts (Recettes salles, TV, Vidéo ainsi que les coûts inhérents).

La décision d'investissement est prise compte tenu de ce compte de résultats et des ressources financières de la société.

Lors de cette prise de décision, un budget précis des frais d'édition est établi, validé par le Président, chaque directeur concerné étant ensuite chargé de faire respecter ce budget, et tout dépassement devant être soumis à validation de la Direction Générale.

Un point de Trésorerie détaillé est établi mensuellement et discuté entre le Président Directeur Général et la Directrice Financière.

Les règlements envoyés aux fournisseurs sont toujours signés conjointement par deux personnes ayant procuration auprès des organismes bancaires.

B. Description synthétique des procédures de contrôle interne

- Prévisions financières

Il est établi un budget annuel pour l'année à venir qui fait l'objet d'un suivi régulier. La société dispose d'une comptabilité analytique organisée par coûts de production, distributions et frais généraux. Il existe également un suivi des coûts et recettes par séries mises en production. Des arrêtés mensuels succincts sont effectués permettant de s'assurer du respect des budgets autorisés par la Direction Générale.

- Procédures de contrôle de la trésorerie

Les services comptables établissent des prévisions mensuelles de trésorerie qui sont ensuite revues par la direction générale. Les soldes bancaires sont consultés quotidiennement, les rapprochements bancaires sont effectués quotidiennement. Un suivi des échéanciers clients est effectué sur une base mensuelle.

- Contrôle de la gestion du personnel

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne. De par son activité, le groupe a recours au travail par intermittence. Il est cependant veillé à en éviter tout recours abusif.

- Outils de contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements.

Toutes les dépenses doivent faire l'objet d'un bon de commande visé par les directeurs concernés.

Les factures fournisseurs sont reçues directement par le service comptable. Elles sont comptabilisées et envoyées à chaque responsable de service pour validation et accord de paiement. Les responsables valident dans le respect du budget qui leur est alloué. Le règlement des fournisseurs n'est déclenché qu'après le retour des factures dûment visées et respectant les termes de paiement négociés.

C. Procédures de production et de contrôle de l'information financière

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées ce qui assure l'homogénéité de l'information restituée. La sauvegarde et le contrôle des données informatiques sont réalisés quotidiennement. Une sécurité anti-intrusion a été mise en place ainsi qu'une solution antivirale très efficace.

Lors des arrêtés trimestriels, les services comptables valident le chiffre d'affaires par une revue approfondie des transactions en cours, des « Prêt à Diffuser » obtenus, des nouveaux contrats de vente signés et des factures établies.

Chaque arrêté des comptes sociaux ou consolidés fait l'objet d'une analyse des postes d'inventaire réalisée conjointement avec les services comptables de la société et un expert comptable. La constatation des provisions fait suite à une analyse des risques par enquête auprès des directions opérationnelles et/ou fonctionnelles concernées, de la Direction Juridique et le cas échéant de conseils externes. S'agissant de la constatation des amortissements sur les séries d'animation, elle fait suite à une analyse des recettes futures revue et validée périodiquement par la Direction Générale.

Les relations avec les commissaires aux comptes sont organisées comme suit:

- Une réunion d'options comptables préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier et de l'organisation et de valider les grandes options comptables, notamment dans le cadre de l'application de nouvelles normes et de transactions non routinières ;
- Des réunions d'étapes permettant de recueillir les remarques éventuelles des commissaires aux comptes et d'échanger de manière contradictoire sur les comptes provisoires de toutes les entités du groupe et les comptes consolidés.

D. Gestion des risques

- ❖ Risques de liquidité

Production

Du fait de la nature de leur activité, les crédits contractés par les sociétés de production pour le financement des productions nécessitent la mobilisation des actifs en cours de fabrication sur une durée moyenne de 24 mois. A ce terme, il y a extinction de la dette et libre disposition des actifs produits.

Les sociétés de production du Groupe disposent de concours des établissements de crédits.

Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre de préventes, coproduction, ou subventions obtenus pour pré financer les programmes produits.

Pour limiter ce risque, les sociétés de production du groupe MILLIMAGES s'efforcent de préfinancer au maximum leurs productions. Quant aux frais fixes, ils sont financés par :

- les marges dégagées sur les productions, soit le solde des financements acquis après déduction des coûts directs de fabrication,
- les marges sur prestation (très faibles),
- les ventes à l'étranger.

Toutefois, si ces cash-flows s'avéraient insuffisants, le groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettements ou émission des capitaux propres.

Distribution cinéma

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1ère exploitation télévisuelle).

La société se finance par la mobilisation de ses créances auprès des établissements financiers ou des banques. La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

❖ Risques de taux sur endettement

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, celui-ci est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir.

Les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux au 31 décembre 2011

❖ Risques de change

Pour l'ensemble des sociétés du groupe, le risque de change reste limité, et ne fait pas l'objet d'une couverture.

❖ Risques juridiques

Le service juridique du groupe, assisté éventuellement d'experts extérieurs, et le service business affairs, est dédié à tout ce qui concerne la propriété intellectuelle, coeur de nos métiers.

E. Autres points

La sauvegarde et le contrôle des données informatiques sont réalisés quotidiennement. Cette procédure est assurée par un salarié MILLIMAGES en charge de la totalité de cette procédure.

Le suivi de toutes les formalités juridiques est effectué en liaison avec un prestataire externe.

Le Président du conseil d'administration

Roch LENER

16.4.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Millimages S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 juin 2012

Paris, le 11 juin 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre
Associé

Yann Chaker
Associé

17. SALARIES

17.1. NOMBRE DE SALARIES

Au 31 décembre 2011 le Groupe MILLIMAGES compte 32 collaborateurs.

	Effectif moyen 31/12/11	Effectif moyen 31/12/10	Effectif moyen 31/12/09
MILLIMAGES SA	18	22	27
AMUSE FILMS	0	1	2
BAC MAJESTIC	1	0	0
BAC FILMS	8	11	17
GEDEON PROGRAMMES	n/a	n/a	22
BAC FILMS DISTRIBUTION	5	5	7
MILLIMAGES UK	0	0	0
Total	32	39	75

17.2. PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

17.2.1. ACTIONNARIAT SALARIE

Néant

17.2.2. PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES

Néant

17.2.3. ACTIONS GRATUITES

Néant

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

18.1.1. STRUCTURE DU CAPITAL

A - A la date d'enregistrement du Document de référence, la structure de l'actionariat de la Société est la suivante (post augmentation de capital de février 2012) :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote théorique*	% capital	% droits de vote	% droits de vote théorique*
Kid Media Management*	5 587 349	5 587 349	5 587 349	76,13%	76,13%	76,13%
Jonathan PEEL	675 000	675 000	675 000	9,20%	9,20%	9,20%
Flottant	1 077 598	1 077 598	1 077 598	14,67%	14,67%	14,67%
TOTAL	7 339 947**	7 339 947	7 339 947	100%	100%	100%

* Le capital de la société Kid Media Management est détenu à hauteur de 93,48% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 6,52% par Mme Marie-Caroline Villand (épouse de Mr Roch Lener).

** Nombre d'actions suite à l'augmentation de capital définitivement réalisée le 21 février 2012

MILLIMAGES a réalisé en février 2012 une augmentation de capital d'un montant de 1 223 324,50 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit des actionnaires.

Cette augmentation de capital a été réalisée par émission de 4 893 298 actions nouvelles au prix unitaire de 0,25 euros ; à raison de deux (2) actions nouvelles pour un (1) DPS (chaque action ancienne donnant droit à 1 (un) DPS).

Les actionnaires et cessionnaires de DPS ont souscrit à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de 4 537 336 actions, dont 3 489 814 actions pour KID MEDIA MANAGEMENT, représentant un taux de souscription à titre irréductible de 92,73% pour un montant total de 1 134 334 euros ;

Les actionnaires et cessionnaires de DPS ont souscrit à l'augmentation de capital à titre réductible à hauteur de 881 707 actions représentant un taux de souscription à titre réductible de 18,02% sur le total des actions offertes pour un montant total de 220 426,75 euros ;

La société KID MEDIA MANAGEMENT détient, après l'opération d'augmentation de capital 5 587 349 actions, soit 76,13% de la totalité du capital social.

Aucun actionnaire n'a déclaré à l'AMF agir de concert.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes de la Société, à la date du présent document de référence.

B -L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2010 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote théorique*	% capital	% droits de vote	% droits de vote théorique*
Kid Media Management*	1 744 907	1 744 907	1 744 907	71,32	71,32%	71,32%
Jonathan PEEL	225 000	225 000	225 000	9,20%	9,20%	9,20%
Flottant	476 742	476 742	476 742	19,48%	19,48%	19,48%
TOTAL	2 446 649	2 446 649	2 446 649	100%	100%	100%

* Le capital de la société Kid Media Management est détenu à hauteur de 93,48% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 6,52% par Mme Marie-Caroline Villand (épouse de Mr Roch Lener).

C - L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2009 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote théorique*	% capital	% droits de vote	% droits de vote théorique*
Roch LENER	3 252 680	6 505 360	6 505 360	33,24%	44,26%	44,23%
Marie-Caroline VILLAND épouse de Mr Roch LENER	429 975	859 950	859 950	4,39%	5,85%	5,85%
Enez Art**	268 000	536 000	536 000	2,74%	3,65%	3,64%
Groupe Familial LENER	3 950 655	7 901 310	7 901 310	40,37%	53,76%	53,72%
Jonathan PEEL	900 000	1 800 000	1 800 000	9,20%	12,25%	12,24%
Autocontrôle	12 213	0	12 213	0,12%	0,00%	0,08%
Flottant	4 923 734	4 996 025	4 996 025	50,31%	33,99%	33,96%
TOTAL	9 786 602	14 697 335	14 709 548	100%	100%	100%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclut les droits de vote de 12 213 actions détenues en autocontrôle par MILLIMAGES.

** Le capital de la société civile Enez Art est détenu à hauteur de 99% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 1% par Mme Marie-Caroline Villand (épouse de Mr Roch Lener).

18.1.2. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (déclarations au cours des 3 derniers exercices)

A la date du présent Document de Référence, les déclarations de franchissement de seuil sont les suivantes :

Référence	Date de franchissement	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
211C0037	05/01/2011	Oui	Baisse	Droits de vote : 5%	Réduction de capital à zéro	Mme Marie Caroline Villand	0	0%	0	0%
211C0037	05/01/2011	Oui	Baisse	1/3 ; 25% ; 20% ; 15% ; 10% ; 5%	Réduction de capital à zéro	Roch Lener	0	0%	0	0%
211C0037	05/01/2011	Oui	Baisse	50% ; 1/3 ; 25% ; 20% ; 15% ; 10% ; 5%	Réduction de capital à zéro	Concert composé de Mme. Marie Caroline Villand, M. Roch Lener et la société Enez Art	0	0%	0	0%
211C0037	05/01/2011	Oui	Hausse	5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ; 1/3 ; 50% ; 2/3	Augmentation de capital	Kid Media Management	1 744 907	71,32%	1 744 907	71,32%
211C0044	05/01/2011	Non	Baisse	Droits de vote : 10% ; capital : 5%	Réduction de capital à zéro	M. Jonathan Peel	0	0%	0	0%
211C0044	05/01/2011	Non	Hausse	5%	Augmentation de capital	M. Jonathan Peel	225 000	9,20%	225 000	9,20%

18.1.3. DECLARATIONS D'OPERATIONS SUR TITRES (réalisées par les dirigeants)

A la date du présent Document de Référence, les déclarations des opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants sont les suivantes :

Référence	Date de l'opération	Déclaration	Type	Nature de l'opération	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
En cours	21/02//2012	En cours	Hausse	Souscription	Kid Media Management	5 589 003	76,15 %	5 587 349	76,12%
En cours	21/02/2012	En cours	Hausse	Souscription	M. Johnatan Peel	675 000	9,20%	675 000	9,20%

En cours	21/02/2012	En cours	Hausse	Souscription	M. Roch Lener	17 556	0,24%	17 556	0,24%
En cours	27/02/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 592 371	76,19%	5 592 371	76,19%
En cours	28/02/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 592 471	76,19%	5 592 471	76,19%
En cours	29/02/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 596 401	76,25%	5 596 401	76,25%
En cours	14/03/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 600 401	76,30%	5 600 401	76,30%
En cours	22/03/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 603 401	76,34%	5 603 401	76,34%
En cours	15/05/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 603 812	76,35%	5 603 801	76,35%
En cours	16/05/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 605 562	76,37%	5 605 562	76,37%
En cours	17/05/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 605 812	76,37%	5 605 812	76,37%
En cours	21/05/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 607 912	76,40%	5 607 912	76,40%
En cours	13/06/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 620 892	76,58%	5 620 892	76,58%
En cours	14/06/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 629 872	76,70%	5 629 872	76,70%
En cours	20/06/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 631 549	76,72%	5 631 549	76,72%
En cours	25/06/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 631 572	76,72%	5 631 572	76,72%
En cours	28/06/2012	En cours	Hausse	Acquisition	Kid Media Management	5 632 924	76,74%	5 632 924	76,74%

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent document de référence, la majorité des actionnaires de la Société MILLIMAGES bénéficie de droits de vote simple.

Toutefois, un droit de vote double sera attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

18.3. DETENTION OU CONTROLE DE MILLIMAGES

A la date du présent document de référence, l'actionnaire Kid Media Management dispose seul d'une majorité des droits de vote.

En effet, Kid Media Management, principal actionnaire, détient directement à ce jour, 76,12 % du capital et 76,12 % des droits de vote de MILLIMAGES S.A.

A la connaissance de la Société, le capital de la société Kid Media Management est détenu à hauteur de 93,48% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 6,52% par Mme Marie-Caroline Villand épouse de Mr Roch Lener.

La Société n'a mis en place aucune mesure particulière en vue d'assurer que le contrôle de Kid Media Management ne soit pas exercé de manière abusive. Néanmoins, le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise, tel que décrit dans le chapitre 16.5 concernant les procédures internes, permet d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5. DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOSER UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE

Au 31 décembre 2010 :

- MILLIMAGES

Dans sa séance du 29 novembre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé, sur le fondement réglementaire des dispositions de l'article 234-9 2° de son règlement général, à MILLIMAGES une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société BAC MAJESTIC, dans le cadre du projet de mise en œuvre d'une opération de réduction du capital à zéro suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (ci-après « DPS ») de BAC MAJESTIC.

Cette augmentation de capital serait garantie à hauteur de 75% par la société MILLIMAGES qui pourrait ainsi être amenée à franchir en hausse les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de BAC MAJESTIC, et pourrait à titre réductible franchir également en hausse les seuils

de 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de BAC MAJESTIC en fonction des résultats de la souscription des autres titulaires de DPS.

Pour plus de détails se référer à l'Avis AMF du 2 décembre 2010 n°210C1233.

- KID MEDIA MANAGEMENT

Dans sa séance du 29 novembre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé, sur le fondement réglementaire des dispositions de l'article 234-9 2° de son règlement général, à KID MEDIA MANAGEMENT une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société MILLIMAGES, dans le cadre du projet de mise en œuvre d'une opération de réduction du capital à zéro suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (ci-après « DPS ») de MILLIMAGES.

Cette augmentation de capital serait garantie à hauteur de 75% par la société KID MEDIA MANAGEMENT qui pourrait ainsi être amenée à franchir en hausse les seuils 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de MILLIMAGES à titre irréductible, et pourrait à titre réductible franchir également en hausse les seuils de 50% du capital et 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de cette société en fonction des résultats de la souscription des autres titulaires de DPS.

Pour plus de détails se référer à l'Avis AMF du 2 décembre 2010 n°210C1234.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

19.1.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Cession de la société Pro Vidéo Group à la société Bac Majestic

- **Personne concernée:**

M. Roch Lener, Président Directeur Général de votre société et de Bac Majestic S.A.

- **Nature et objet :**

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 30 juin 2011, a pour objet la cession de la société Pro Vidéo Group à la société Bac Majestic et le transfert à compter du 1er janvier 2012 de deux salariés de la société Millimages qui travaillent pour l'activité vidéo vers Pro Vidéo Group.

- Modalités :

Le 1er juillet 2011, votre société a cédé la société Pro Vidéo Group à la société Bac Majestic au prix de un euro.

Avenant à la convention de prestation de services avec la société Kid Media Management

- Personne concernée:

M. Roch Lener, Président Directeur Général de Millimages S.A. et Gérant de Kid Media Management S.A.R.L.

- Nature et objet :

Cet avenant, autorisé par le conseil d'administration du 30 juin 2011, a pour objet la mise à disposition des compétences de Monsieur Roch Lener au profit de votre société et des filiales de votre société moyennant une rémunération annuelle de € 160 000 H.T.

- Modalités :

Cet avenant prend effet le 1er juillet 2011. La rémunération de la société de Kid Media Management au titre de l'exercice 2011 s'élève à € 120 000 H.T., dont €. 40 000 pour le 1er semestre et €. 80 000 pour le 2nd semestre 2011.

Convention de pilotage, management fees et de prestations de services entre votre société et Bac Majestic.

- Personne concernée :

M. Roch Lener, Président Directeur Général de votre société et de Bac Majestic S.A.

- Nature et objet :

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 30 juin 2011, concerne la gestion par votre société pour le compte de Bac Majestic S.A. et de ses filiales des services suivants : direction, finance, communication, comptabilité, juridique, informatique et services généraux.

- Modalités :

Cette convention prend effet le 1er juillet 2011.

Le montant facturé par votre société à Bac Majestic au titre du second semestre 2011 s'élève à € 106 417 H.T dont € 40 000 en ce qui concerne les managements fees. Il a été convenu que des

prestations soient facturées directement à la société Bac Films pour € 185 167 suite à la première application de cette convention.

Convention de sous-location avec la société Bac Majestic

- Personne concernée :

M. Roch Lener, Président Directeur Général de votre société et de Bac Majestic S.A.

- Nature et objet :

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 30 juin 2011, concerne la mise à disposition par votre société à Bac Majestic S.A. et ses filiales d'une surface de 245 m² de ses locaux.

- Modalités :

Cette convention prend effet le 1er juillet 2011.

Le montant facturé par votre société à Bac Majestic S.A. au titre du loyer du second semestre 2011 s'élève à € 35 135 H.T., charges locatives comprises.

Convention de trésorerie avec la société Bac Majestic

- Personne concernée :

M. Roch Lener, Président Directeur Général de votre société et de Bac Majestic S.A.

- Nature et objet :

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 30 juin 2011, prévoit que les sociétés peuvent se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles, moyennant une rémunération qui correspond au taux maximum des intérêts déductibles fiscalement.

- Modalités :

Au 31 décembre 2011, votre société a consenti des avances en compte courant de € 1 910 016 à la société Bac Majestic. Les intérêts facturés par votre société à la société Bac Majestic au titre des avances consenties au cours du second semestre 2011 se sont élevés à € 34 627.

Convention de distribution vidéographique avec la société Pro Vidéo Group

- Personne concernée :

M. Roch Lener, Président Directeur Général de votre société et Président de Pro Vidéo Group S.A.

- Nature et objet :

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 30 juin 2011, prévoit que votre société confie à titre exclusif la distribution sous forme de vidéogrammes et en VOD des programmes de son catalogue à Pro Vidéo Group, moyennant une commission de 20% sur le chiffre d'affaires pour Pro Vidéo Group.

- Modalités :

Cette convention du 1er juillet 2011 prend effet à compter du 1er janvier 2012.

Contrat de cession de droits de bible littéraire avec Monsieur Roch Lener

- Personne concernée:

Monsieur Roch Lener, Président et Directeur Général

- Nature et objet :

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 12 décembre 2011, permet à votre société d'acquiescer les droits d'auteur de Monsieur Roch Lener sur l'œuvre « Peter's Port ».

- Modalités :

Monsieur Roch Lener percevra une rémunération de € 10 000 à la mise en production de la série, ainsi qu'une rémunération proportionnelle sur les recettes générées par l'exploitation de l'œuvre.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de consultant avec Monsieur Jonathan Peel

- Nature et objet:

Votre conseil d'administration du 28 août 2009 a autorisé la conclusion d'un contrat de consultant avec Monsieur Jonathan Peel en tant que conseiller technique en matière de production audiovisuelle à compter du 1er septembre 2009.

- Modalités:

La rémunération de Monsieur Jonathan Peel s'élève à £ 5 360 par mois. Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2011 à ce titre, s'élève à £ 64 320 soit € 73 892.

Contrat de consultant avec Monsieur John Reynolds

- Nature et objet:

Votre conseil d'administration du 28 août 2009 a autorisé la conclusion d'un contrat de consultant avec Monsieur John Reynolds dans le cadre de la commercialisation du catalogue de Millimages dans les pays non francophones pour une période initiale du 1er septembre 2009 au 31 mars 2012, renouvelable après une négociation entre les parties concernées.

- Modalités:

La rémunération de Monsieur John Reynolds s'élève à £ 9 000 par mois avec un bonus d'un minimum de 30% de la rémunération annuelle en cas d'atteinte des objectifs commerciaux. Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2011 à ce titre, s'élève à £ 108 000 soit € 124 589.

Avenant à la convention de prêt avec M. Roch Lener transféré à la société Kid Media Management

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la modification de la rémunération de la convention de prêt du 27 octobre 2003 de Monsieur Roch Lener. La rémunération de ce prêt est depuis, calculée en fonction du taux EURIBOR 3 mois + 2,5 points.

Ce prêt avait été transféré en 2008 à la holding familiale Kid Media Management de Monsieur Roch Lener.

- Modalités :

Au 31 décembre 2011, le montant du prêt consenti à votre société s'élève à € 122 526.

Contrats de baux commerciaux avec la SCI Bois Ban

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion de nouveaux contrats de baux commerciaux relatifs aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11ème. Ce contrat d'une durée de trois ans, six ans ou neuf ans au choix de Millimages a débuté le 1er janvier 2008.

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2011, le montant facturé au titre du loyer à votre société s'élève à € 168 680 H.T., charges locatives comprises.

Convention de prestation de service vidéo entre votre société, Pro Vidéo Group et Bac Films.

- Nature et objet :

La convention a pour objet la mise en commun des ressources dites vidéo des sociétés ci-dessus et notamment, les personnes, les moyens et les missions.

- Modalités :

Au 31 décembre 2011, le montant facturé par votre société à Pro Vidéo Group s'élève à € 353 432 H.T.

Au 31 décembre 2011, le montant facturé par Pro Vidéo Group à votre société s'élève à € 295 729 H.T.

Convention portant sur le Label Vidéo avec la société Pro Vidéo Group

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'une convention portant sur le Label Vidéo avec la société Pro Vidéo Group. La société Pro Vidéo Group facture à votre société une commission de 5% du chiffre d'affaires net distributeur.

- Modalités :

Cette convention a été appliquée jusqu'au 30 juin 2011. Le montant facturé par Pro Vidéo à votre société au titre de cette prestation relative au premier semestre 2011 s'élève à € 11 919 H.T.

Avenant à la convention signée avec Bac Films S.A. portant sur l'usage du nom Bac Films Production Publicitaire

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'un avenant à la convention avec Bac Films S.A. portant sur l'usage du nom « Bac Films Production Publicitaire ». La société Bac Films S.A. facture à votre société une royauté de 7,5% de la marge brute générée par les films du département publicitaire réalisé sous la marque « Bac Films Production Publicitaire ».

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2011, il n'y a pas eu de facturation.

Avenant à la convention de pilotage et de management fees avec Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A.

- Nature et objet :

Au terme d'un avenant à la convention de pilotage et de management fees du 23 août 2004, il a été convenu que la société Millimages S.A assurerait pour les sociétés Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A.:

La gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité du Groupe Bac Majestic (ci-après les prestations de service).

La définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales, par l'intermédiaire du Président de Millimages S.A. et de son assistante (ci-après les management fees).

- Modalités :

Cette convention a été appliquée jusqu'au 30 juin 2011.

Le montant facturé par votre société à Bac Majestic S.A et Bac Films S.A. au titre des prestations de services relatives au 1er semestre 2011 s'élève respectivement à € 243 093 H.T. et € 42 392 H.T.

Le montant facturé par Bac Films S.A. à votre société au titre des prestations de services relatives au 1er semestre s'élève à € 7 749 HT.

Le montant facturé par votre société à Bac Majestic S.A. au titre des managements fees concernant le 1er semestre 2011 s'élève à € 30 000 H.T.

Avenant à la convention de sous-location avec Bac Films S.A.

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 1er avril 2004 conclue avec Bac Films S.A. et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11ème. La société Bac Films S.A. occupe un espace exclusif de 156 m², sachant que le loyer est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Bac Films S.A.

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2011, le montant facturé au titre du loyer par votre société à Bac Films S.A. s'élève à € 32 995 H.T., charges locatives comprises.

Avenant à la convention de sous-location avec Amuse Films S.A.R.L.

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 23 août 2004 avec Amuse Films S.A.R.L. et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11ème. La société Amuse Films S.A.R.L. occupe un espace exclusif de 12 m², sachant que le loyer annuel est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Amuses Films S.A.R.L.

- Modalités :

Cette convention a été appliquée jusqu'au 30 juin 2011.

Le montant facturé au titre du loyer par votre société à Amuse Films S.A.R.L. s'élève à € 2 178 H.T., charges locatives comprises.

Avenant à la convention de sous-location avec Pro Vidéo Group SAS

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 23 août 2004 avec Pro Vidéo Group et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11ème. La société Pro Vidéo Group occupe un espace exclusif de 67 m², sachant que le loyer annuel est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Pro Vidéo Group.

- Modalités :

Cette convention a été appliquée jusqu'au 30 juin 2011

Le montant facturé par votre société à Pro Vidéo Group au titre du loyer du 1er semestre 2011 s'élève à € 15 609 H.T., charges locatives comprises.

Convention de trésorerie avec Bac Majestic S.A et Bac Films S.A.

- Nature et objet :

Selon la convention de trésorerie conclue le 17 septembre 2004 entre votre société, Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A., les sociétés pourront se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

- Modalités :

Cette convention a été appliquée jusqu'au 30 juin 2011.

Le montant des intérêts facturés par votre société à Bac Majestic S.A. au titre des avances consenties au cours du 1er semestre s'élève à € 35 885.

Le montant des intérêts facturés par Bac Films S.A. à votre société au titre des avances consenties au cours du 1er semestre 2011 s'élève à € 40 731.

Engagement en faveur de Millimages UK Limited

- Nature et objet :

Millimages S.A. s'est porté caution de sa filiale Millimages UK Limited aux termes d'une convention de caution autorisée par votre conseil d'administration du 29 avril 2003.

- Modalités :

Au titre de cette convention, la caution s'élève à € 1 000 000.

Les Commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 11 juin 2012

Paris, le 11 juin 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre
Associé

Yann Chaker
Associé

**19.1.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Se reporter au document de référence 2010 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 Août 2011 sous le numéro R.11-053.

**19.1.3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Se reporter au document de référence 2009 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 décembre 2010 sous le numéro R.10-080.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

20.1.1. ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF EN K€	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Goodwill	8.2	2 770	2 770
Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles	8.1	21 695	22 251
Autres immobilisations incorporelles	8.1	274	68
<i>Sous-total immobilisations incorporelles</i>		<i>24 739</i>	<i>25 089</i>
Immobilisations corporelles	8.3	177	171
Participations mises en équivalence	8.4		
Actifs financiers	8.5	984	2 001
Créances clients et autres débiteurs	8.6	1 820	6 711
Actif non courant		27 720	33 972
Stocks		508	438
Créances clients	8.6	9 518	8 347
Autres créances	8.6	16 965	20 075
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8.7	889	764
Actif courant		27 880	29 624
Total actif		55 600	63 596

PASSIF EN K€	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capital	8.8	2 960	2 960
Réserves (part du Groupe)		-3 788	-2 570
Résultat (part du Groupe)		-2 113	-1 199
Capital émis et réserves		-2 941	-808
Participations ne donnant pas le contrôle		-727	-268
Capitaux propres		-3 667	-1 076
Emprunts et dettes financières	8.10	2 102	2 080
Autres Passifs non courants	8.11	10 776	15 740
Provisions à Long terme	8.9	2 550	1 976
Passifs d'impôt différé	12		
Passif non courant		15 428	19 796
Emprunts et dettes financières	8.10	3 688	4 024
Provisions	8.9		
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	8.11	40 151	40 853
Passif courant		43 839	44 877
Total des Passifs		59 267	64 673
Total des Capitaux propres et des passifs		55 600	63 596

20.1.2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Note	31.12.11	31.12.10
Chiffre d'affaires et Subventions	9.1	13 617	14 297
Autres produits de l'activité		1 205	1 250
Production immobilisée et stockée		8 334	5 747
Achats et charges externes		-13 146	-14 437
Charges de personnel		-2 999	-3 355
Impôts, taxes et versements assimilés		-159	-193
Amortissements et provisions nets		-9 403	-8 614
Résultat opérationnel courant	9.2	-2 551	-5 305
Autres produits et charges opérationnels	9.3	129	95
Résultat opérationnel		-2 422	-5 210
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		274	377
Coût de l'endettement financier brut		-381	-727
Coût de l'endettement financier net	9.5	-106	-350
Autres produits et charges financiers		17	37
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-156	-134
Résultat avant impôt sur le résultat		-2 667	-5 656
Impôt sur le résultat	12	0	-
Résultat net des activités poursuivies		-2 667	-5 656
Résultat net des activités cédées	7.3	0	1 262
Résultat net		-2 667	-4 394
Résultat net de la période attribuable au groupe		-2 113	-1 199
Résultat net de la période attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		-554	-3 195
Résultat net (Part du Groupe) par action en Euro			
Nombre moyen d'actions en circulation		2 446 649	9 786 602
Résultat net par action des activités poursuivies		-0,86	-0.23
Résultat net par action des activités cédées		NA	0.11
Résultat net par action		-0,86	-0.12
Résultat net (Part du Groupe) dilué par action en Euro			
Nombre potentiel moyen d'actions		2 446 649	9 786 602
Résultat net dilué par action des activités poursuivies		-0,86	-0.23
Résultat net dilué par action des activités cédées		NA	0.11
Résultat dilué net par action		-0,86	-0.12

Les données 2010 ont été retraitées des données Gedeon Programmes, reclassées dans la ligne Résultat net des activités cédées

Etat du résultat global	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net consolidé	-2 667	-4 394
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (activités poursuivies)	- 18	- 27
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (activités en cours de cession)	0	0
Total des produits et charges comptabilisés	-2 685	-4 421
<i>dont part du groupe</i>	-2 131	-1 226
<i>dont part des minoritaires</i>	-554	-3 195

20.1.3. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2011

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Soldes au 31/12/09	392	19 824	-15 911	-3 492	812	-1 515	-703
Affectation du Résultat de l'exercice N-1 (groupe)			-3 492	3 492	0	0	0
Variation de périmètre (a)			-3379		-3 379	3 441	62
Augmentation de capital	2 960	-18 445	18445		2 960	1 001	3 961
Réduction de capital	-392		392				
Titres en Auto Contrôle			25				
Résultat de l'exercice N				-1 199	-1 199	-3 195	-4 394
Divers (dont écart conversion)			-27		-27		-27
Soldes au 31/12/10	2 960	1 379	-3 947	-1 199	-808	-268	-1 076
Affectation du Résultat de l'exercice N-1 (groupe)			-1 199	1 199	0		0
Résultat 31/12/11 (groupe)				-2113	-2 113		-2113
Résultat 31/12/11 (minoritaire)					0	-554	-554
Ecart de conversion			-18		-18		-18
Réserves mino MILIFIN					0	96	96
Divers					-2		-2
Soldes au 31/12/11	2 960	1 379	-5 164	-2 113	-2 941	-726	-3 667

(a) Cette ligne rend compte de l'impact IFRS de l'évolution du pourcentage de détention dans Bac Majestic (cf. §6.3).

20.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

	Note	31.12.11	31.12.10
Opérations d'exploitation			
Résultat net des activités		-2 113	-1 199
<i>dont résultat net des activités cédées</i>		<i>0</i>	<i>1 262</i>
<i>dont résultat net des activités poursuivies</i>		<i>- 2 113</i>	<i>-2 461</i>
Charge d'impôt		0	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions		9 403	8 601
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		0	0
Résultat des minoritaires		-554	-3 195
Résultat des sociétés mises en équivalence		156	134
Résultat net des cessions d'immobilisations		-21	630
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-2 817	12 079
Sous-total opérations d'exploitation (activités poursuivies)		4 054	15 788
Opérations d'exploitation (activités en cours de cession)		0	1 540
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		4 054	17 328
Opérations d'investissement (activités poursuivies)			
Acquisitions et cessions d'immobilisations	8.2 à 8.4	-9 251	-7 765
Variation des dettes sur immobilisations		4 110	-6 282
Incidence des variations de périmètre		0	-199
Sous-total opérations d'investissement (activités poursuivies)		-5 141	-14 246
Opérations d'investissement (activités cédées)		0	-1 137
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-5 141	-15 383
Opérations de financement (activités poursuivies)			
Augmentation de capital (1)	8.8	1 850	0
Frais d'augmentation de capital		-324	0
Rachats et reventes d'actions propres		0	25
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	8.10	8 908	8 450
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	8.10	-9 065	-10 981
Variation des prêts et dépôt de garantie		0	300
Sous-total opérations de financement (activités poursuivies)		1 369	-2 206
Opérations de financement (activités cédées)		0	235
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		1 369	-1 971
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)		282	-26
Trésorerie d'ouverture		567	593
Variation de la trésorerie provenant des activités poursuivies		567	-551
Variation de la trésorerie provenant des activités cédés		0	74
Trésorerie de clôture		849	567
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités poursuivies</i>		<i>656</i>	<i>491</i>
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités poursuivies</i>		<i>193</i>	<i>76</i>
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités cédés</i>			

(1) L'apport en numéraire réalisé par les actionnaires lors de l'augmentation de capital dont la période de souscription s'est clôturée le 28 décembre 2010, a été versé par l'établissement centralisateur le 7 janvier 2011.

20.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

20.1.5.1. Présentation du groupe

Le siège social de la société est à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS

Le groupe « MILLIMAGES » a pour activité :

- la production et la distribution de dessins animés (MILLIMAGES s.a. et MILLIMAGES UK),
- la distribution de longs métrages cinématographiques (BAC MAJESTIC s.a. et BAC FILMS s.a).

MILLIMAGES est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR0010973479).

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

20.1.5.1.1. Périmètre de consolidation

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société-Mère : MILLIMAGES	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	382 954 279	100	
Sociétés françaises :				
AMUSE FILMS Sarl	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	321 226 607	34	MEE
MILLIFIN Sa	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	445 388 675	97,79	Intégration Globale
BAC MAJESTIC Sa	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	413 577 743	78,4	Intégration Globale
BAC FILMS Sa	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	337 527 378	78,4	Intégration Globale
PRO VIDEO GROUP Sas	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	499 589 760	78,4	Intégration Globale
Sociétés étrangères :				
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	6 Broadstone Place LONDRES – GB	-	100	Intégration Globale
MILLIMAGES Inc (USA)	Los Angeles – USA	-	100	Intégration Globale

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus.

En vertu des dispositions de la norme IAS 32, l'engagement de rachat irrévocable pris par MILLIMAGES d'acquiescer l'intégralité des actions de la société MILLIFIN à une valeur correspondant à

85% du nominal de l'action, soit 850 €, a été comptabilisé en dettes sur immobilisations, en passif courant. Au 30 juin 2011, Oddo a reçu des demandes de rachat pour 4 983 actions de la Sofica MILLIFIN représentant 97,79% du capital pour un montant de 4 232 250 euros.

20.1.5.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

20.1.5.2.1. Evolutions du périmètre

Cession de Pro Video Group

Les titres détenus à 100% dans la société Pro Video Group ont été cédés le 30 juin 2011 à la société Bac Majestic détenue à 78,4%.

Liquidation de Spinal Images

La société Spinal Images consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2010 a été mise en liquidation judiciaire, par jugement du tribunal de commerce d'Epinal en date du 3 mai 2011. L'impact sur le résultat consolidé est de 132 K€.

20.1.5.2.2. Activité Cinéma

- Le chiffre d'affaires de la distribution en salles s'établit à 2,8 M€ au 31 décembre 2011 représentant 0,6 million d'entrées et 9 films, contre 3,3 M€ en 2010 représentant 0,9 million d'entrées et 9 films. Au cours de la période, les films distribués en salles ont été « Le marchand de Sable », « Une pure affaire », « J'aime regarder les filles », « Blackthorn », « Derrière les murs », « Mineur 27 », « L'Ours Montagne », « Nuit Blanche » et « Americano ».

- *Le chiffre d'affaires de la distribution vidéo s'établit à 1,7 M€ en 2011 contre 2,2 M€ en 2010.*

- *Le chiffre d'affaires de la distribution TV s'établit à 1,9 M€ en 2011 contre 1,4 M€ en 2010.*

- *Le chiffre d'affaires Ventes Internationales s'élève à 0,4 M€ en 2011 contre 0,3 M€ en 2010.*

Les films sortis en 2011 sont les suivants :

- *Le marchand de Sable*
- *Une pure affaire*
- *J'aime regarder les filles*
- *Blackthorn*
- *Derrière les murs*
- *Mineur 27*
- *L'Ours Montagne*
- *Nuit Blanche*
- *Americano*

Au cours de l'année 2012, la société envisage de sortir sept films, avec un objectif de nombre d'entrées en salle de 1,2 million. Ainsi, depuis janvier, sont déjà sortis « Et si on vivait tous

ensemble » de Stéphane Robelin le 18 janvier, «Torpedo» le 28 mars de Matthieu Donck avec Francois Damiens, et « Le secret de l'enfant fourmi » de Christine Francois le 2 mai. Par la suite, sortiront « Trishna » le 13 juin de Michael Winterbotton avec Freida Pinto, « Cendrillon au far west » de Pascal Hérold le 25 juillet , « Rides » le 25 Octobre, et enfin « Niko le Petit Renne 2» le 28 novembre.

Bac Films prévoit en outre d'éditer entre 25 et 30 titres en DVD et sur les plates-formes de téléchargement numérique.

20.1.5.2.3. Activité animation

Le chiffre d'Affaires Animation représente 6,8 M€ en 2011 contre 6,6 M€ en 2010, avec les livraisons des séries « Simsala Grimm 2 », « Nuts Nuts Nuts », « Diego Oasis », « Mouk » (partiellement), « Didou, 2 spéciaux », et la livraison du programme interactif pour Ipad et tablettes tactiles « Didou, apprend-moi ».

L'activité Films Publicitaires, qui n'affichait plus une rentabilité suffisante, est abandonnée au 1er trimestre 2011.

20.1.5.2.4. Prise de participation Millifin

MILLIMAGES a consenti le 11 décembre 2002 à titre de garantie, aux détenteurs de parts (personnes physiques uniquement), un engagement de rachat irrévocable portant sur l'intégralité des 5 097 actions composant le capital de la société MILLIFIN (société pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle « Sofica »), à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action. La demande de rachat, à l'initiative des détenteurs de parts, devait être effectuée au plus tard le 30 juin 2011 auprès d'Oddo.

Au 30 juin 2011, Oddo a reçu des demandes de rachat pour 4 983 actions de la Sofica MILLIFIN représentant 97,79% du capital pour un montant de 4 232 250 euros.

Afin de rembourser les porteurs de parts qui en ont fait la demande MILLIMAGES a négocié et obtenu le 25 juillet 2011 un crédit de l'ordre de 3 530 K€ auprès d'un pool bancaire.

20.1.5.3. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de Millimages le 4 mai 2012, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2011.

20.1.5.3.1. Déclaration de conformité et référentiel comptable applicable

Les comptes consolidés de Millimages au 31 décembre 2011 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de Millimages et de ses filiales ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées. Ils intègrent également les recommandations de présentation du CNC n°2009-R-03 du 2 juillet 2009 en matière d'états financiers.

Ils sont présentés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 mai 2012.

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011

Pour la clôture du 31 décembre 2011, le groupe Bac Majestic a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes publiées par l'IASB, approuvées par l'Union européenne dont l'application est obligatoire sur les exercices postérieurs à la clôture.

Les normes IFRS et interprétations IFRIC devenues d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 sont les suivantes :

- IAS 24 révisée - Informations relatives aux parties liées: sans incidence sur les comptes
- Amendement IFRS 7 : informations à fournir, transferts d'actifs financiers -: sans incidence sur les comptes
- IFRIC 14 Amendement - Paiements anticipés des exigences de financement minimal: sans incidence sur les comptes
- IFRIC 19 Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres: sans incidence sur les comptes
- Projet annuel d'amélioration des IFRS: sans incidence sur les comptes

Textes d'application obligatoire postérieurement au 1er janvier 2011 et non appliqués par anticipation

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2011, le groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation. Il s'agit de :

- IAS 27 révisée : états financiers individuels: sans incidence sur les comptes ;
- IAS 28 révisée : participations dans les entreprises associées et coentreprises: impact en cours d'analyse par la société
- IFRS 9 : instruments financiers: sans incidence sur les comptes
- IFRS 10 : impact en cours d'analyse par la société
- IFRS 11 : accords conjoints: sans incidence sur les comptes
- IFRS 12 : informations à fournir sur les participations dans les autres entités : sans incidence sur les comptes
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur: impact en cours d'analyse par la société
- Amendement IAS 12 : impôt différés, recouvrement des actifs sous-jacents : sans incidence sur les comptes
- Amendement IFRS 1 : hyperinflation grave et suppression des dates d'application fixes sans incidence sur les comptes

Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2011

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2011 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS approuvé par l'Union Européenne, le groupe a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission Européenne de les appliquer de façon anticipée.

20.1.5.3.2. Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories éventuellement concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont :

- l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements et dépréciations éventuelles des « Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles », lesquelles dépendent principalement des conditions de marché liées à nos activités (TV, Vidéo,)
- l'exécution des tests de perte de valeur des goodwill (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses des taux de croissance et d'actualisation..

Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2012 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

20.1.5.3.3. Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MILLIMAGES et de ses filiales.

20.1.5.3.3.1. Filiales

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société-mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de MILLIMAGES et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

Les sociétés dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

20.1.5.3.3.2. Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles Millimages exerce directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

20.1.5.3.4. Méthode de conversion des éléments en devises

20.1.5.3.4.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés et dans l'Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

20.1.5.3.4.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les

opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

20.1.5.3.5. Regroupement d'entreprises

Regroupements d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2009

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle,
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

A cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

(i) la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et

(ii) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

En outre, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté, dans la mesure du possible, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.
- Tout ajustement éventuel du prix d'acquisition est comptabilisé à sa juste valeur dès la date d'acquisition, et tout ajustement ultérieur, survenant au-delà du délai d'affectation du prix d'acquisition, est comptabilisé en résultat,
- Les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période,
- En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, on comptabilise la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère.
- Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

En vertu du §28 d'IAS 27 révisée, le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Regroupements d'entreprises avant le 1^{er} janvier 2009

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, Millimages a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

IFRS 3, dans sa version publiée par l'IASB en mars 2004, retenait déjà la méthode de l'acquisition. Ses dispositions différaient cependant de celles de la norme révisée sur les principaux points suivants :

- les intérêts minoritaires étaient évalués sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, et l'option d'évaluation à la juste valeur n'existait pas,
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition étaient comptabilisés dans le coût d'acquisition uniquement si leur occurrence était probable et que les montants pouvaient être évalués de façon fiable,
- les coûts directement liés à l'acquisition étaient comptabilisés dans le coût du regroupement,
- en cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, on comptabilisait la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en écart d'acquisition.

Les intérêts minoritaires négatifs étaient quant eux pris en charge par la mère.

20.1.5.3.6. Goodwill

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des goodwills, immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwills.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres produits et charges opérationnelles ».

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwills relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés au poste « Participations mises en équivalence ».

20.1.5.3.7. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. Cette procédure d'impairment s'applique aux immobilisations incorporelles en exploitation comme aux immobilisations incorporelles en cours.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

20.1.5.3.7.1. Programmes d'animation et audiovisuels

Les coûts de production des séries et films d'animation sont évalués à leur coût de revient qui comprend les charges directement attribuables, les charges financières supportées durant la période de production (conformément à l'IAS 23). Ainsi qu'une part des frais de structure.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs. Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les dépréciations des programmes d'animation sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la livraison. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées si nécessaire compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes. Ce mode d'amortissement spécifique revient à réaliser chaque année un test d'impairment systématique pour toutes les immobilisations incorporelles.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement (en exploitation ou en en cours) résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes.

20.1.5.3.7.2. Films et droits audiovisuels de cinéma

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel à la clôture des comptes. Ce mode d'amortissement spécifique revient à réaliser chaque année un test d'impairment systématique pour toutes les immobilisations incorporelles.

Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir la valeur nette de l'investissement, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance des recettes.

De même, une dépréciation des droits audiovisuels en cours peut être comptabilisée, s'il s'avère que ces films risquent de ne pas générer des recettes couvrant les frais engagés.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

Aucune valorisation du poste « films et droits audiovisuels » n'a été réalisée par un expert indépendant. »

20.1.5.3.7.3. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

20.1.5.3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Agencements et installations techniques | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

La dotation aux amortissements est calculée selon le mode linéaire.

20.1.5.3.9. Participations mises en équivalence

Le poste "Participations mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence. La quote-part de résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur cette même ligne. Conformément à IAS 28 § 30, lorsque la quote-part de l'investisseur est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure

où l'investisseur a encouru une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

20.1.5.3.10. Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- Les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- Les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la première comptabilisation puis au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, elle est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement.

20.1.5.3.11. Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

20.1.5.3.12. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, puis au coût amorti déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

20.1.5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

20.1.5.3.14. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

20.1.5.3.15. Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2011.

20.1.5.3.16. Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black Scholes à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Pour les plans d'attributions gratuites d'actions, la valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution.

20.1.5.3.17. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des sociétés du groupe, la reconnaissance des impôts différés actifs a été limitée au montant des impôts différés passifs.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

20.1.5.3.18. Evaluation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale (déduction faite des coûts de transaction), puis au coût amorti.

20.1.5.3.19. Bilan : Distinction courant / non courant

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

En particulier, sont considérés comme actifs et passifs non courants les comptes relatifs aux sociétés mises en équivalence. Les provisions pour risques et charges sont considérées comme des passifs non-courants, sauf exception.

20.1.5.3.20. Secteurs opérationnels

L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition des principaux décideurs opérationnels. Après

avoir identifié ses secteurs opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la direction générale, le groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par secteur opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

En application de la norme IFRS 8, le groupe a déterminé deux segments opérationnels :

- Animation
- Cinéma

20.1.5.3.21. Chiffre d'affaires

20.1.5.3.21.1. Animation

a) Chiffre d'Affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

b) Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

20.1.5.3.21.2. Films publicitaires

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

20.1.5.3.21.3. Exploitation des films

Salles France

Les recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles.

Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan.

20.1.5.3.22. Soutien financier automatique du Centre National de Cinématographie

■ Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

■ Animation

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs.

20.1.5.3.23. Subventions

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent. Pour ce qui concerne l'animation, elles sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs

20.1.5.3.24. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la livraison aux chaînes des programmes produits.

20.1.5.3.25. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

20.1.5.3.26. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutive attribuées à la date de clôture.

20.1.5.4. ANALYSE DES POSTES DE BILAN

20.1.5.4.1. Immobilisations incorporelles

20.1.5.4.1.1. Valeur brutes

En K€	31/12/2009	Aug.	Divers	Trans- fert	Var. péri- mètre	Dim.	31/12/2010	Aug.	Divers	Trans fert	Var. péri- mètre	Dim	31/12/2011
Droit au bail	45						45						45
Goodwill	4 341				-1 306		3 035				-120		2 915
Animations en exploitation	85 776	340	418	4 668		-150	91 352		7 058			-144	98 266
Animations en cours	4 164	5 704		-4 668			5 200	8 475	-7 058				6 617
Cinéma : Films en exploitation	195 382	487		1 472		45 507	151 834	244	1 114			-13 469	139 723
Cinéma : Films en projet	4 712	1 099		-1 472			4 339	546	-1 340			-1 113	2 432
Documentaires en exploitation	69 433	2 292		1 155	-71 659	1 221	0						0
Documentaires en cours	3 218	2 144		-1 155	-4 207		0						0
Masters : en exploitation	83						83						83
Masters : en cours	48						48						48
Droits finis	170				-170		0						0
Droits : en cours	170				-170		0						0
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588						4 588						4 588
Autres immobilisations incorporelles	1 096	29			-15		1 110	36	226				1 372
Total Général	373 226	12 095	418	0	-77 527	46 578	261 634	9 301	0	0	-120	-14 726	256 089

Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

20.1.5.4.1.2. Amortissements et dépréciations

En K€	31/12/2009	Aug.	Var. péri mètre	Reprise Dépréciations et Amortissements	Dim	31/12/2010	Aug.	Var. péri mètre	Divers	Reprise Dépréciations et Amortissements	Dim	31/12/2011
Droit au bail	0					0						0
Goodwill	145	120				265		-120				145
Animations en exploitation	77 516	4 896				82 412	5 942		-26			88 328
Animations en cours	291					291						291
Cinéma : Films en exploitation	187 822	3 417		44 621		146 618	2 852				-12 940	136 530
Cinéma : Films en projet	1 308					1 308					-1 113	195
Documentaires : en exploitation	66 093	2 639	-68 732			0						0
Documentaires : en cours	359		-359			0						0
Masters : en exploitation	42		2			44	20		27		-6	85
Masters : en cours	53	20	-2			71	1		-27			45
Droits finis	13		-13			0						0
Investissements Sofica MILLIFIN	4 086	363				4 449	139					4 588
Autres immobilisations incorporelles	1 068	34	-15			1 087	56					1 143
Total Général	337 728	11 489	-69 119	44 621	0	236 545	9 010	-120	-26	0	-14 059	231 350

Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

20.1.5.4.1.3. Valeurs nettes

En K€	31/12/11 Net	31/12/10 Net
Droit au bail	45	45
Goodwill	2 770	2 770
Animations en exploitation	9 938	8 940
Animations en cours	6 326	4 909
Cinéma : Films en exploitation	3 193	5 216
Cinéma : Films en projet	2 237	3 031
Documentaires en exploitation	0	-
Documentaires : en cours	0	-
Masters : en exploitation	-2	12
Masters : en cours	3	4
Droits finis	0	
Droits : en cours	0	
Investissements Sofica MILLIFIN	0	139
Autres immobilisations incorporelles	229	23
Total Général	24 739	25 089

La colonne « Variation de périmètre » correspond majoritairement à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

20.1.5.4.2. Détail des goodwill

En K€	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011
Bac Majestic	2742			2742
PVG	28			28
TOTAL GENERAL	2 770	0	0	2 770

Sur l'exercice précédent, les goodwill se décomposaient comme suit :

En K€	31/12/09	Augmentation	Diminution	31/12/10
Gédéon Programmes	1 426		1 426	-
Bac Majestic	2 742			2 742
PVG	28			28
TOTAL GENERAL	4 196	0	1 426	2 770

Les goodwill sont calculés par différence entre le prix payé par le groupe et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Les calculs permettant les tests de valorisation des goodwill s'appuient sur des prévisions à trois ans, incluant les données de budget 2012 et par la suite un taux de croissance nul des flux à l'infini, et une actualisation de l'ensemble des flux à un taux de 10%.

Une analyse de la sensibilité par rapport au taux d'actualisation et au taux de réalisation des flux de trésorerie prévisionnelle montre qu'une variation défavorable de 1% du taux d'actualisation, et de 10%

du taux de réalisation des flux de trésorerie prévisionnels, n'entraîneraient pas la dépréciation du goodwill Bac Majestic.

20.1.5.4.3. Immobilisations corporelles

20.1.5.4.3.1. Valeurs brutes

En K€	31/12/2009	+	-	Variation Périètre	31/12/2010	+	-	Variation Périètre	31/12/2011
Autres immobilisations corporelles	2 285	65	0	-1 266	1 084	80			1 164
TOTAL GENERAL	2 285	65	0	-1 266	1 084	80	0	0	1 164

La colonne « Variation de périmètre » correspond, en 2010, à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

20.1.5.4.3.2. Amortissements et dépréciations

En K€	31/12/2009	+	-	Variation Périètre	31/12/2010	+	-	Variation Périètre	31/12/2011
Autres immobilisations corporelles	1309	151		-547	913	75			988
TOTAL GENERAL	1309	151		-547	913	75	0	0	988

La colonne « Variation de périmètre » correspond, en 2010, à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

20.1.5.4.3.3. Valeurs nettes

En K€	31/12/2010		31/12/2011	
	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	171	1 164	988	177
TOTAL GENERAL	171	1 164	988	177

Toutes les immobilisations sont situées en France.

20.1.5.4.4. Participations dans des entreprises associées

En K€	31/12/11	31/12/10
Spinal Images	0	0
Amuse Films	0	0
TOTAL GENERAL	0	0

La contribution au résultat des participations mises en équivalence s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Sociétés concernées		
Amuse Films	-156	-104
Spinal Images*	132	-30
Total Général	76	-134

La provision relative à la situation nette négative de Amuse Films est comptabilisée en provisions (§ 8.9).

* La déconsolidation de la société Spinal Images a un impact de 132k€

Montants agrégés des sociétés dont la participation est mise en équivalence :

31-déc-11 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)	Total Actif
Amuse Films	- 1 720	28	- 459	4 446
Total Général	-1 720	28	- 459	4 446

Pour rappel, à fin 2010, ces montants étaient les suivants :

31-déc-10 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)	Total Actif
Spinal Images	-34	254	-619	1 242
Amuse Films	-941	8	-306	10 661
Total Général	-975	262	-925	11 903

20.1.5.4.5. Actifs financiers

En K€	31/12/2009	+	Variation Périètre	-	31/12/2010	+	Variation Périètre	-	31/12/2011
Valeur brute									
Titres non consolidés	50	47			97		- 50		47
Dépôt & cautionnements	1 223	1 229	-82	495	1 875		- 966		909
Divers	55			26	29			-1	28
Valeur Brute	1 328	1 276	-82	521	2 001	0	-1 016	-1	984
Dépréciations	0	0	0	0	0				
Valeur Nette	1 328	1 276	-82	521	2 001	0	-1 716	-1	984

20.1.5.4.6. Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2011, les répartitions des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	Actifs courants	Dépréciation Actifs Courants	Total Actifs Courants	Actifs non courants	Dépréciations Actifs non courants	Total Actifs non courants	Montant Net 31/12/11	Montant Net 31/12/10
Créances Clients	9 518	0	9 518	2 650	-2 278	372	9 890	14 797
Autres Créances ⁽¹⁾	16 965	0	16 965	2 125	-677	1 448	18 413	25 441
Total Général								
<i>(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux</i>	6 274	0	6 274				6 274	5 117
<i>RRR à recevoir sur acquisition Films</i>	126	0	126				126	264
<i>Avances et acomptes versés sur cdes</i>	56	0	56				56	241
<i>Comptes courants</i>	168	0	168	2 125	-677	1 448	1 616	5 409
<i>Créances diverses</i>	253	0	253				253	3 202
<i>Comptes sur Divers Fonds de soutien</i>		0	0				0	0
<i>Charges constatées d'avance</i>	688	0	688				688	569
<i>Parts Antennes à recevoir</i>	6 625	0	6 625				6 625	8 207
<i>Parts de coproduction à recevoir</i>	234	0	234				234	2 389
<i>Subvention à recevoir</i>	2 541	0	2 541				2 541	43

Les créances clients dont l'échéance est supérieure à 1 an correspondent à des créances provisionnées en totalité. Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans. Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Les comptes courants enregistrent les transactions avec les sociétés mises en équivalence dont Amuse Films à hauteur de 1 142 K€ au 31 décembre 2011.

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

20.1.5.4.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/2011	31/12/2010
SICAV Monétaires	695	691
Disponibilités	194	73
Total	889	764

20.1.5.4.8. Capital social de Millimages

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le capital social de Millimages n'a pas évolué.

Au 31 décembre 2011, Millimages ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

Une information relative aux titres donnant accès au capital est détaillée à la note 10 de ce document.

20.1.5.4.9. Provisions (dont avantages du personnel)

En K€	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2011
Engagements de retraite	47		37		39	45
Provisions pour situation nette négative des titres mis en équivalence	691		156		132	715
Provisions pour risques	1 238		855	11	292	1 790
Total Général	1 976		1 048	11	463	2 550

Les variations des provisions de l'exercice précédent étaient les suivantes :

En K€	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2010
Engagements de retraite	61	-9	55		60	47
Provisions pour situation nette négative des titres mis en équivalence	456	0	236	0	0	692
Provisions pour risques	1 443	0	50	214	33	1 237
Total Général	1 960	-9	346	214	93	1 976

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

20.1.5.4.10. Dettes financières

En K€	31/12/2010	+	Variation de Périmètre	-	31/12/2011
Emprunts bancaires	4 495	5 280		4 699	5 076
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Lignes de Dailly & Factors	1 412	3 627		4 366	673
Concours bancaires courants	196	17		172	41
Total Général	6 103	8 924	0	9 237	5 790

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

Sur l'exercice précédent :

En K€	31/12/2009	+	Variation de Périmètre	-	31/12/2010
Emprunts bancaires	8 116	4 008	-1 740	5 889	4 495
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Lignes de Dailly & Factors	4 543	4 442	-2 481	5 092	1 412
Concours bancaires courants	523	22	-31	318	196
Total Général	13 182	8 472	-4 253	11 299	6 103

La colonne « Variation de périmètre » correspond à la sortie du sous-groupe Gédéon Programmes.

Les taux et conditions sont détaillés dans la note 15 « Risques de liquidité ». Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note 13 ci-après.

20.1.5.4.11. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total 2010	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total 2011
Avances et acomptes reçus	23	0	23	23		23
Emprunts & Dettes conditionnées	464	4 155	4 619	562	5 292	5 854
Dettes d'exploitation	11 516	4 467	15 983	7 455	317	7 772
Parts co-pro et Pré-achat	912		912	597		597
Dettes fiscales et sociales	5 084		5 084	5 920		5 920
Dettes sur immobilisations (1)	13 769		13 769	17 783		17 783
Autres dettes	3 180	86	3 266	727	64	790
Comptes de régularisation (2)	5 829	7 032	12 861	7 084	5 103	12 187
Total Général	40 853	15 740	56 954	40 151	10 776	50 927

(1) dont la dette relative au rachat de la SOFICA (cf. § 5.2 et § 6.4).

(2) Cette ligne est constituée essentiellement de PCA

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

20.1.5.4.12. Variation des flux de trésorerie

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Montants en K€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	889	764	1 116
Concours bancaires courants	-41	-196	-523
Total	848	568	593

20.1.5.5. ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET SECTEURS OPERATIONNELS

En application de la norme IFRS 8, et comme indiqué au paragraphe 7.20, le groupe a déterminé deux segments opérationnels :

- Animation
- Cinéma

20.1.5.5.1. Chiffre d'affaires et production immobilisée

Chiffres d'affaires en K€	2011	2010
Animation	6 807	6 603
Cinéma	6 810	7 694
Total des activités poursuivies	13 617	14 297
Activités non poursuivies (documentaire)		3 655
Total Chiffre d'affaires	13 617	17 952

Production immobilisée en K€	2011	2010
Animation	8 274	5 704
Cinéma	60	43
Total des activités poursuivies	8 334	5 747
Activités non poursuivies (documentaire)		4 436
Total Chiffre d'affaires	8 334	10 183

20.1.5.5.2. Résultat Opérationnel courant

En K€	2011	2010
Résultat activité Cinéma	- 2 401	- 3 527
Résultat activité Animation	- 150	- 1 778
Résultat Opérationnel courant Activités poursuivies	-2 551	-5 305
Résultat Activités non poursuivies (documentaire)	NA	771
Total	-2 551	-4 534

20.1.5.5.3. Autres produits et charges opérationnelles

En K€	2011	2010
Produits des cessions d'immobilisations financières	149	30
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-20	65
TOTAL	129	95

20.1.5.5.4. Amortissements, dépréciations et provisions (Dotations – Reprises)

En K€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques et charges	TOTAL 2011	TOTAL 2010
Dotations	9 074	1 150	44	10 267	10 490
Reprises	-22	-778	-64	-864	-1 876
IMPACT NET	9 052	372	-21	9 403	8 614

20.1.5.5. Coût de l'endettement financier net

En K€	2011	2010
Produits sur endettement financier		
Intérêts	267	252
Cession de Sicav		
Gains de change		
Divers	7	125
Total	274	377
Charges sur endettement financier		
Intérêts des emprunts et Dailly	277	259
Pertes de change		0
Divers		166
Intérêts sur C/C	104	302
Total	381	727
Coût de l'endettement financier net	-106	-350

La contribution des activités Animation au coût de l'endettement financier net à fin 2011 s'élève à 90K€.

La contribution des activités Cinéma au coût de l'endettement financier net à fin 2011 s'élève à -197 K€.

20.1.5.6. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

20.1.5.6.1. Effectif

L'effectif permanent moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Effectif	2011	2010
MILLIMAGES S.A.	18	22
AMUSE FILMS	0	1
BAC FILMS	8	11
BAC MAJESTIC	1	0
PVG	5	5
MILLIMAGES UK	0	0
Total	32	39

20.1.5.6.2. Plan d'options de souscription d'actions

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de la délégation consentie par l'assemblée générale du 29 juin 2004 l'autorisant à attribuer la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions (cf § 8.8). Les caractéristiques des stocks options ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi, quatre options donnent désormais le droit de souscrire à une action nouvelle de MILLIMAGES au prix de 4,36 €.

En outre, au 31 décembre 2010, sur ces 200 000 options, seules 110 000 options étaient encore exerçables.

Enfin, les options attribuées pouvaient être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011. Au 23 mars 2011, date d'échéance de l'exercice des bons, aucun des bons encore exerçables n'a été exercé. Ces bons sont donc annulés de plein droit. Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

20.1.5.6.3. Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place par la société.

20.1.5.6.4. Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

NEANT

20.1.5.7. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2011

20.1.5.7.1. Opérations sur le capital

La société a procédé à des opérations sur le capital afin de faire face aux échéances de remboursement de l'emprunt contracté en vue de rembourser les porteurs de parts de la Sofica Millifin.

Ainsi, le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a proposé aux actionnaires de procéder à une réduction du capital motivée par des pertes par réduction de la valeur nominale des actions, afin de ramener cette valeur à une valeur plus proche du cours de bourse et pour permettre de procéder à une augmentation de capital ouverte à tous plus attractive.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2012 a alors décidé de réduire le capital social d'un montant de 2.715.780,39 euros pour le ramener de 2.960.445,29 à 244.664,90 euros par imputation de ce montant sur le poste « report à nouveau », dont le montant a été en conséquence ramené de

<3.384.243,83> à <668.463,44> euros. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions laquelle est passée de 1,21 euro à 0,10 euro.

Suite à cette réduction le capital s'est élevé à 244.664,90 euros, divisé en 2.446.649 actions de 0,10 euro de nominal.

L'assemblée générale a également décidé d'imputer le solde du report à nouveau négatif s'élevant à <668.463,44> euros sur le poste prime d'émission, lequel a été ramené de 1. 378.474,76 euros à 710.011,32 euros.

Le conseil d'administration réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2012 a ensuite décidé d'user de la délégation offerte par l'assemblée du 25 juin 2010 et de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Cette augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 4.893.298 actions nouvelles de valeur nominale de 0,10 euro chacune, émises au prix unitaire de 0,25 euros, à raison de 2 actions nouvelles pour 1 droit préférentiel de souscription (chaque action ancienne donnant droit à 1 DPS).

Le conseil d'administration du 21 février 2012 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital et la souscription de la totalité des 4.893.298 actions nouvelles.

En conséquence de ces opérations, le capital social de la société s'est trouvé ainsi porté de 244.664,90 euros à 733.994,70 euros et est divisé en 7.339.947 actions de 0,10 euro de nominal.

20.1.5.7.2. Rachat des actions de la Sofica MILLIFIN

Au cours du mois de janvier 2012, la société Millimages a payé les souscripteurs de la Sofica Millifin, pour le rachat de leurs 4 979 actions, pour un montant total de 4 232 150 €.

La société MILLIMAGES est actionnaire de la Sofica Millifin à hauteur de 97,79 %.

20.1.5.7.3. Souscription au capital de la société FAMILIA GAMES

Le Conseil d'Administration du 12 janvier 2012 a autorisé la société Millimages à souscrire à diverses opérations sur le capital de la société Familia Games, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels, progiciels et d'applications destinées principalement à une exploitation en ligne.

Ainsi, Millimages :

- par augmentation de capital de la société Familia Games, a souscrit à 19.607 actions pour un montant de 49.997,85 euros ;
- a souscrit à 39.216 bons de souscription émis par la société Familia Games pour un montant total de 100.000,80 euros.

A ce jour, seules les actions issues de l'augmentation de capital ont été libérées et Millimages est donc actionnaire de la société Familia Games à hauteur de 5,75%. A la libération des bons de souscription, Millimages sera actionnaire de Familia Games à hauteur de 17,25%.

20.1.5.7.4. PRO VIDEO GROUP

Le 20 janvier 2012, PRO VIDEO GROUP a décidé d'un changement de dénomination sociale en BAC FILMS DISTRIBUTION.

20.1.5.8. IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

Afin de bénéficier de la déductibilité fiscale des amortissements pratiqués sur les productions, les sociétés du groupe comptabilisent en amortissements dérogatoires la différence constatée entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique pratiqué dans les comptes consolidés. Elles dégagent ainsi des passifs d'impôts différés.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des entités du Groupe, les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits reportables ne sont reconnus qu'à hauteur des passifs d'impôt différé dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettrait d'imputer les différences temporelles, est considérée comme peu probable.

- La preuve d'impôt s'explique ainsi :

En K€	2011	2010
Résultat consolidé avant impôt	- 2 113	-1 199
Résultat des minoritaires	- 554	-3 195
Résultat des sociétés mises en équivalence	156	134
Résultat comptable avant impôt	- 2 511	-4 260
Taux d'impôt théorique (%)	33,33%	33,33%
Impôt théorique	- 837	-1 420
Déficits non activés (1)	877	2 140
Différences permanentes	- 50	-380
Divers	9	-8
Impôt observé	0	0

Société dont le résultat est non fiscalisé (1) : Déficits non activés par prudence

PALIER BAC MAJESTIC	- 2 556
MILLIMAGES SA	0
MILLIFIN	-66
TOTAL Base IS	- 2 632
<i>Impôts différés actifs correspondants (33,33%)</i>	837

- Détail de la charge d'impôt :

En K€	2011	2010
Impôts sur les bénéfices	0	0
Impôts différés actifs et passifs (nets)	0	0
Total	0	0

- Détail des impôts différés actifs et passifs :

En K€	IDA	IDP	NET
Millimages (1)	1 765	1 765	0
Total	1 765	1 765	0

Pour rappel, en 2010, ces montants étaient les suivants :

En K€	IDA	IDP	NET
Millimages (1)	1 899	1 899	0
Total	1 899	1 899	0

(1) Les IDA de Millimages résultent de l'activation des déficits, les IDP sont relatifs aux amortissements dérogatoires.

Le montant net des actifs d'impôts différés du groupe non constatés dans les comptes est estimé au 31 décembre 2011 à 21,9 M€.

20.1.5.9. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

20.1.5.9.1. Passifs éventuels

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2011, et 31 décembre 2010

Montant en K€	31/12/2011	31/12/2010
Cautions de contre-garantie sur marchés	41	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	8 911	5 244
Avals, cautions et garanties données	2 057	1 317
Autres engagements donnés	0	0
Total	11 009	6 602

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par le nantissement des produits à revenir générés par l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe MILLIMAGES.

20.1.5.9.2. Actifs éventuels

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 84 K€ au 31 décembre 2011.

20.1.5.10. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions et soldes entre parties liées avec d'autres entités d'un groupe sont mentionnés dans les états financiers de l'entité. Les transactions et soldes entre parties liées intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

20.1.5.10.1. Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2011 aux administrateurs et à la fin du contrat de travail du directeur général délégué se décompose comme suit :

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Avantages à court terme	292	380
Avantages postérieurs à l'emploi	-1	1
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paievements en actions	0	0
Total	291	381

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2011, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

20.1.5.10.2. Autres opérations avec les parties liées

Les parties liées de Millimages sont, soit les sociétés consolidées par mise en équivalence (Amuse Films), soit les dirigeants (Jonathan PEEL, la famille LENER, la société KMM, holding familiale, et la SCI Bois Ban, propriétaire des locaux occupés par une partie du groupe).

Avec les sociétés mises en équivalence, les transactions concernent des opérations de coproduction et des prêts. Par ailleurs, KMM consent des prêts à la société Millimages.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Actifs		
Comptes débiteurs	1 285	7 424
Passifs		

Comptes créditeurs	-1 381	- 8 746
Compte de résultat		
Produits d'exploitation	5	86
Produits financiers	125	189
Charges d'exploitation	-3 199	- 2 746
Charges financières	0	- 74

20.1.5.11. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHÉ

20.1.5.11.1. Risque de liquidité

Le risque de liquidité auquel est soumis la Société est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements auprès d'établissements de crédit. Bien que la Société s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution (en France et à l'international) et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

20.1.5.11.1.1. Secteur Animation

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 0,5 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2011, la Société a un encours de ligne Dailly de 0,05 M€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 1,4 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

20.1.5.11.1.2. Secteur Cinéma

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- du moratoire obtenu sur des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 suite aux négociations menées en 2004 à l'occasion de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe (0,1 M€ au 31 décembre 2011 à échéance de moins d'1 an) ;
- d'un crédit de trésorerie revolving (encours de 0,4 M€ au 31 décembre 2011 contre 0,9 M€ au 31 décembre 2010),

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (de type « covenants »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1 M€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 0,3 M€ au 31 décembre 2011 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant. Les lignes sont utilisées à hauteur de 0,1 M€ à la date du 4 mai 2012.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

La Société dispose d'un contrat de Factoring à hauteur de 0,6 M€ pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,3 M€ au 31 décembre 2011. Il n'est soumis à aucun covenant.

20.1.5.11.1.3. Echancier consolidé des dettes financières

Au 31 décembre 2011, le groupe MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ -	31/12/2011	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	5 077	2 975	2 102	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	5 077	2 975	2 102	0

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2011 :

En K€ -	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 975	732	110	219	1 914
Emprunts et dettes financières diverses	0				
Retraitement crédit bail	0				
Total	2 975	732	110	219	1 914

Au 31 décembre 2010, le groupe MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ -	31/12/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 495	2 415	2 080	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	4 495	2 415	2 080	0

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2010 :

En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 415	784	489	202	941
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
Total	2 415	784	489	202	941

20.1.5.11.2. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, MILLIMAGES est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié à l'utilisation des lignes de crédit à taux variable.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer la production et/ou l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2011 est le suivant :

31/12/2011 En K€	Actifs financiers*		Passifs financiers**		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	(a)		(b)		(c) = (a) - (b)		(d)		(e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	234	0	713	2 262	-479	-2 262	0	0	-479	-2 262
De 1 à 5 ans	0	0	0	2 102	0	-2 102	0	0	0	-2 102
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	234	0	713	4 364	-479	-4 364	0	0	-479	-4 364

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2011	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	51	- 3 718
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	- 51	- 3 616

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (3 718) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts et de (3 616) K€ en cas d'une variation de -1% des taux d'intérêts

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2010 est le suivant :

31/12/2010 En K€	Actifs financiers*		Passifs financiers**		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	(a)		(b)		(c) = (a) - (b)		(d)		(e) = (c) + (d)	
	Hors Gédéon Programmes	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe
Moins d'un an	764	0	1 941	2 546	-1 177	-2 546	0	0	-1 177	-2 546
De 1 à 5 ans	1027	0	102	1 514	925	- 1 514	0	0	925	-1 514
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 791	0	2 043	4 060	-252	-4 060	0	0	-252	-4 060

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Hors Gédéon Programmes		31/12/2010	
En K€	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*	
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-45	-853	
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	45	-763	

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (853) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de (763) K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

20.1.5.11.3. Risque de change

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2011 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	1 790	542
Passifs	2 654	544
Position nette avant gestion en devises	-865	-2
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion en devises	-865	-2
Taux de conversion 1 euros =	1,29501 \$	0,83783 £
Position nette après gestion en euros	-668	-3
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-5,20	-0,03

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2011 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	6,61	-6,61	-2 948	-2 934
GBP	0,04	-0,04	-2 941	-2 941
Total	6,65	-6,65	-2 948	-2 934

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de - 2 948 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -2 934 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2010 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	1 558	243
Passifs	962	21
Position nette avant gestion en devises	595	221
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion en devises	595	221
Taux de conversion 1 euros =	1,3362 \$	0.86075 £
Position nette après gestion en euros	445.55	257.28
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	3.31	2.95

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2010 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	3.31	-3.31	-811	-805
GBP	2.95	-2.95	-811	-805
Total	6.26	-6.26	-814	802

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de -814 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -802 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

20.1.5.11.4. Risque juridique

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

20.1.5.11.5. Risque sur actions

Au 31 décembre 2011, MILLIMAGES ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne détient aucune action propre.

20.2. ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2011

20.2.1 BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF – Rubriques en €	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/11	31/12/10
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement	649	649	0	0
Concessions, brevets, droits similaires	98 755 196	89 099 452	9 655 744	8 668 090
Fonds commercial	45 735		45 735	45 735
Autres immobilisations incorporelles	6 617 433		6 617 433	5 200 462
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériels, outillage	17 431	17 431	0	0
Autres immobilisations corporelles	931 157	767 505	163 653	151 825
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	12 092 064	10 597 837	1 494 227	3 855 462
Autres titres immobilisés	755 000		755 000	755 000
Prêts	25 159		25 159	25 159
Autres immobilisations financières	896 053		896 053	898 331
ACTIF IMMOBILISE	120 135 876	100 482 873	19 653 003	19 600 063
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	132 314		132 314	70 580
Avances, acomptes versés/commandes	27 824		27 824	24 917
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	6 018 607	1 499 919	4 518 688	6 850 191
Autres créances	15 797 443	438 188	15 359 256	18 437 494
Capital souscrit et appelé, non versé			0	2 960 445
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	123		123	123
Disponibilités	103 582		103 582	20 433
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	116 820		116 820	92 099
ACTIF CIRCULANT	22 196 713	1 938 107	20 258 607	28 456 282
Ecarts de conversion actif	31 179		31 179	11 791
TOTAL GENERAL	142 363 769	102 420 980	39 942 789	48 068 136

PASSIF – Rubriques en €	31/12/11	31/12/10
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	2 960 445	2 960 445
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 378 474	1 378 474
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	1 938 008	1 938 008
Report à nouveau	(3 384 244)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 117 594)	(3 384 244)
Subventions d'investissements	2 413 863	2 313 100
Provisions réglementées	5 047 227	5 448 641
Capitaux propres	8 266 179	10 684 424
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	2 054 296	1 724 296
Autres fonds propres	2 054 296	1 724 296
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	491 461	4 219 264
Provisions pour charges	36 013	38 565
Provisions pour risques et charges	527 474	4 257 829
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 458 611	3 015 291
Emprunts, dettes fin. divers (dont emprunts Participatifs)	3 447 079	4 703 764
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 392	23 392
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 195 437	10 480 666
Dettes fiscales et sociales	2 156 291	1 576 372
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 480 059	
Autres dettes	1 225 973	3 889 036
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	8 095 214	7 712 959
Total des dettes	29 082 056	31 401 479
Ecart de conversion passif	12 785	109
TOTAL GENERAL	39 942 789	48 068 136

20.2.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

Compte de résultat - rubriques en €	31/12/11	31/12/10
Ventes de marchandises	974 323	565 581
Production vendue – Biens & services	6 403 987	5 466 042
Chiffre d'affaires net	7 378 310	6 031 623
Production stockée	61 734	(70 827)
Production immobilisée	8 475 579	5 704 228
Subventions d'exploitation	1 904 862	1 536 243
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	49 511	724 375
Autres produits	118 884	491 649
Produits d'exploitation	17 988 883	14 417 291
Achats matières premières, autres approvisionnements	376 617	219 275
Autres achats et charges externes	7 523 683	7 405 075
Impôts, taxes et versements assimilés	72 979	81 901
Salaires et traitements	1 387 687	1 501 616
Charges sociales	654 383	681 968
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 011 190	5 018 450
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		500 000
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	290 428	88 217
Pour risques et charges : dotations aux provisions	36 013	426 565
Autres charges	2 095 664	648 047
Charges d'exploitation	18 448 648	16 571 113
Résultat d'exploitation	(459 764)	(2 153 823)
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	274 090	310 098
Reprises sur provisions et transferts de charges		125 216
Différences positives de change	94 994	44 280
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	369 084	479 594
Dotations financières aux amortissements et provisions	5 787 719	1 654 405
Intérêts et charges assimilées	209 613	225 792
Différences négatives de change	53 598	60 446
Charges financières	6 050 930	1 940 643

Résultat financier	(5 681 846)	(1 461 049)
Résultat courant avant impôts	(6 141 611)	(3 614 871)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	854	117 526
Produits exceptionnels sur opérations en capital	291 468	2 228 632
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 006 438	1 897 355
Produits exceptionnels	5 298 760	4 243 512
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33 584	9 021
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	82 135	3 127 669
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 159 024	876 195
Charges exceptionnelles	2 274 743	4 012 885
Résultat exceptionnel	4 024 017	230 627
Impôts sur les bénéfices		0
Résultat net	(2 117 594)	(3 384 244)

20.2.3 ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2011

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011. Il est comparé aux comptes au 31 décembre 2010 (12 mois).

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

20.2.1.1.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Titres de participation

Mise en liquidation de Spinal Images

La société Spinal Images consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2010 a été mise en liquidation judiciaire, par jugement du tribunal de commerce d'Epinal en date du 3 mai 2011.

Cession de Pro Vidéo Group à la société Bac Majestic

Millimages a, dans le cadre d'une réorganisation du Groupe, cédé la totalité de sa participation dans la société Pro Vidéo Group à la société Bac Majestic pour un prix total de 1 euro, compte tenu des capitaux propres négatifs de la société Pro Vidéo Group.

Cette cession porte sur la totalité du capital de Pro Vidéo Group soit 200 actions.

Cette cession, conformément à l'article L225-38 du Code de commerce, a été préalablement autorisée par les administrateurs réunis en conseil le 30 juin 2011.

Engagement de rachat de la SOFICA Millifin

MILLIMAGES a consenti le 11 décembre 2002, à titre de garantie, aux détenteurs de parts (personnes physiques uniquement), un engagement de rachat irrévocable portant sur l'intégralité des 5 097 actions composant le capital de la société MILLIFIN (société pour le financement de l'industrie

cinématographique et audiovisuelle « Sofica »), à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action. La demande de rachat, à l'initiative des détenteurs de parts, devait être effectuée au plus tard le 30 juin 2011 auprès d'Oddo.

Au 30 juin 2011, Oddo a reçu des demandes de rachat pour 4 979 actions de la Sofica MILLIFIN représentant 97,79% du capital pour un montant de 4 232 150 euros. Les titres ont été immobilisés chez MILLIMAGES pour 3 480 K€, en tenant compte de la trésorerie de la Sofica MILLIFIN. Le compte bloqué ODDO dans les comptes de MILLIMAGES s'élève à 806 K€.

Afin de rembourser les porteurs de parts qui en ont fait la demande MILLIMAGES a négocié et obtenu le 25 juillet 2011 un crédit de l'ordre de 3 530 K€ auprès d'un pool bancaire.

Activité

La période a été marquée par les livraisons de « Simsalla Grimm 2 », « Nuts Nuts Nuts », « Diego Oasis », « Mouk » (partiellement), 2 épisodes « Didou spécial Noël », et la livraison du programme interactif pour Ipad et tablettes tactiles « Didou, apprend-moi ».

Les productions des séries « Mouk » (65x11'), « Mon Robot et moi » (52x13'), « 64 Rue du Zoo IV » (26x11') se poursuivent comme prévues. Une nouvelle série devrait être lancée en début d'exercice à savoir « Corneil et Bernie II ».

Enfin, la société continue le développement de l'activité d'édition et de productions d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles.

20.2.1.1.2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au CRC 99-03 et selon les principes suivants : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2012 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés)

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

Immobilisations incorporelles

Programmes d'animation et audiovisuels

Les coûts de production des programmes d'animation sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif et font l'objet d'un retraitement fiscal sur la déductibilité des dites charges.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté en immobilisation au poste « films et droits audiovisuels » à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs (au prorata du nombre d'épisodes livrés pour les séries, et en totalité pour les films). Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la date de mise en production. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Par ailleurs la société comptabilise un amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice de chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée en provision réglementée au bilan (amortissements dérogatoires) et en charge ou produit exceptionnels au compte de résultat.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquis qui sont amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, les durées de vie retenues sont :

- installations techniques	:	5 ans
- agencements divers	:	10 ans
- matériel de transport	:	4 à 5 ans
- matériel de bureau	:	4 à 5 ans
- mobilier de bureau	:	5 à 10 ans

Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à sa valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée sur la base d'une approche multi-critères prenant en

compte la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, les perspectives d'avenir et de rentabilité et la valeur de marché des actifs détenus par la société.

Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque sur la base d'une analyse au cas par cas, une créance présente une probabilité de non recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste est uniquement composé de parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à ce prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée:

- • s'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînerait une sortie de ressources certaine ou probable à la date d'arrêt des comptes.
- • si une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Animation

Chiffre d'affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente.

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine. Les apports des Sofica sont assimilés à des ventes de droits.

Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Le produit de la collecte de la taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision et par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs, et à compter de la date de première exploitation en salles pour les œuvres cinématographiques.

Autres subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs pour les séries, et à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

Indemnités de départ en retraite

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de la société vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de rattachement de la société. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2011.

20.2.1.1.3. NOTES SUR LES COMPTES

Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Acquisition	Sorties d'immobilisations : Cessions – Abandons – Co Production	Production	Productions finies	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649					649
Frais de recherche		79				79
Fonds commercial	45 735					45 735
Productions finies	91 350 486		-144 231		7 058 687	98 264 943
Productions en cours	5 200 462	65 427	0	8 410 152	-7 058 687	6 617 354
Logiciels	473 952	16 301				490 253
Total	97 071 284	81 807	-144 231	8 410 152	0	105 419 013

Les frais financiers inclus dans la production en-cours s'élèvent à 187 K€.

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649			649
Productions finies	82 417 582	5 942 046	-26 043	88 333 585
Logiciels	447 661	27 099		474 760
Total	82 865 892	5 969 145	-26 043	88 808 995

La ventilation de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Frais d'établissement	649	-649	0
Frais de recherche	79		79
Fonds commercial	45 735		45 735
Productions finies	98 264 943	-88 333 585	9 931 358
Productions en cours	6 617 354	-291 106 ⁽¹⁾	6 326 248
Logiciels	490 253	-474 760	15 493
Total au 31/12/11	105 419 013	-89 100 101	16 318 912

(1) 118 030 € dépréciés sur les longs métrages ainsi que 173 076 € dépréciés pour sur les séries.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	851 242	79 915		931 157
Total	868 673	79 915	0	948 588

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises (cessions)	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	699 417	68 087		767 504
Total	716 848	68 087		784 935

La ventilation de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Matériel et outillage	17 431	-17 431	0
Agencements divers	483 584	-429 344	54 240
Matériel de transport	44 038	-39 824	4 214
Matériel et mobilier de bureau	403 535	-298 336	105 199
Total au 31/12/10	948 588	-784 935	163 653

Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeur Brute en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Titres de participation	8 694 140	3 480 059	-82 135	12 092 064
Autres titres immobilisés	755 000			755 000
Prêts	25 159			25 159
Autres immobilisations financières	898 331	3 040	-5 318	896 053
Total	10 372 630	3 483 099	-87 453	13 768 276

Les principaux mouvements concernant les titres de participation sont les suivants :

- Cession de Pro Video Group (Valeur brute des titres : 62 K€)
- Acquisition Millifin (3 480 K€)

Les provisions sur immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

Dépréciations en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Titres de participation	4 838 677	5 759 159		10 597 837
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
Total	4 838 677	5 759 159	0	10 597 837

Les dotations pour dépréciation des titres de participation concernent les titres Bac Majestic pour 2 279 K€ et Millifin pour 3 480 K€.

Parties liées

Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2011 aux administrateurs et à la fin du contrat de travail du directeur général délégué se décompose comme suit :

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Avantages à court terme	292	380
Avantages postérieurs à l'emploi	-1	1
Autres avantages à long terme	0	
Indemnités de fin de contrat de travail	0	
Paievements en actions	0	
Total	291	381

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2011, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

Autres opérations avec les parties liées

Les entreprises liées sont les suivantes : Bac Majestic, Bac Films, Pro Vidéo Group, Millimages UK et Millimages Los Angeles.

Les entreprises liées avec un lien de participation sont les suivantes : Amuse Films

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

Eléments relevant de plusieurs postes		Montant	Montant concernant
Montants en €		concernant les	les entreprises liées
		entreprises liées	avec un lien de
			participation
Immobilisations	Droits		350 000
	Participations	8 547 991	19 904
	Total immobilisations	8 547 991	369 904
Créances	Créances clients et comptes rattachés	514 487	124 991
	Autres créances	2 480 877	1 159 092
	Total créances	2 995 364	1 284 083
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	593 776	7 701
	Autres dettes	42 805	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Total dettes	636 581	7 701
Charges	Autres charges et charges externes	630 566	2 618 373
	Charges financières	40 980	0
	Total charges	671 546	2 618 373
Produits	Prestations	1 044 842	5 192
	Produits financiers	14 873	124 992
	Total produits	1 059 715	130 184
Total		13 911 197	4 410 245

Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social

Montants en €	Solde à l'ouverture	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation / réduction de capital	Autres variations	Solde à la clôture
Capital social	0				2 960 445	2 960 445
Capital souscrit appelé non versé	2 960 445				-2 960 445	0
Prime d'émission	1 378 474					1 378 474
Réserve légale	30 000					30 000
Autres réserves	1 938 008					1 938 008
Report à nouveau	0		-3 384 244			-3 384 244
Résultat	-3 384 244	-2 117 594	3 384 244			-2 117 594
Subventions d'investissements	2 313 100				100 763	2 413 863
Provisions réglementées	5 448 641				-401 414	5 047 227
Total au 31/12/11	10 684 424	-2 117 594	0	0	-300 651	8 266 179

Des opérations sur le capital ont eu lieu au cours des mois de janvier et février 2012.(cf Note 3.4.1)

Provisions pour risques et charges

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	236 980		-58 428		178 552
Provision pour perte de change	11 791	31 179	-11 791		31 179
Provisions pour indemnités de départ en retraite	38 565	36 013	-38 565		36 013
Provision pour risques	3 970 493			-3 688 764	281 729
Total	4 257 829	67 192	-108 784	-3 688 764	527 474

Au 31 décembre 2011, la provision pour garantie de la SOFICA a été reprise pour 3 446 K€ (soit 4 332 K€ diminué de la situation nette de la Sofica). Les demandes de rachat d'actions reçues par la SOFICA se sont élevées à 4,2M€ euros.

Emprunts et dettes financières

Tableau de variation des emprunts et banques créditrices

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts	2 707 147	4 188 266	2 489 441	4 405 972
Dailly	267 473	1 316 783	1 531 617	52 639
Factors	0			0
Découverts bancaires	40 670		40 670	0
Total	3 015 290	5 505 049	4 061 729	4 458 611

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 500 K€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2011, la Société a un encours de ligne Dailly de 0,05 M€

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 1,4 M€ au 31 décembre 2011, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Echéancier des emprunts et dettes financières

En €	31/12/2011	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	4 405 972	2 326 904	2 079 067	
Lignes de Dailly et Factors	52 639	52 639		
Concours bancaires courants	0			
Total	4 458 611	2 379 544	2 079 067	0

Emprunts et dettes financières divers

Tableau de variation des emprunts et dettes financières diverses

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts et dettes financières diverses	2 489 883	1 138 000	233 737	3 394 146
Total au 31/12/10	2 489 883	1 138 000	233 737	3 394 146

Détail de l'actif circulant

Etat des créances (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Stocks	132 314	132 314		
Clients	6 018 607	4 440 279	1 578 328	
Avances et acomptes versés sur commande	27 824	27 824		
Autres créances	169 073	169 073		
Créances fiscales et sociales	2 573 512	2 573 512		
Comptes courants et associés	4 355 586		4 355 586	
Parts Antennes à recevoir	6 674 108	2 955 147	3 718 961	
Parts de co-production à recevoir	234 200	234 200		
Subventions et avances à recevoir	1 791 087	801 818	989 268	
Disponibilité	103 582	103 582		
Charges constatées d'avance	116 820	116 820		
Total au 31/12/11	22 196 713	11 422 255	10 642 143	0

Détail des passifs courants

Etat des dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	4 458 611	2 379 544	2 079 067	
Groupes et associés	3 447 079		3 447 079	
Parts de co-production sur séries en cours	1 120 482	1 120 482		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 195 437	2 205 613	3 989 824	
Dettes sociales et fiscales	2 156 291	2 156 291		
Dettes sur immobilisations	3 480 059		3 480 059	
Autres dettes	105 491	105 491		
Produits constatés d'avance	8 095 214	3 868 266	4 226 948	
Avances et acomptes reçus sur commandes	23 392	23 392		
Total au 31/12/11	29 082 056	11 859 079	17 222 978	0

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des revenus constatés par contrats qui seront comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la livraison pour les séries, à l'obtention du visa pour les films et à l'ouverture de droits pour le catalogue.

Rémunérations en actions

Plan d'options de souscription d'actions

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de la délégation consentie par l'assemblée générale du 29 juin 2004 l'autorisant à attribuer la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Compte tenu de la constatation définitive de la réduction de capital social et de l'augmentation de capital de 2 960 445,29 euros, le nombre total d'actions à ce jour est de 2 446 649 actions. Les

caractéristiques des stocks options ont été modifiées par le conseil d'administration du 5 janvier 2011 de manière à conserver les droits des bénéficiaires tels qu'ils existaient avant les opérations de réduction de capital à zéro et d'augmentation de capital et notamment en fonction de la modification de la valeur nominale et du nombre de titres composant le capital social. Ainsi quatre options donnent désormais le droit de souscrire à une action nouvelle de MILLIMAGES au prix de 4,36 €.

En outre, au 31 décembre 2010, sur ces 200 000 options, seules 110 000 options étaient encore exerçables.

Enfin, les options attribuées pouvaient être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011. Au 23 mars 2011, date d'échéance de l'exercice des bons, aucun des bons encore exerçables n'a été exercé. Ces bons sont donc annulés de plein droit. Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place par la société.

Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Date de l'autorisation par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'instrument	Nombre d'instruments attribués	Date d'échéance / d'attribution définitive	Prix d'exercice	Nombre d'options / attribuées exercées constatées en 2010	Options non exercées / Actions non attribuées au 31 décembre 2010
29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	110 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	4,36 €	Néant	110 000
30 juin 2008	20 avril 2009	AGA	34 712	20 avril 2011	N/A	N/A	N/A

Ce tableau retrace la situation au 31 décembre 2011. A la date d'arrêté des comptes, aucun de ces instruments n'a été exercé ou ne reste encore exerçable.

Effectif

L'effectif moyen de la période est de 24 personnes. Il inclut les intermittents du spectacle et les intérimaires. L'effectif moyen du personnel permanent est de 18 personnes.

Les engagements au titre du droit individuel à la formation (DIF) ne sont pas significatifs.

Chiffre d'affaires

En K€	2011	2010
France	5 830	5 146
Export	1 548	885
Total	7 378	6 031

Résultat financier

La perte financière de -5 682 K€ comprend des intérêts de crédits de production (qui font l'objet d'une activation par le biais du compte de production immobilisée), des variations des taux de change, essentiellement celui du dollar et de la livre sterling, et des dépréciations de titres et comptes courants.

Cette perte est constituée essentiellement de la dépréciation des titres de participation Millifin et Bac Majestic pour 5 759 K€. (Cf. Note 3.3.3)

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de Millimages 4 024 K€ est essentiellement composé d'une reprise de provision de 3 446 K€ relative à la promesse de rachat irrévocable des titres de la SOFICA Millifin, suite à la comptabilisation à l'actif du bilan de 97,79% du capital de cette société pour 3 480 K€ après la réception des demandes de rachat correspondantes, en contrepartie d'une « Dette sur immobilisation ».

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

En €	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-2 117 594
Impôts sur les bénéfices	0
Résultat avant impôts	-2 117 594
Variation des provisions réglementées (dotation reprise)	-401 414
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-2 519 008

Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Accroissement de la dette future d'impôts	Montant €
Provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	5 047 227
Autres :	
Frais financiers immobilisés restant à amortir	187 114
Allègement de la dette future d'impôts	
Provisions non déductibles	
Total au 31/12/11	5 234 341
Taux d'impôt normal	33 1/3
Accroissement d'impôt au taux retenu	1 744 606

Résultat par action

en €	2011	2010
Nombre de titres	2 446 649	2 446 649
Résultat	-2 117 594	-3 384 243
Résultat par action	-0,87	-1,38

Engagements financiers

Engagements donnés

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

Montant en K€	31/12/2011	31/12/2010
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	8 240	4 515
Avals, cautions et garanties données	2 057	2 251
Autres engagements donnés		
Total	10 297	6 766

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Engagements reçus

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 17 K€ au 31 décembre 2011.

20.2.1.1.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Opérations sur le capital

La société a procédé à des opérations sur le capital afin de faire face aux échéances de remboursement de l'emprunt contracté en vue de rembourser les porteurs de parts de la Sofica Millifin.

Ainsi, le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a proposé aux actionnaires de procéder à une réduction du capital motivée par des pertes par réduction de la valeur nominale des actions, afin de ramener cette valeur à une valeur plus proche du cours de bourse et pour permettre de procéder à une augmentation de capital ouverte à tous plus attractive.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2012 a alors décidé de réduire le capital social d'un montant de 2.715.780,39 euros pour le ramener de 2.960.445,29 à 244.664,90 euros par imputation de ce montant sur le poste « report à nouveau », dont le montant a été en conséquence ramené de <3.384.243,83> à <668.463,44> euros. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions laquelle est passée de 1,21 euro à 0,10 euro.

Suite à cette réduction le capital s'est élevé à 244.664,90 euros, divisé en 2.446.649 actions de 0,10 euro de nominal.

L'assemblée générale a également décidé d'imputer le solde du report à nouveau négatif s'élevant à <668.463,44> euros sur le poste prime d'émission, lequel a été ramené de 1. 378.474,76 euros à 710.011,32 euros.

Le conseil d'administration réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2012 a ensuite décidé d'user de la délégation offerte par l'assemblée du 25 juin 2010 et de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Cette augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 4.893.298 actions nouvelles de valeur nominale de 0,10 euro chacune, émises au prix unitaire de 0,25 euros, à raison de 2 actions nouvelles pour 1 droit préférentiel de souscription (chaque action ancienne donnant droit à 1 DPS).

Le conseil d'administration du 21 février 2012 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital et la souscription de la totalité des 4.893.298 actions nouvelles.

En conséquence de ces opérations, le capital social de la société s'est trouvé ainsi porté de 244.664,90 euros à 733.994,70 euros et est divisé en 7.339.947 actions de 0,10 euro de nominal.

Rachat des actions de la Sofica MILLIFIN

Au cours du mois de janvier 2012, la société Millimages a payé les souscripteurs de la Sofica Millifin, pour le rachat de leurs 4 979 actions, pour un montant total de 4 232 150 €.

La société MILLIMAGES est actionnaire de la Sofica Millifin à hauteur de 97,79 %.

Souscription au capital de la société FAMILIA GAMES

Le Conseil d'Administration du 12 janvier 2012 a autorisé la société Millimages à souscrire à diverses opérations sur le capital de la société Familia Games, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels, progiciels et d'applications destinées principalement à une exploitation en ligne.

Ainsi, Millimages :

- par augmentation de capital de la société Familia Games, a souscrit à 19.607 actions pour un montant de 49.997,85 euros ;
- a souscrit à 39.216 bons de souscription émis par la société Familia Games pour un montant total de 100.000,80 euros.

A ce jour, seules les actions issues de l'augmentation de capital ont été libérées et Millimages est donc actionnaire de la société Familia Games à hauteur de 5,75%. A la libération des bons de souscription, Millimages sera actionnaire de Familia Games à hauteur de 17,25%.

20.2.1.1.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Données chiffrées en K€

Nom de la société	Siren	Siège social	% détenu	Capital	Réserves et RAN	Compte courant	VNC titres détenus	Chiffre d'affaires	Résultat
BAC MAJESTIC	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	78,4	4 631	-2 018	-1 839	1 362	424	-2 186
AMUSE FILMS SARL	321 226 607	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	34	46	-1 691	-1 142	20	27	-458
LA MAISON SAS	434 020 335	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 St-Cloud	37,5	45	NC	0	17	NC	NC
MILLIFIN	445 388 675	12 bld de la Madeleine 75009 Paris	97,79	5 097	-4 226	0	0	33	-66
MILLIMAGES UK Ltd (GB)		6 Broadstone Place Londres-GB	100	0	-553	-554	69	35	-10
MILLIMAGES USA Inc		Los Angeles – USA	100	8	26	0	0	0	0

Toutes les sociétés clôturent au 31 décembre. Le tableau représente les filiales et participations au 31 décembre 2011.

20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

Les comptes consolidés de la Société MILLIMAGES au 31 décembre 2010 et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux §20.1 et 20.6.1 du Document de Référence 2010.

20.4. ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

Les comptes sociaux de la Société MILLIMAGES au 31 décembre 2010 et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux §20.2 et 20.6.1 du Document de Référence 2010.

20.5. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

Les comptes consolidés de la Société MILLIMAGES au 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux §20.1 et 20.6.1 du Document de Référence 2009.

20.6. ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

Les comptes sociaux de la Société MILLIMAGES au 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux §20.2 et 20.6.1 du Document de Référence 2009.

20.7. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

Les comptes consolidés de la Société MILLIMAGES au 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux §20.3 et 20.6.1 du Document de Référence 2009.

20.8. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.

20.9. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.9.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2011

➤ Rapport sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :
le contrôle des comptes consolidés de la société Millimages S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.
- Les comptes consolidés ont été arrêtés par conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine,

de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation exposée dans la note 7.2 aux états financiers consolidés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note 7.2 « Bases de préparation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La société procède chaque année à des tests de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans les notes 7.6 et 8.2 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.
- La note 7.7 « Immobilisations incorporelles » aux états financiers consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux programmes d'animation et au catalogue de films, en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les hypothèses retenues, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 7.7 et 8.1 aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 juin 2012

Paris, le 11 juin 2012

Ciné Contrôle International

dit

Département de KPMG S.A.

Eric Lefebvre
Associé

Yann Chaker
Associé

➤ Rapport sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Millimages S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée en note 3.2.3 de l'annexe aux comptes annuels et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un contexte qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué ci-dessus dans la première partie de ce rapport, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La note 3.2.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux programmes d'animation en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 3.2.4 et 3.3.1 aux comptes annuels donnent une information appropriée.
- La note 3.2.6 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations, en particulier, les critères pouvant conduire votre société à constater une dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation, et nous avons vérifié que les notes 3.2.6 et 3.3.3 aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec

les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous informons que la société n'a pas été en mesure de publier son rapport financier annuel dans les délais prévus à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 11 juin 2012

Paris, le 11 juin 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre
Associé

Yann Chaker
Associé

■ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2010**

Les rapports des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent au §20.6.1 du Document de référence 2010.

■ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2009**

Les rapports des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent au §20.6.1 du Document de référence 2009.

20.9.2. INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX

Les contrôleurs légaux ont procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

20.9.3. AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES

Néant.

20.10. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Le dernier exercice annuel pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice 2011, arrêtés au 31 décembre 2011.

20.11. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

20.12. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.13. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2011, date du dernier arrêté comptable.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

■ Montant du capital social (article 7 des statuts)

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, le capital social est fixé à la somme sept cent trente trois mille neuf cent quatre-vingt quatorze euros et soixante-dix cents (733 994,70 €).

Il est divisé en sept millions trois cent trente neuf mille neuf cent quarante sept (7 339 947) actions émises et libérées, d'une seule catégorie, de dix cents (0,10 €) chacune de valeur nominale.

Il est rappelé qu'au début de l'exercice 2011 le capital social était de 244 664,90 euros composé de 2 446 649 actions de dix cents (0,10 €) chacune de valeur nominale.

■ Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les Assemblées Générales des actionnaires en date du 25/06/2010 et du 28/06/2012 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

Date AG	Objet de la délégation	Durée Date d'expiration	Plafond	Utilisation du CA
28/06/12	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 28/08/14	8 000 000 € et 10 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
28/06/12	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	26 mois 28/08/14	5 000 000 €	Néant
28/06/12	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par offre au public - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières	26 mois 28/08/14	8 000 000 € et 10 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
28/06/12	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par placement privé - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières	26 mois 28/08/14	8 000 000 € et 10 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant

28/06/12	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre des dispositions de l'article L 225-138 du Code de commerce	18 mois 28/12/2013	4 000 000 € et 10 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
28/06/12	Autorisation consentie au conseil d'administration en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	26 mois 28/08/14	15% de l'émission initiale	Néant
28/06/12	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature	26 mois 28/08/14	10% du capital social	Néant
28/06/12	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'offre publique d'échange initiée par la société	26 mois 28/08/14	5 000 000 €	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois 25/08/13	Les options ne pourront donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5% du capital social	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites	38 mois 25/08/13	500 000 actions	Néant

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MILLIMAGES réunie le 25 juin 2010 a voté le projet de transfert de cotation des titres sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris. Ce projet est toujours d'actualité et MILLIMAGES présentera ce projet à NYSE-Euronext Paris dès qu'elle remplira les conditions nécessaires à l'obtention de l'accord de NYSE-Euronext Paris. Pour plus de détails se reporter à la section 4.2.5 « RISQUE LIE A UN EVENTUEL TRANSFERT DE COTATION SUR LE MARCHE ALTERNEXT DE NYSE EURONEXT PARIS » du présent document.

21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant

21.1.3. AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Néant

21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Néant

21.1.5. **CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL**

Néant.

21.1.6. **CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION**

Néant.

21.1.7. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Dates	Nature de l'Opération	Nominal	Prime d'émission / d'apport	Nouveau capital	Nombre d'actions	Prix de souscription (nominal+ prime)
01/07/91	Création par apport en numéraire	F 300.000	--	F 300.000	3 000	100 F
02/03/01	Augmentation de capital par incorporation de réserves	F 974.296,80	--	F 1.274.296,80	3 000	424,7656 F
02/03/01	Conversion du capital en euros et division du nombre d'actions composant le capital social	--	--	240.000 €	6.000.000	0,04 €
07/06/01	Augmentation de capital par émission d'actions	60.000 €	14.694.871 €	300.000 €	7.500.000	0,04 €
05/07/02	Apport à la Société de 3.498 actions de la société Gédéon Programmes	3.521,68 €	847.161 €	303.521,68 €	7.588.042	0,04 €
03/06/04	Augmentation de capital par émission d'actions sur exercice de BSA	86.742,40 €	4.250.377,60 €	390.264,08 €	9.756.602	0,04 €
30/04/09	Augmentation de capital par émission d'actions sur exercice de BSPCE	1.200 €	31.200 €	391.464,08 €	9.786.602	0,04 €
05/01/11	Réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une augmentation de capital par émission d'actions	2 960 445,29€	--	2 960 445,29€	2 446 649	1,21 €
26/01/12	Réduction de la valeur nominale des actions	--	--	244 664,90€	2 446 649	--
21/02/12	Augmentation de capital par émission d'actions	489 329,80€	--	733 994,70€	7 339 947	0,25 €

21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. OBJET (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet, en France et dans tous les pays du monde :

- l'acquisition, l'exploitation, la production, la distribution, la diffusion, sous quelque forme que ce soit, notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique musico-mécanique, photographique, sonore et visuelle, cinématographique, par tous procédés actuellement connus (papier, disques, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presse, cassettes, vidéocassettes, vidéogrammes, etc..) et par tous procédés qui seront découverts à l'avenir, des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, sous quelque forme qu'elles se présentent : opéra, ballet, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long métrage, films court métrage, supports publicitaires et spots, articles de presse, etc...,
- la perception des droits d'auteurs de toute nature, afférente à la propriété des dites œuvres, dans toutes l'étendue dont pouvait disposer le créateur, ou dont il pourra disposer éventuellement par la suite et dans les limites fixées par la législation, et la représentation des intérêts professionnels, matériels et moraux des créateurs des œuvres acquises par la société, auprès des tiers, et notamment auprès des organismes publics ou privés, ainsi qu'auprès des groupements professionnels français ou étrangers (syndicats, sociétés d'auteurs, etc...)
- la prestation de services dans le domaine de l'audiovisuel, prestations sous forme de sous-traitance partielle ou totale, en super 8, 16, 35, vidéo, diapositives. La fourniture partielle ou totale d'équipements de tournage, de prestations spéciales, banc, titres, photocopies, dessins, etc...,
- la production d'œuvres théâtrales,
- l'activité de conseil technique pour toutes activités, ainsi que la formation et la conception des films destinés à l'éducation, la formation,
- la publicité, la gestion des budgets publicitaires de toutes formes et de toutes industries,
- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tout matériel destiné à l'enregistrement ou à la reproduction du son et de l'image,
- la prise de brevets concernant l'activité de la société,
- toutes études particulières, marché, gestion et autres formes concernant l'industrie du spectacle cinématographique, disque, édition ou toutes autres formes de spectacles.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement audit objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou d'absorption, d'avances, de cessions ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, et par tout autre mode.

21.2.2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 16 A 22 DES STATUTS)

■ **Conseil d'administration (Article 16 des statuts)**

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

En cours de société, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de six années ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'âge limite des administrateurs est fixé à 75 ans. Un administrateur en fonction dépassant l'âge de 75 ans est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales ; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de cinq Conseils d'administration ou Conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la Loi.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

Le conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

■ **Nombre d'actions minimal (Article 17 des statuts)**

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

■ **Présidence du Conseil (Article 18 des statuts)**

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

■ **Délibérations du Conseil (Article 19 des statuts)**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Sauf lorsque le conseil d'administration est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix celle du Président de la séance est prépondérante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication.

Le procès-verbal indique le nom des administrateurs présents, le cas échéant, par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication, ou représentés, excusés ou absents, et fait état de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Il est signé par le président de la séance et au moins un Administrateur, ou en cas d'empêchement du président par deux administrateurs au moins.

■ **Pouvoirs du Conseil d'Administration (Article 20 des statuts)**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

■ **Direction Générale (Article 21 des statuts)**

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membre du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions du président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne

prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties données par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

■ **Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du conseil d'administration (Article 22 des statuts)**

I. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence dont le montant est porté aux frais généraux de la société. Le conseil d'administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

II. La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des Directeurs Généraux est déterminée par le Conseil d'Administration : elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

III. Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 22 des statuts.

IV. Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux administrateurs autres que ceux investis de la Direction Générale et ceux liés à la société par contrat de travail dans les conditions autorisées par la Loi.

21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLES 11 A 15 DES STATUTS)

■ **Forme des actions (Article 11 des statuts)**

A compter de leur admission, les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi et le Code de Commerce, relatifs à l'identification des détenteurs de titres confèrent immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées générales

d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

■ **Cession et transmission des actions – contrôle des franchissements de seuils (Article 12 des statuts)**

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en comptes et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

■ **Droits et obligations attachés aux actions (Article 13 des statuts)**

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la Loi, chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Afin que toutes les actions reçoivent, sans distinction, la même somme nette et puissent, le cas échéant, être cotées sur la même ligne, la société prend à sa charge, à moins d'une prohibition légale, le montant de tout impôt proportionnel qui pourrait être dû par certaines actions seulement, notamment à l'occasion de la dissolution de la société ou d'une réduction de capital ; toutefois, il n'y a pas lieu à cette prise en charge lorsque l'impôt s'appliquera dans les mêmes conditions à toutes les actions d'une même catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'actions auxquelles sont attachés des droits différents.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou en conséquence d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis devront faire, pour l'exercice de ces droits, leur affaire personnelle du regroupement et éventuellement de l'achat ou la vente du nombre de titres nécessaires.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfice, comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquelles elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

■ **Indivisibilité des actions (Article 14 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

■ **Franchissement de seuil (Article 15 des statuts)**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires du code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

La personne tenue à l'information prévue au premier alinéa précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En outre, conformément à l'article L.233-7 du code de commerce, elle doit aussi en informer l'Autorité des marchés financiers dans un délai et selon les modalités fixés par son règlement général.

21.2.4. CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 25 A 34 DES STATUTS)

■ **Nature des Assemblées (Article 25 des statuts)**

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

■ **Organe de convocation – lieu de réunion des assemblées (Article 25 bis des statuts)**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

■ **Avis de réunion - Convocation des Assemblées – Forme et délais (Article 26 des statuts)**

La convocation des assemblées est faite dans les conditions prévues par la Loi, quinze (15) jours avant la date de l'assemblée soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un Journal d'annonces légales du département du siège social. En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou sur sa demande et à ses frais par lettre recommandée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-73 du Code de commerce, la publication d'un avis de réunion au Bulletin d'annonce légal et obligatoire doit intervenir 35 jours au moins avant la date prévue de l'assemblée générale.

L'assemblée ne peut être tenue moins de trente-cinq jours après la publication de l'avis inséré au BALO.

Toutefois, lorsque l'assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L. 233-32 du code de commerce (cas des offres publiques), ce délai est ramené à quinze jours.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

■ **Ordre du jour (Article 27 des statuts)**

I. L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

II. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

III. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

■ **Admission aux assemblées - Pouvoirs (Article 28 des statuts)**

I. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

II. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

III. Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

IV. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

V. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, ou
- voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée, ou
- adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire : le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;
- adresser une procuration à la Société donnée avec indication de mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

VI. Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le Comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, ou, le cas échéant, les personnes mentionnées aux troisième et quatrième alinéa de l'article L.432-6 du code de travail, peuvent assister aux Assemblées Générales.

Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des associés.

■ **Tenue de l'assemblée – Bureau – Procès-verbaux (Article 29 des statuts)**

I. Une feuille de présence est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

II. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet pour le Conseil. En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

III. Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la Loi. Les copies et extraits de ces procès verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la Loi.

■ **Actionnaires (Article 30 des statuts)**

I. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

II. Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

III. Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

■ **Assemblée Générale Ordinaire (Article 31 des statuts)**

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

■ **Assemblée Générale Extraordinaire (Article 32 des statuts)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, sauf dérogation légale. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

■ **Assemblées Spéciales (Article 33 des statuts)**

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits.

■ **Droit de communication des actionnaires (Article 34 des statuts)**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la Loi et les règlements.

21.2.5. DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Conformément à l'article L.225-100-3 du code de commerce, le rapport du Président à l'Assemblée Générale doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments indiqués dans l'article L.225-100-3 lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

A la date de signature du document de référence, il n'y a pas d'éléments susceptibles d'avoir un impact en cours d'offre publique.

21.2.6. DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.7. CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne présentent aucune condition particulière régissant les modifications du capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

MILLIMAGES atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la société :

- Les statuts de la Société ;

- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de MILLIMAGES, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- Les informations financières historiques de MILLIMAGES pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de MILLIMAGES.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement Général de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société (www.millimages.com).

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, établie en application de l'article L.221-1 du Règlement Général de l'AMF :

Communiqués sur le site de Millimages	Date
Document d'information annuel	26/05/2011
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2011	29/07/2011
Mise à disposition du Document de Référence 2010	01/09/2011
Résultats semestriels 2011	27/10/2011
Rapport financier semestriel 2011	27/10/2011
Mise à disposition du rapport financier semestriel 2011	07/11/2011
Chiffre d'affaires 9 mois 2011	14/11/2011
Avis de convocation des actionnaires en AGE	21/12/2011
Lancement d'une Augmentation de Capital de 1 223 324,50 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription	30/01/2012
Actualisation du document de référence 2010	30/01/2012
Note d'opération	30/01/2012
Chiffre d'affaires de l'année 2011	16/02/2012
Augmentation de capital de 1 223 324,50 euros	21/02/2012
Résultats Consolidés 2011	04/05/2012
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012	14/05/2012
Avis de convocation des actionnaires en AGM	23/05/2011
Mise à disposition du rapport financier annuel 2011	12/06/2012
Rapport financier annuel 2011	12/06/2012
Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM du 28 juin 2012	26/06/2012

Publication au BALO	Date
Avis de convocation des actionnaires en AGE	21/12/2011
Avis de convocation des actionnaires en AGM	23/05/2012

Site du BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

A ce jour, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	Méthode de consolidation	de
Société-Mère : MILLIMAGES	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	382 954 279	100		
Sociétés françaises :					
AMUSE FILMS Sarl	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	321 226 607	34	MEE	
MILLIFIN Sa	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	445 388 675	97,79	Intégration Globale	
BAC MAJESTIC Sa	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	413 577 743	78,4	Intégration Globale	
BAC FILMS Sa	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	337 527 378	78,4	Intégration Globale	
BAC FILMS DISTRIBUTION Sas	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	499 589 760	78,4	Intégration Globale	
Sociétés étrangères :					
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	6 Broadstone Place LONDRES – GB	-	100	Intégration Globale	
MILLIMAGES Inc (USA)	Los Angeles – USA	-	100	Intégration Globale	

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus.